

Maeva

Bienvenue en Polynésie Française

Livret
d'accueil
2023



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION



DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

REJOIGNEZ LA CASDEN !



Agents de la Fonction Publique, avec Banque de Polynésie, devenez Sociétaire CASDEN et bénéficiez de nombreux avantages.



C'EST VOUS L'AVENIR



BANQUE DE POLYNÉSIE



www.casden.fr

Tél. 40 46 66 66 - www.sg-bdp.pf

REJOIGNEZ-NOUS :   

Maeva

Bienvenue en Polynésie Française

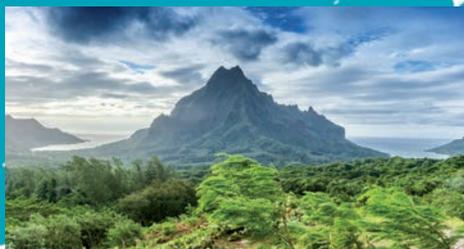
Recommandations

Le changement de vie qu'implique une installation en Polynésie française sera d'autant plus réussi qu'il aura été préparé avec soin. Cette brochure est destinée à faciliter votre installation : lisez-la attentivement, et n'hésitez pas à prendre des contacts par téléphone, par courrier, par télécopie, facebook ou e-mail.

Il vous est recommandé de prendre l'attache de votre chef d'établissement dès que vous aurez connaissance de l'établissement d'affectation ; il vous communiquera nombre d'informations indispensables : le projet d'établissement, la fiche de vœux relative aux classes souhaitées, à la charge de professeur principal ...

**Pour tout renseignement
complémentaire,
prendre contact avec :**

La Direction générale
de l'éducation et des enseignements
B.P. 20673 – 98713 PAPEETE TAHITI
POLYNESIE FRANÇAISE
Tél. : (+689) 40.47.05.00
Fax : (+689) 40.42.40.39
E-mail : courrier@education.pf
Site Internet: <http://www.education.pf>
DGEE Polynésie



Livret
d'accueil
2023

à l'attention
des fonctionnaires
de l'Education nationale,
mis à la disposition
de la Polynésie française



Le mot du Ministre

Madame, Monsieur,

La Polynésie française s'est dotée d'une charte de l'éducation érigée en loi en juillet 2017 pour faire de l'école, une école pour tous, une école performante et une école ouverte. Les objectifs prioritaires sont d'élever le niveau général de tous les jeunes polynésiens, de lutter, à tous les niveaux, pour la persévérance scolaire, de valoriser dans tous les apprentissages les langues et la culture polynésienne.

Vous avez été choisi pour exercer vos fonctions et missions en Polynésie française et pour contribuer à cette ambition éducative. Je tenais à vous en féliciter et vous souhaiter la bienvenue : ia ora na e maeva.

Votre priorité sera de tout mettre en œuvre pour favoriser la persévérance et l'ambition scolaires. Vous devrez être très attentif, dès la rentrée, à mettre en confiance vos élèves, à faire en sorte qu'ils trouvent de la satisfaction à travailler avec vous, à mettre en œuvre des gestes pédagogiques et éducatifs accrocheurs. C'est pour cela que la Polynésie française a demandé votre mise à disposition. J'attends aussi de vous un engagement exemplaire dans vos missions et un comportement respectueux.

Vous avez fait le choix d'un changement de vie et pour certains d'entre vous, le choix d'une vie éloignée voire isolée au service de l'éducation des enfants polynésiens. En effet, la Polynésie est une terre de contrastes et l'exercice de vos fonctions pourra être différent selon l'île dans laquelle vous êtes affecté.

Dans ce guide, vous trouverez toutes les informations facilitant votre installation.

Au nom du Président de la Polynésie française, monsieur Moetai BROTHERSON, et en mon nom, Je vous souhaite une excellente prise de fonction et compte sur votre engagement sans faille auprès des jeunes polynésiens.

Ronny TERIIPAIA,
Ministre de l'éducation

Pacific Mousse

COUPE ET RÉALISATION • MATELAS • COUSSINS • FLOCONS • TRAVERSINS • POUFS • REPOSE-PIEDS • SALONS
Sur Mesure • HOUSSES (TISSU, SKAÏ, TOILE PVC) • DRAPS • TAIES (OREILLERS, TRAVERSINS) • COUVRE LITS ...

LE SPÉCIALISTE DU MATELAS MOUSSE

MADE IN FENUA

MATELAS SEMI-DUR
1 PLACE STANDARD



FABRIQUÉ
100% LOCAL
A PAPEETE

MATELAS SEMI-DUR
2 PLACES STANDARD



CANAPÉ CONVERTIBLE DÉPLIER
MATELAS 2 PLACES - 140 X 190 X 30



MATELAS CAMPING



MATELAS KING SIZE
200X200X60



Possibilité de régler
En 4 x sans frais
Voir conditions pour les modes de paiement dans nos 2 magasins

COUSSINS



TRAVERSIN



FAUTEUIL 1 PLACE (HT 40CM DÉPLIER EN
MATELAS 90X190X20)



SAC DE FLOCONS



MATELAS ENFANT

DEVIS
GRATUIT
AUX
MAGASINS

COUPE & CONFECTION SUR MESURE
POUR INTÉRIEUR MAISON

Magasin PAPEETE, Titioro
Tél/Manabox : (49) 90 89 66
Tél/Fax : (40) 81 27 77
Lundi à Mercredi : 7h30 - 16h30
Jeudi à Vendredi : 7h30 - 16h00
Samedi : 7h30 - 11h30

Email 1 : ventetitiore@pacificmousse.com
Email 2 : assdir@pacificmousse.com

4 FOIS SANS FRAIS À PARTIR DE 50 000F*



Magasin TARAVALO,
Galerie Carrefour Taravao
Tél/Manabox : (49) 91 30 40
Tél/Fax : (40) 83 30 40
Lundi à Samedi :
8h à 17h en journée continue

Maeva

SOMMAIRE



Le Guide Maeva est une brochure d'information éditée à l'intention des fonctionnaires de l'Éducation Nationale nommés en Polynésie française

Rédaction :

Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements
Tel: 40 47 05 00

Photos :

DGEE
Tel: 40 47 05 00
Photo couverture :
©Domenic MOSQUEIRA

Conception et réalisation :

FENUA DEAL – RÉGIE POLYPRESS
Tel : 40 80 00 40
contact@regiepolypress.com

Impression :
STP-Multipress

Dépôt légal à parution



Le mot du Ministre de l'Éducation, Ronny TERIIPAIA P.2

PRÉSENTATION DU PAYS

APERÇU HISTORIQUE

- Les principaux faits marquants _____ P.7
- Les Institutions du pays _____ P.8

APERÇU GÉOGRAPHIQUE

- Le milieu naturel : flore et faune _____ P.11
- La Polynésie en superficie (carte) _____ P.12
- Les 5 archipels de la Polynésie (carte) _____ P.13
- La Polynésie au centre du Pacifique _____ P.14

DONNÉES STATISTIQUES _____ P.16-23

UN LABEL POLYNÉSIEN, GÉNÉRATION 2024 _____ P.24-25

LA PRÉVENTION SCOLAIRE EN POLYNÉSIE

- Le harcèlement _____ P.26-28

L'ÉDUCATION EN POLYNÉSIE

L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

- L'organisation de l'enseignement en Polynésie _____ P.30
- Charte de l'éducation _____ P.32
- Organisation de la D.G.E.E _____ P.33-35
- Calendrier de l'Année Scolaire 2023-2024 _____ P.36
- Organisation du Vice-rectorat _____ P.37-38
- Organigramme du Vice-rectorat _____ P.39

PARTICULARITÉS POLYNÉSIENNES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- Structures pédagogiques _____ P.40
- L'organisation du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire _____ P.41
- Schéma des études après la 3e _____ P.43
- Le décrochage scolaire _____ P.44
- La CTES, le PAI, le SEGPA, l'AFPRAL _____ P.44-45

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- Sommaire des établissements publics par archipels _____ P.46
- Les bassins de formations _____ P.747
- Bilan de rentrée _____ P.48
- Les établissements secondaires publics _____ P.50-70
- La Formation Continue (G.R.E.P.F.O.C.) _____ P.74
- L'enseignement à distance _____ P.75

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Université de la Polynésie française _____ P.76-77
- Présentation générale de l'INSPE _____ P.78
- Les formations _____ P.80

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Votre mise en route _____ P.82
- Vos documents nécessaires _____ P.82
- Votre arrivée sur le Territoire _____ P.82
- Votre logement _____ P.84
- Les démarches essentielles à votre arrivée _____ P.84
- Vos communications _____ P.86
- Votre situation administrative et financière _____ P.88-89
- Recette du fenua : le poisson cru lait de coco _____ P.90

VOTRE VIE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Santé - Eau potable - Hygiène scolaire - Précautions _____ P.92-95
- Le prix de l'électricité _____ P.96
- Le régime de Protection Sociale _____ P.98
- Argent - Se déplacer - Assurance _____ P.99
- Liaisons maritimes et aériennes _____ P.100
- Médias et loisirs culturels _____ P.101
- Loisirs sportifs _____ P.102-103
- Langues - Religion - Lexique - Mémo - La Perle noire _____ P.106
- Téléphones utiles _____ P.107
- Plan: où sommes-nous ? _____ P.108



NOUVELLE GAMME DACIA

L'AVENTURE CONTINUE

JOGGER
LA FAMILIALE
7 PLACES

DUSTER
L'INCONTOURNABLE
SUV

STEPWAY
LE CROSSOVER
POLYVALENT

LOGAN
LA BERLINE
MODERNE



DÉCOUVREZ LE NOUVEAU DESIGN

La nouvelle identité de marque se décline désormais physiquement sur l'ensemble des modèles: l'emblème Dacia Link est présent sur la face avant et les roues, le logotype se retrouve dans tous les marquages extérieurs et intérieurs, la nouvelle teinte Kaki Lichen fait son apparition et les niveaux d'équipement ont évolué.

LES PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

La Polynésie française est incluse dans l'aire de la civilisation polynésienne (ma 'ohi) qui recouvre une grande partie de l'océan Pacifique.

Les cinq archipels polynésiens ont été peuplés vraisemblablement à partir de 200 ou 300 avant Jésus-Christ depuis les îles TONGA, SAMOA, extension finale d'une longue migration issue d'Asie du Sud-Est.

Maîtres des grandes distances océaniques, les ancêtres des Polynésiens ont navigué en pirogue double, guidés par les étoiles.

Le genre de vie insulaire, autarcique s'est maintenu jusqu'à l'arrivée des Européens.

Après la découverte des Marquises par les Espagnols à la fin du XVI^e siècle, il a fallu attendre presque deux siècles pour que les Européens s'intéressent à nouveau à cette partie du monde. A la fin du XVIII^e siècle, les motivations de la colonisation sont philosophiques et scientifiques : recherche de l'exotisme, du continent austral ou du «Bon Sauvage». La découverte de Tahiti par WALLIS en 1767 fut suivie d'un premier bouleversement économique et social provoqué par la chasse à la baleine.

L'arrivée des missionnaires de la London Missionary Society commémorée chaque année sur ce territoire (5 mars 1797) en souvenir de «l'arrivée de l'Évangile» marqua un tournant dans la civilisation polynésienne traditionnelle de culture orale où les pouvoirs religieux, sociaux et politiques étaient confondus.

Avec l'aide des missionnaires, la famille POMARE imposa de nouvelles institutions. La France à la recherche de bases pour sa marine annexa les Marquises en 1840 et établit le Protectorat sur Tahiti en 1842 pour l'annexer en 1880.

Les Établissements Français de l'Océanie (E.F.O.) contribuèrent deux fois à la victoire nationale en 1918 et 1945. Dès 1940, les E.F.O. avaient rallié la France libre. Profitant de la loi-cadre, les E.F.O. devinrent Polynésie Française en 1957.

En 1963, l'installation du Centre d'Expérimentation du Pacifique (C.E.P.) entraîna la Polynésie française dans le développement économique et social tout en accompagnant sa marche vers l'autonomie politique en 1984. La récente fermeture du C.E.P. marque un nouveau tournant.



LES INSTITUTIONS DU PAYS

La Polynésie française est, en tant que Collectivité d'Outre-mer (COM), une collectivité territoriale bénéficiant de l'autonomie au sein de la République. L'article 1er de la loi organique du 27 février 2004 la définit ainsi : « Pays d'outre-mer au sein de la République, la Polynésie française constitue une collectivité d'outre-mer dont l'autonomie est régie par l'article 74 de la constitution. (Elle) se gouverne librement et démocratiquement (...) ».

Elle bénéficie conformément à l'article 74 de la Constitution d'une organisation particulière lui permettant de faire valoir ses intérêts propres au sein de la République. Son statut, résultant d'une loi organique, ne peut être adopté et modifié qu'après avis de son Assemblée. A un statut d'autonomie de gestion accordé en 1977, a succédé un statut d'autonomie interne en 1984 puis un statut d'autonomie en 1996, récemment renforcé (loi organique du 27 février 2004, modifiée en 2007).

La Polynésie française exerce de larges pouvoirs normatifs, dont certains relèvent en Métropole du Parlement (fiscalité directe et indirecte, fonction publique territoriale, sécurité sociale, réglementation des loyers, etc...). Le statut de 2004 a en outre attribué à la Polynésie française d'importantes compétences pour réglementer de larges pans du droit civil, le droit du travail, le droit commercial, les transports aériens internationaux, etc.... En outre, elle peut participer à l'exercice de certaines compétences régaliennes de l'Etat.

Les autorités de la Polynésie française exercent notamment depuis le statut de 1984, l'essentiel des compétences concernant l'organisation et le fonctionnement du système éducatif, de la maternelle à la terminale. Cette compétence a été élargie en 2004 à l'enseignement supérieur non universitaire (par exemple les classes post-baccalauréat de BTS dans les lycées). Les relations entre l'Etat et la Polynésie française concernant l'enseignement sont précisées par

Convention (modalités de l'aide technique et financière de l'Etat, modalités de mise à disposition des personnels, modalités de délivrance des diplômes nationaux, etc...). La convention actuellement en vigueur a été signée à Papeete le 04 avril 2007 pour une durée de 10 ans.

La Collectivité d'Outre-mer est en effet compétente dans tous les domaines non expressément réservés à l'Etat. La liste limitative des matières réservées à l'Etat qui est d'interprétation stricte, figure dans la loi statutaire (art. 14). Il n'y a donc pas dans le statut de « liste » exhaustive de compétences du Pays : tout ce qui n'est pas attribué par la loi à l'Etat et aux communes revient par principe aux autorités locales (article 13 de la loi statutaire de 2004).

En dehors des lois dites de souveraineté qui sont applicables de plein droit, les textes émanant du pouvoir central (lois et décrets) ne sont applicables et appliqués en Polynésie française, selon le principe de spécialité législative propre aux C.O.M., confirmé par la Constitution de 1958, que si une disposition de ces textes prévoit cette applicabilité.

Les projets de loi touchant à l'organisation particulière du Pays sont soumis avant leur adoption par le Parlement à l'avis de l'Assemblée de Polynésie française. Les lois et règlements de l'Etat applicables en Polynésie française sont publiés pour information au journal officiel de la Polynésie française (JOPF). Le principe de spécialité législative constitue notamment une garantie du respect des compétences de la Polynésie française.

Le dispositif précité conduit tout naturellement à certaines différences entre le droit en vigueur en Polynésie française et celui applicable en métropole. Un grand nombre de domaines est en effet réglementé par des lois du pays, des délibérations de l'Assemblée et des arrêtés du Conseil des Ministres de la Polynésie française puisque dans ces domaines relevant de la compétence exclusive du Pays, il appartient uniquement à celui-ci d'adopter les règles de droit.



BIENVENUE À LA BANQUE DE TAHITI !

UN RÉSEAU DE 18 AGENCES POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES & FACILITER VOTRE ARRIVÉE !

OUVERTURE DE COMPTE À DISTANCE

- Ouvrez votre compte avant votre départ* :

- En 1 semaine
- En ligne sur www.banque-tahiti.pf
- En envoyant votre demande à l'adresse contact@bt.pf

- Disposez d'une carte bancaire et de votre RIB :

- Dès votre arrivée pour les ouvertures de comptes à distance**
- Profitez d'un espace client numérique : notre site internet « Tiare Net » / notre application mobile « Tiare Sm@rt ».

GAMMES DE PRODUIT ET DE SERVICE S'ADAPTANT À VOS BESOINS

- Des assurances de la vie courante (automobile, habitation, accidents de la vie, assurance scolaire, assurance vie, ...)
- Une large gamme de cartes bancaires, de la plus essentielle à la plus élaborée
 - La carte Tiare, adaptée pour une utilisation sur le territoire
 - Les cartes VISA et AMEX pour plus de souplesse à l'international

Rencontrez-vous dans nos agences ou sur notre site web.

www.banque-tahiti.pf



**Banque
de Tahiti**

Nous sommes là **POUR VOUS**

L'Etat et chacun des membres du gouvernement central sont représentés par un délégué du Gouvernement de la République qui porte le titre de Haut-commissaire de la République en Polynésie française, assisté d'un secrétaire général. En dehors de la direction des services centraux de l'Etat à Papeete, l'action du Haut-commissaire est relayée dans les archipels par des chefs de subdivision administrative qui assurent, entre autres fonctions, la tutelle des communes. Le Haut-commissaire a la charge des intérêts nationaux, du respect des lois, de l'ordre public et du contrôle de la légalité, ce qui lui permet de saisir le Tribunal Administratif de Papeete des actes des autorités du Pays ou des communes qu'il estimerait illégaux, en vue de leur annulation.

LES INSTITUTIONS DU PAYS

comprennent le Président et le Gouvernement de la Polynésie française, l'Assemblée de Polynésie française et le Conseil Economique Social et Culturel (CESC).

Le gouvernement a à sa tête le Président de la Polynésie française, chef du Pays (il dirige l'exécutif local et l'administration territoriale) élu au scrutin secret par l'Assemblée de la Polynésie française parmi ses membres. Le gouvernement est composé de ministres désignés par le Président dont l'un porte le titre de Vice-président. Chaque ministre dispose d'attributions individuelles, sous la forme d'une délégation de pouvoirs reçue du Président.

Les ministres ont autorité sur les services publics et les personnels dans le secteur qui leur est confié et assurent la tutelle des Etablissements Publics de leur compétence. C'est ainsi que le ministre polynésien de l'éducation a autorité sur la direction générale

de l'éducation et des enseignements, service qui a en charge l'ensemble des enseignements du premier et du second degré du Pays. Il exerce également la tutelle sur tous les lycées et collèges de la Polynésie française, dont les chefs d'établissement sont les représentants. Le Gouvernement de la Polynésie française se réunit en Conseil des Ministres (CM) en général une fois par semaine, le mercredi. La préparation et le suivi de l'exécution des décisions du conseil des ministres incombent, parmi d'autres tâches, au Secrétariat Général du Gouvernement (S.G.G.).

L'Assemblée de la Polynésie française comprend 57 représentants élus pour 5 ans au scrutin proportionnel dans 6 circonscriptions, correspondant aux archipels. Elle adopte, outre les actes budgétaires, des délibérations dans de nombreux domaines, et rend des avis sur les projets de lois métropolitains avant leur adoption et leur publication en Polynésie française. Elle adopte également des « Lois du Pays » dans les matières qui relèvent du domaine de la loi et sont énumérées par le statut (art. 140). L'Assemblée peut mettre en cause la responsabilité du gouvernement local en votant une motion de censure. Le Pays est représenté à Paris par deux députés, un sénateur, et un conseiller économique et social.

Le Conseil Economique Social et Culturel (C.E.S.C.) est composé de représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations qui concourent à la vie économique sociale et culturelle de la Polynésie française. Il donne un avis sur les projets à caractère économique, social ou culturel qui lui sont soumis par le Gouvernement ou l'Assemblée de la Polynésie française. Il peut également donner un avis sur les questions dont il s'est auto-saisi.



Le milieu vivant des îles de la Polynésie française, contrairement à ce que peut laisser croire l'exubérance de la végétation et la vie grouillante du lagon, est caractérisé par un faible nombre d'espèces tant animales que végétales.

En effet, à l'échelle géologique, les îles qui forment les cinq archipels de la Polynésie française sont très jeunes (de l'ordre de quelques millions d'années), de petite taille et isolées géographiquement. Ces conditions ont limité la diversité des peuplements, compensée par l'existence d'espèces uniques au monde.

Sur les îles hautes, les reliefs particulièrement escarpés et la faible extension des routes et chemins forestiers rendent souvent difficile l'accès aux milieux naturels.

Flora :

Parmi les plantes, on remarque ainsi une intéressante flore de plantes endémiques (en particulier, des fougères), et une grande diversité de végétaux importés par les navigateurs successifs, qu'ils soient Polynésiens ou Européens. Ainsi, le tiare et la vanille vous séduiront par leurs parfums incomparables, les bougainvillées, les orchidées, les tipaniers, par la diversité de leurs couleurs éclatantes.

Les fruits proviennent également, pour la plupart, d'introductions : agrumes, mangues, bananes, ananas, papayes, corossols...sont présents sur les marchés de Tahiti.

Les tentatives d'acclimatation de végétaux n'ont pas toujours été un succès : les lantanas à l'odeur si agréable envahissent les landes à fougères, les miconias à énormes feuilles pourpres menacent la végétation endémique des sous-bois. La recherche d'une solution pour leur élimination mobilise de nombreux scientifiques.

Faune :

Parmi les animaux, les grands carnivores et herbivores sauvages sont absents. Les chiens et les porcs, puis les bovins, les chevaux et les chèvres ont été introduits

par l'Homme. La Polynésie offre l'avantage de ne posséder aucun animal dangereux : les seuls reptiles sont d'inoffensifs lézards et des geckos (les margouillats, qui chassent moustiques et cafards dans les fars, au prix de quelques salissures...).

Seules sont à craindre les piqûres de moustiques, de nono (minuscules mouches), ou de "cent-pieds" (scolopendres).

Dans la forêt, les chants d'oiseaux sont rares : c'est sur la mer, au-dessus des bancs de poissons, que vous observerez plus aisément ces alliés des pêcheurs.

Les récifs de coraux de Polynésie constituent un patrimoine naturel d'une incomparable richesse, malheureusement menacé dans certaines îles par l'intervention de l'homme.

Le spectacle de la vie du lagon reste inoubliable.

Seuls les poissons-pierres à la piqûre dangereuse doivent vous inciter à la prudence dans vos marches en eau peu profonde sur le récif corallien. Masque, tuba et palmes suffisent pour admirer, comme dans un gigantesque aquarium, poissons-papillons, atoti aux multiples couleurs, clowns se blottissant dans une anémone, bénitiers aux lèvres fluorescentes.

La rencontre avec raies, carangues et tortues est possible, plus fréquente dans les "îles" qu'à Tahiti. De l'autre côté de la barrière de corail, dans les passes ou sur les tombants, les plongeurs, bien encadrés par des professionnels compétents, seront fascinés par le passage des napoléons, des barracudas, des requins.

Plus au large, on peut pratiquer la pêche au thon, à la bonite, à l'espadon et au mahi-mahi (daurade coryphène).

De juillet à octobre, on peut aussi observer, parfois depuis la côte, des baleines à bosses qui viennent se reproduire dans les eaux polynésiennes, et toute l'année des dauphins.

LES CINQ ARCHIPELS
DE LA POLYNÉSIE

ARCHIPEL DES MARQUISES

Hahana
Eiao
Nukou Hiva
Ua Huka
Ua Pou
Fatu Huku
Hiva Oa
Tahanea
Fatu Hiva

ARCHIPEL DES TUAMOTU

Tipoto
Nipuka
Puka Puka
Fangatau
Fakahaia
Takume
Raroka
Iaenga
Katoa
Raraka
Titiro
Fakarua
Faito
Tianake
Hiti
Relanea
Ranua Nord
Nihiru
Tahuru
Tokokoa
Touare
Marokoa
Ravahere
Neraga Neraga
Piraoa
Manuhangi
Ahunui
Herohereue
Anuanuraro
Anuanurunga
Nukutepepi

ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ

Belfinghueson
Maupiti
Tupaa
Bora Bora
Tahaa
Raiaha
Mopelia
Maitohi
Moorea
Taharua
TAHITI

ARCHIPEL
DES GAMBIER

Vaijanga
Tenararo
Matareavao
Mafateua Sud
Mara
Fangatau
Mogane
Kamala
Mangareva
Taravao
Akamanu
Tokorua
Récifs de Portland
Récifs de Minerve
Piraoa

ARCHIPEL DES AUSTRALES

Rurutu
Rimatara
Raivavae
Tubuai
Rapa

LA POLYNÉSIE AU CENTRE DU PACIFIQUE

La Polynésie française isolée au milieu du grand Océan Pacifique a cependant une position stratégique essentielle ; elle est située au centre du triangle polynésien dont les sommets sont Hawaii, l'île de Pâques et la Nouvelle-Zélande.

De nombreux flux aériens, maritimes, satellitaires lui permettent peu à peu de corriger son isolement et d'être déjà en relation directe avec les trois pôles de la triade mondiale de l'hémisphère nord : des relations aériennes directes sont assurées au départ de l'aéroport international de Tahiti-Faa'a vers les Etats-Unis, le Japon, la France métropolitaine.

La Polynésie française a aussi des relations privilégiées avec les pays riverains de l'hémisphère austral : la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Chili ou la Nouvelle-Calédonie.

La Polynésie Française a peu à peu appris à transformer le handicap de sa position stratégique en atout.

L'activité commerciale assure aux habitants un approvisionnement de qualité : des produits industriels asiatiques, de la viande et des fruits de la Nouvelle-Zélande, d'Australie, de Californie ou du Chili complètent les produits locaux et métropolitains.

L'activité touristique choisie comme voie prioritaire de développement s'appuie sur les atouts d'une riche nature tropicale et sur une population accueillante, métissée et jeune.

Ces atouts naturels et humains sont renforcés par les mythes fabriqués par les découvreurs du XVIII^e siècle (exotisme des paysages, beauté des femmes) véhiculés auprès du grand public grâce aux peintures de Paul Gauguin.

Le maintien d'un environnement de qualité est un des grands défis de ce territoire qui s'est ouvert au tourisme.



Découvrez Seattle



www.airtahitinui.com / To tatou manureva



AIR TAHITI NUI

LA POPULATION



Les statistiques démographiques fournissent des informations sur les personnes résidant en Polynésie française. Elles comprennent des données sur les naissances, les mariages, les migrations, les décès ou encore la taille de la population. Ces statistiques permettent de décrire la population, d'en comprendre sa structure et ses évolutions.

Au cours de l'année 2021, la croissance de population a fortement ralenti. Ce phénomène s'est accentué avec une forte hausse de la mortalité due à la pandémie de Covid-19. L'espérance de vie à la naissance diminue nettement par rapport à 2019 et 2020. Elle s'établit à 76,3 ans pour les femmes et 71,5 ans pour les hommes.

Lors du dernier recensement de la population en 2022, la Polynésie française compte 278 786 habitants, soit une augmentation de 1,01 % par rapport à 2017. Les chiffres de populations légales par subdivision, commune et commune associée sont authentifiés par le décret n° 2022-1592 du 20 décembre 2022 publié au Journal officiel de la Polynésie française (JOPF).

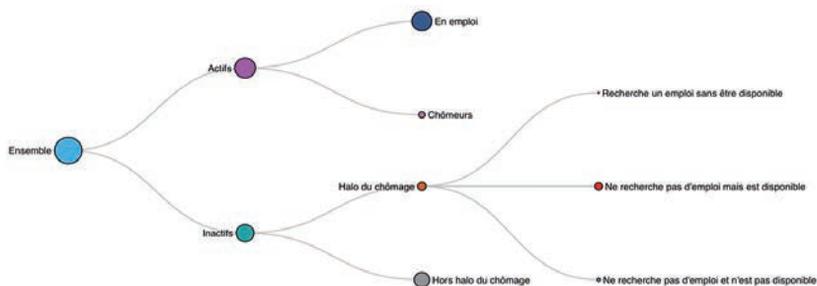
SUBDIVISIONS	POPULATION TOTALE	POPULATION MUNICIPALE	POPULATION COMPTÉE À PART
Îles Du Vent	212 521	209 980	2 541
Îles Sous-le-Vent	36 724	36 007	717
Îles Marquises	9 839	9 478	361
Îles Australes	6 850	6 592	258
Îles Tuamotu-Gambier	17 213	16 729	484
Polynésie française	283 147	278 786	4 361

Les données détaillées relatives aux caractéristiques démographiques, sociales et des logements seront disponibles à la fin du second semestre 2023.

L'EMPLOI



L'enquête Emploi annuelle, initiée en 2018, fournit les données de cadrage structurel sur l'activité et l'emploi. Le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans est de 53 % et le taux d'activité est de 58,6 % en 2021. Parmi les personnes inactives souhaitant avoir un emploi, 10 300 sont considérées comme chômeurs et 17 700 comme faisant partie du halo autour du chômage. Le commerce et les services concentrent 82 % des emplois déclarés à la Caisse de Prévoyance Sociale, le secteur primaire n'en regroupant que 2 % et l'industrie et la construction 8 % chacun. Les salariés du commerce (16 %), des activités d'hôtellerie-restauration (10 %) et des transports (9 %) sont les plus représentés au sein des activités marchandes



L'emploi progresse en 2022

Le premier semestre 2022 a vu le retour à la normale de la saison touristique polynésienne, sans fermeture des liaisons aériennes et avec des conditions de déplacement allégées. Les mesures de soutien pour l'emploi se sont également complètement arrêtées. L'enquête Emploi en Polynésie française s'est réalisée au deuxième trimestre 2022. L'importance du caractère saisonnier de cette enquête incite à la plus grande prudence quant à son interprétation. En 2022, la population active au sens du Bureau International du Travail (BIT) progresse à 109 900 personnes âgées de 15 à 64 ans et le taux d'emploi à 53,8 %. Le taux de chômage continue sa décrue à 9,0 %. Mille sept cents personnes supplémentaires ont un emploi et autant ont disparu du stock de personnes souhaitant travailler. L'évolution de population (+ 400 individus) s'est retrouvée dans l'augmentation de la part des inactifs ne souhaitant pas travailler, très éloignés du marché du travail par l'absence de recherches actives et de disponibilité à court terme.

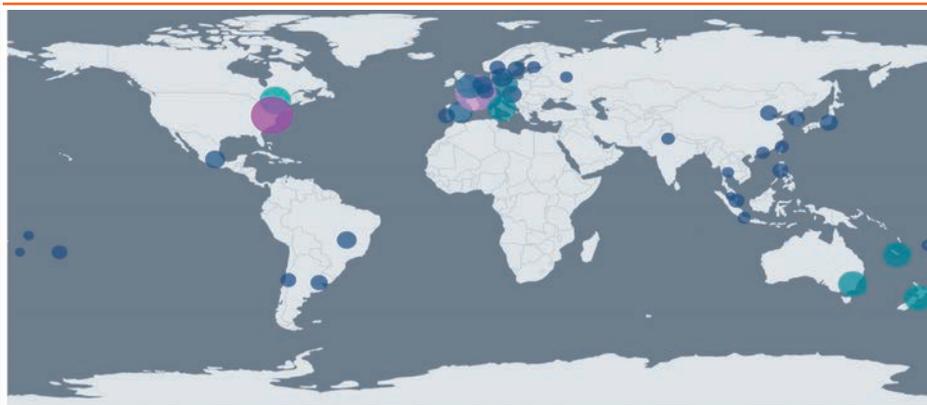
TOURISME



Le tourisme est la principale ressource propre de la Polynésie française

Le tourisme a un poids important dans l'économie locale en contribuant à 8 % du PIB polynésien en 2019. Avec des structures d'hébergement présentes sur 40 îles dont 34 dotées d'un aéroport, le tourisme fournit du travail à plus de 4 500 entreprises tout en employant 5 500 salariés dans les seules structures d'hébergement.

La clientèle touristique est composée à 80 % de touristes terrestres, 40 % de nord-Américains et 30 % de Métropolitains. Elle reste relativement longtemps en Polynésie française avec une durée moyenne de séjour de 12 jours. Pendant son séjour, elle dépense en moyenne 300 000 F.CFP pour des vacances qu'elle sera prête à recommander à son entourage



Fréquentation touristique - Avril 2023

Au mois d'avril 2023, la fréquentation touristique de la Polynésie française est de 23 349 touristes, soit 21 % de plus qu'en avril 2019. Le poids de la clientèle originaire d'Amérique du Nord continue de croître pour représenter 48 % des effectifs du mois, contre 41 % avant la crise du Covid. Les différents formes d'hébergement enregistrent une hausse de leur clientèle grâce à la progression des principaux marchés émetteurs, conjuguée à une durée moyenne de séjour similaire à celle de 2019 (14,7 jours). Les nuitées touristiques augmentent de 21 % par rapport à la même période en 2019, profitant à l'ensemble des hébergements.



**CAR ON DEMAND
AVAILABLE ANYTIME
ANYWHERE!**



*a partir de 990cfp/heure et 15990cfp/jour assurance et essence inclus!

TELECHARGE L'APP HELLO SCOOT'



LES PRIX ET LA CONSOMMATION

109,97

Valeur de l'IPC en mai 2023



0,2%

Inflation mensuelle en mai 2023



4,4%

Inflation en glissement annuel de mai 2022 à mai 2023



Depuis 1981, l'ISPF est chargé du calcul de l'indice des prix à la consommation (IPC) qui est l'instrument de mesure de l'inflation en Polynésie française. Cet indicateur statistique officiel traduit l'augmentation, la baisse ou la stabilité des prix d'un mois sur l'autre, ou sur 12 mois glissants. Il est utilisé comme index de référence lors de la révision de contrats (loyers, pensions alimentaires, etc.) et pour fixer le montant du SMIG. Son calcul est normé et issu de la collecte de nombreux prix de produits et de services, à qualité constante, sur le territoire.

Les prix des produits et des services collectés couvrent près de la totalité de la consommation des ménages : il s'agit des produits d'achat courant, auxquels il faut ajouter les produits de consommation durables (automobile neuve, lave-vaisselle, etc.) ainsi que les services utilisés par certains ménages (loyer, énergie, transports, entretien du logement, téléphonie mobile, médecins, enseignement, etc.). Tous les domaines sont concernés : alimentation, habillement, ameublement, santé, nouvelles technologies, loisirs et culture, transports, hôtellerie, restauration, protection sociale ou encore assurances.

Bilan des prix 2022

En 2022, les prix à la consommation augmentent de 8,5 % en glissement annuel en Polynésie française. La hausse des prix est la plus élevée au sein des produits et services répondant aux besoins essentiels de se nourrir, se loger, se déplacer. En conséquence, les ménages les plus modestes subissent plus fortement l'inflation du fait de l'importance de ces produits dans leurs dépenses. Cette tendance inflationniste s'inscrit dans un contexte mondial induit notamment par des difficultés d'approvisionnement en matières premières, la relance économique mondiale, les dernières vagues de Covid-19 en Asie ou encore la guerre en Ukraine.

Indice des prix à la consommation - Note mensuelle - Mai 2023

En mai 2023, l'indice des prix à la consommation augmente de 0,2 % et s'établit à 109,97 essentiellement en raison de la hausse des prix des produits alimentaires (+ 0,9 %). Entre mai 2022 et mai 2023, l'indice général des prix à la consommation augmente de 4,4 %. En moyenne sur les douze derniers mois, cette variation est de + 6,6 %. L'indice ouvrier est en hausse de 0,1 % sur le mois et progresse de 5,0 % en glissement annuel. L'indice général hors Transport aérien international augmente de 0,2 % en mai 2023 alors qu'il progresse en glissement sur douze mois de 4,5 %.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR



Le commerce extérieur polynésien se caractérise par un faible taux de couverture et une balance commerciale déficitaire : les exportations de produits locaux, essentiellement composées de produits perliers, de poisson et de noni, sont insuffisantes pour couvrir nos importations. Les autres produits locaux exportés sont l'huile de coprah, la nacre, la vanille, le monoï et, dans une moindre mesure, la bière locale.

Commerce extérieur - T4 2022

Au quatrième trimestre 2022, la valeur des importations civiles augmente de 32 % et celle des exportations locales de 21 % par rapport au quatrième trimestre 2021. En cumul depuis le début de l'année, la valeur des importations civiles et des exportations locales croît chacune de 25 % par rapport à 2021. L'épidémie de COVID-19 en Polynésie française a pénalisé les importations et les exportations en 2020 et 2021.

Les exportations de perles de culture brutes augmentent de 41% en valeur et diminuent de 5 % en volume entre les quatrièmes trimestres 2021 et 2022. Le prix au gramme de perles de culture brutes est de 770 F.CFP soit une hausse de 49 %. En cumul, les exportations de perles de culture brutes croissent de 26 % en valeur et baissent de 48 % en volume.

Entre les quatrièmes trimestres 2021 et 2022, les exportations de poissons progressent de 8 % en valeur et baissent de 8 % en volume. Le prix au kilogramme de poissons s'établit à 1 430 F.CFP (+ 17 %). En cumul sur l'année, les exportations de poissons sont en hausse de 36 % en valeur et de 12 % en volume.

De même, les valeurs des exportations de vanille et de nacres augmentent respectivement de 21 % et 60 % entre les quatrièmes trimestres 2021 et 2022. Les prix au kilogramme de ces produits progressent pour atteindre au quatrième trimestre 2022 respectivement 57 500 F.CFP (+ 18 %) et 175 F.CFP (+ 31 %). Les valeurs des exportations des autres produits phares de la Polynésie française sont en recul, de 36 % pour l'huile de coprah, de 55 % pour le noni et de 16 % pour le monoï. En cumul, seule la valeur des exportations de noni baisse (- 36 %).

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le nom d'objectifs de développement durable ou ODD (en anglais : Sustainable Development Goals ou SDGs) est couramment utilisé pour désigner les dix-sept objectifs établis par les États membres des Nations unies et qui sont rassemblés dans l'Agenda 2030. Cet agenda a été adopté par l'ONU en septembre 2015 après deux ans de négociations incluant les gouvernements comme la société civile. Il définit des cibles à atteindre à l'horizon 2030. Les cibles sont au nombre de 1691 et sont communes à tous les pays engagés.

Elles répondent aux objectifs généraux suivants : éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans tous les pays, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous (voir : trois piliers du développement durable). Dans un souci d'appropriation et de communication, elles sont parfois regroupées en cinq domaines, les « 5P » : peuple, prospérité, planète, paix, partenariats. Ces objectifs remplacent les huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui se sont terminés en 2015, et dont les avancées ont permis une nette évolution.

L'Agenda 2030 établit par ailleurs un processus de revue internationale, par lequel les États sont invités, sur une base volontaire, à rendre compte annuellement de leurs progrès. Déclinée au niveau de chaque État, la mise en œuvre des ODD fait appel à un engagement actif des gouvernements comme de l'ensemble des acteurs (entreprises, collectivités, associations, chercheurs...). Le nouveau Programme mondial de développement durable à l'horizon 2030 reflète clairement cette vision de l'importance d'une réponse éducative adaptée. L'éducation est explicitement présentée comme un objectif autonome dans l'Objectif de développement durable 4. De nombreux indicateurs et cibles relatifs à l'éducation sont également intégrés à d'autres Objectifs de développement durable.



casden 

La banque coopérative
de la Fonction publique

COMME MOI, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Anuheï, agent de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wifroy, 92320 Champs-sur-Marne - France - RCS Nanterre 320 279 400 - RCS Nanterre - Immatriculation ORIAS n°07 027 188 - BANQUE DE POLYNÉSIE - Société Anonyme au capital de 180 000 000 F. EPR, immatriculée au RCS de Papeete sous le n° 27 444 817 (N° Tahiti 03 25 516 - Site Social 13365 Boulevard Poincaré, BP 530, 98713 Papeete, Polynésie Française Banque SOCREDO - SAEM au capital de 22 milliards de F. CFP - RCS Tahiti 59 18 Papeete - N° Tahiti 02 29 900 - Site Social 116 rue Edmond d'Orville - BP 430 - 98713 Papeete - Tahiti - Polynésie Française - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Psign 2022 - Merci à Anuheï, agent de la Fonction publique d'avoir prêté son visage à notre campagne de communication.

casden.fr



Retrouvez-nous chez



BANQUE SOCREDO



BANQUE DE
POLYNÉSIE

UN LABEL POLYNÉSIEEN : GÉNÉRATION 2024



Pour faire en sorte que l'énergie des Jeux soit ressentie en Polynésie Française, il a été lancé, depuis 2019, la **1^{ère} campagne polynésienne Génération 2024**. Un label inédit. Jamais un comité de pilotage n'avait associé aussi étroitement l'ensemble des établissements scolaires du pays hôte des épreuves de **Surf des Jeux olympiques 2024** à la dynamique du projet.

Une labellisation aux principes directeurs. L'obtention du **label Génération 2024** pour un établissement scolaire permet de *valoriser les partenariats établis* et de *développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif* afin d'encourager la pratique physique et sportive des enfants et des jeunes. Ces passerelles ainsi renforcées permettront une complémentarité des contributions des acteurs au parcours sportif et citoyen de l'enfant polynésien, tant dans les dimensions sportives et citoyennes que dans ses apprentissages et son épanouissement personnel.

Le **label Génération 2024** est destiné aux écoles, établissements d'enseignement du second degré et l'enseignement supérieur, quels que soient leur taille ou leurs moyens. Les établissements des îles éloignées comme les établissements scolaires à forte densité peuvent être labellisés.

Un label qui répond à l'enthousiasme des écoles et établissements scolaires. La Polynésie Française a entendu la forte motivation des écoles et établissements scolaires pour s'impliquer. Grâce au **label Génération 2024**, ils pourront à la fois *renforcer l'image et l'attractivité de leur école et établissement* et *dynamiser leur projet éducatif en lien étroit avec le mouvement sportif et les communes de Polynésie Française*.

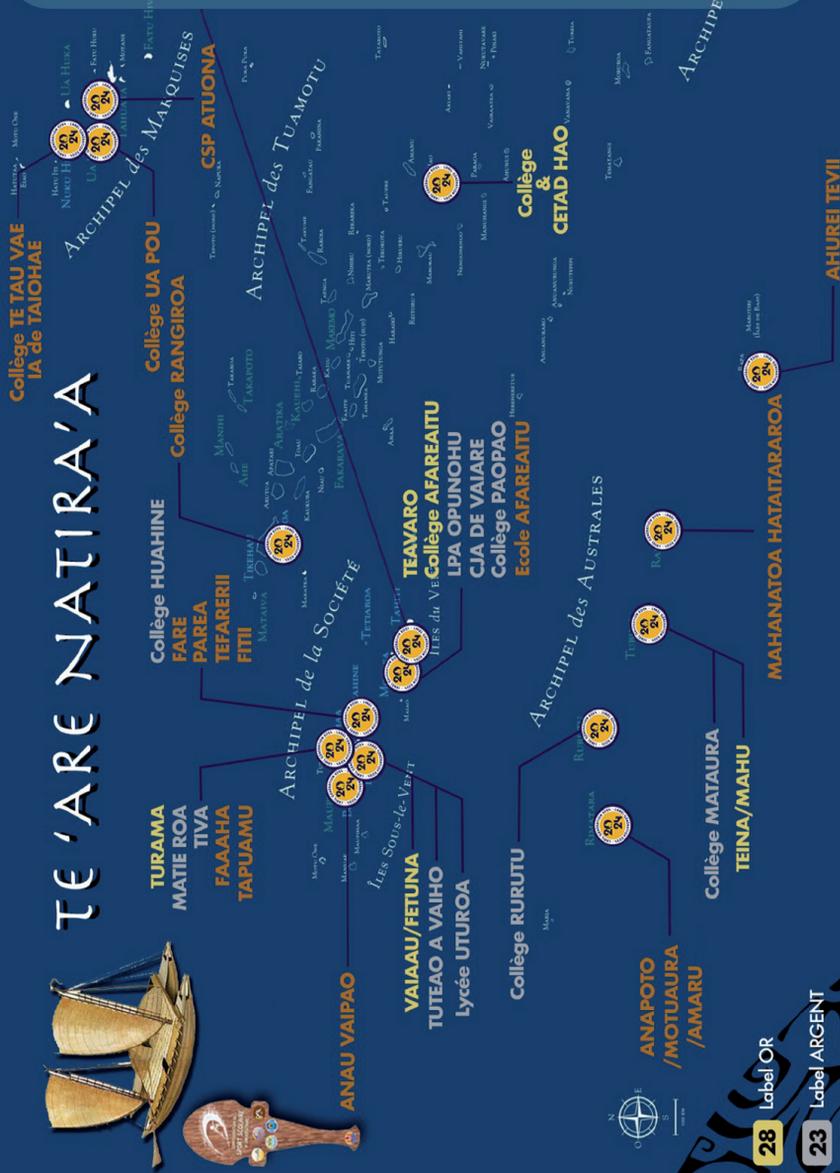
Valeur Olympique : l'Amitié, le Respect et l'Excellence.

Valeur Paralympiques : le Courage, la Détermination, l'Inspiration et l'Égalité.



89 écoles et établissements labellisés

TE 'ARE NATIRA'A



- HTIMAHANA Collège ARUE
- REANGIROA Collège MAHINA
- MANU/URARII MANU Collège PUNAUAUA
- MAMOTAHU Collège TARAVAO
- Collège Tiramana
- EBB de TEVA UTU Collège HIEVRI HIRO
- Collège PAPARA
- Collège TERITUA'A
- TERIEROOTERRAL de PAEA Collège MASO TEVANE
- Collège TA-OHE
- Collège TIPERERU
- Lycée hôtelier de TAHITI
- LYCÉE PRO FACHANT TUAMU
- LYCÉE DE LA PAPEETE
- LP HAHANA
- LP HAHANA
- LP HAHANA
- LYCÉE TAMARAU NUI
- IIME TAMARAU ARII Université de la Polynésie Française
- RSMAA-PF
- Collège Lycée POHARE
- Collège Lycée LA MARIANNA
- Collège Lycée SAGRE COEUR
- LYCÉE TAMARAU NUI
- LYCÉE DON BOSCO
- Collège Lycée LA MARIANNA
- Collège Lycée LA MARIANNA
- Collège Lycée SAGRE COEUR
- LYCÉE TAMARAU NUI
- LYCÉE DON BOSCO
- Collège Lycée LA MARIANNA
- Collège Lycée LA MARIANNA
- Collège Lycée SAGRE COEUR
- LYCÉE TAMARAU NUI
- LYCÉE DON BOSCO



ARCHIPEL des ILES DE LA MER DU SUD
 PAPAETE
 LA MISSION
 ST PAUL/STE THERESE



10 CONSEILS

contre le harcèlement

Si tu es victime



1 Se confier

N'aie pas honte ou peur des représailles !
Ose te confier à un adulte du collège mais aussi à tes parents, à ton grand frère ou ta grande sœur. Ne laisse jamais la situation s'installer dans le temps.

2 Se protéger

Pour éviter tout problème sur Internet, ne donne jamais de détails sur ta vie privée et réfléchis avant de diffuser des photos. Ne donne jamais tes mots de passe, ce sont des informations très personnelles.

3 Signaler un abus

Sur Facebook, tu peux signaler un contenu abusif et « bloquer » les amis qui n'en sont pas. Les comptes des agresseurs peuvent eux aussi être bloqués. Va faire un tour sur ce centre d'aide : www.facebook.com/safety/

4 Contacter

Si tu es victime de harcèlement à l'École, tu peux appeler le numéro 40 46 29 29, envoyer un MP à m.me/stopharcelementpf.

5 Porter plainte

Dans les cas les plus graves, il est possible de porter plainte contre l'auteur du harcèlement. C'est à tes parents, qui sont tes représentants légaux, d'effectuer cette démarche.

Si tu es témoin

6 Soutenir

Bien souvent, les élèves victimes de harcèlement sont mis à l'écart de la classe. Ne participe pas à cet isolement forcé et n'hésite pas à aller leur parler.

7 Ne pas rire

S'il cesse d'avoir une « majorité silencieuse », ou pire, un public hilare face à lui, l'agresseur arrêtera sans doute ses brimades. Les témoins ont un grand rôle à jouer contre le harcèlement à l'école.



8 En parler

Adresse-toi à un délégué de classe ou à un adulte du collège si tu es témoin d'un cas de harcèlement. S'il existe des médiateurs, ils peuvent aider à dénouer la situation.

9 Ne pas participer

Si tu reçois un message ou une photo humiliante « à faire tourner », supprime le message plutôt que de le transférer à tes amis. Tu pourras ainsi briser la chaîne du harcèlement.

10 Convaincre

Si le harceleur fait partie de ton groupe d'amis, essaie de le raisonner et de comprendre pourquoi il agit ainsi. Vouloir faire du mal aux autres est aussi un signe de mal-être.

STOP



HARCÈLEMENT

LE HARCÈLEMENT, POUR L'ARRÊTER, IL FAUT EN PARLER !

Tes premiers interlocuteurs sont tes **parents** ou un **adulte de confiance** dans ton établissement scolaire.

Tu peux aussi

- appeler le **40 46 29 29** (ouvert de lundi au vendredi de 07h à 16h)
- ou laisser un message à l'adresse : stopharcelement@education.pf

 <https://www.facebook.com/stopharcelementpf>

 <https://m.me/stopharcelementpf>

STOP HARCÈLEMENT

#NonAuHarcelement #stopharcelementpf



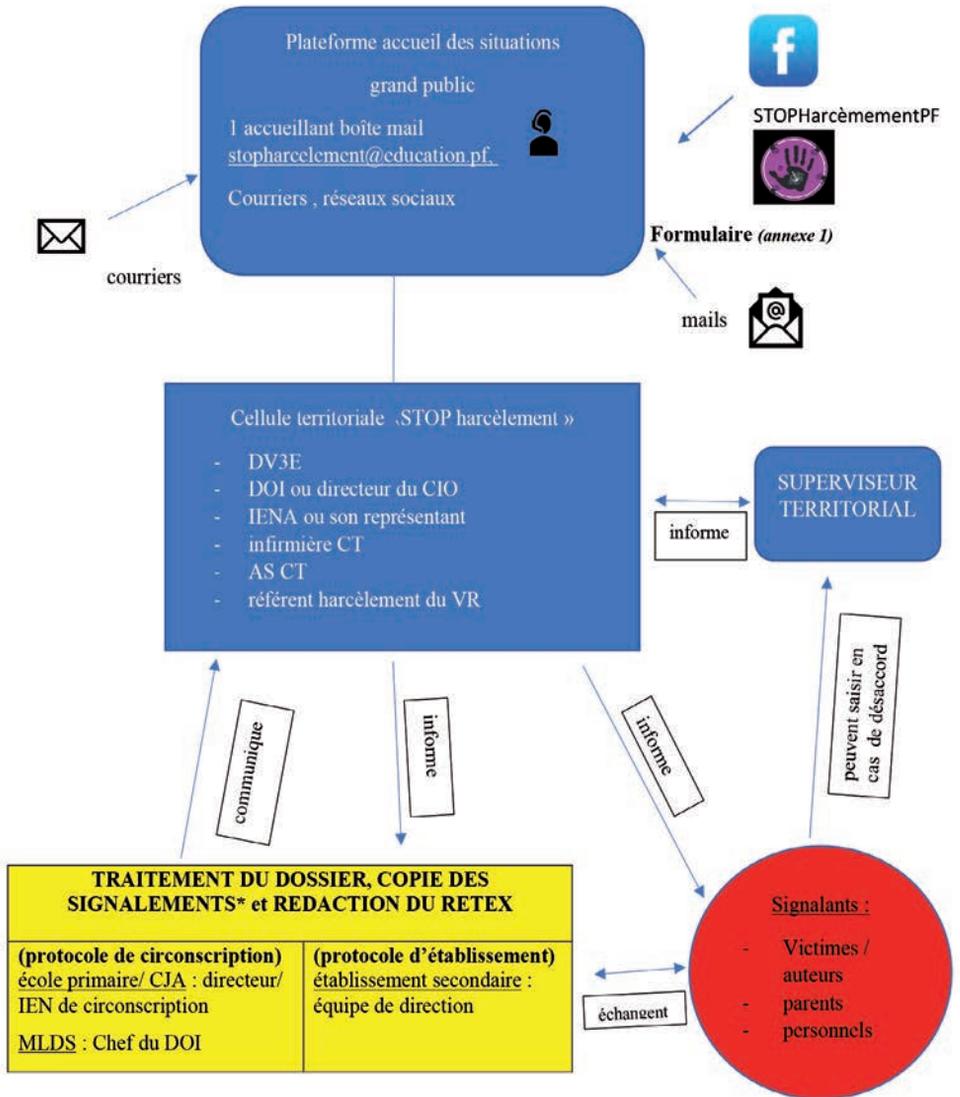
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique



LA PRÉVENTION SCOLAIRE EN POLYNÉSIE

PROTOCOLE TERRITORIAL DE TRAITEMENT DES SITUATIONS DE HARCELEMENT

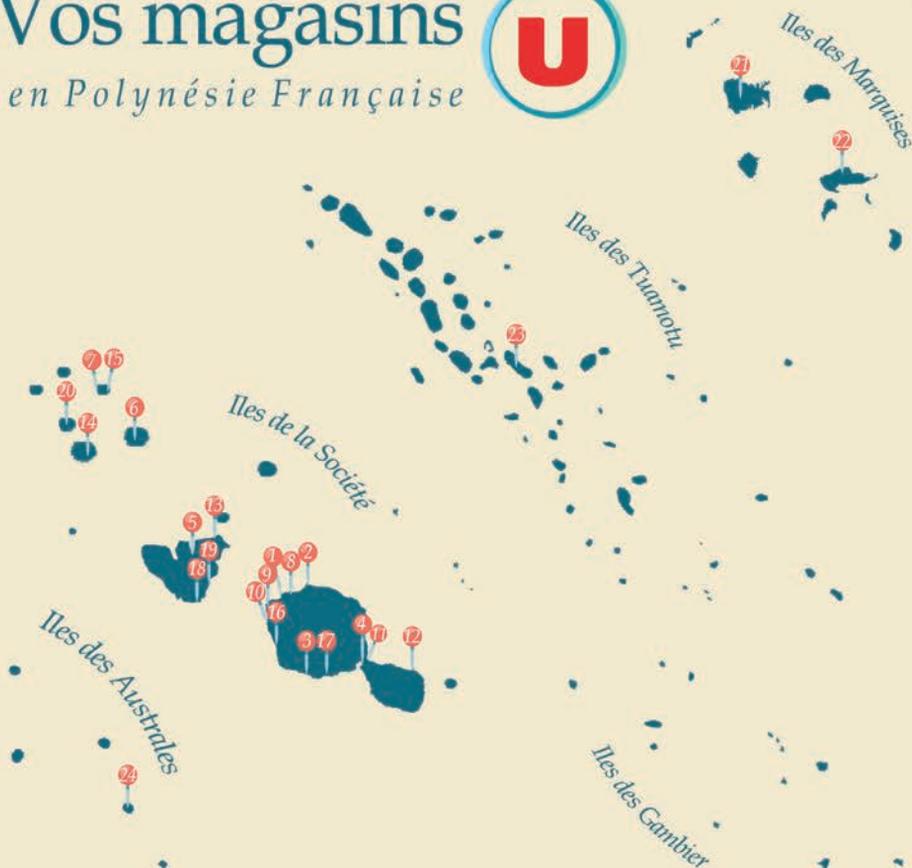
SCHEMA D'ACCUEIL ET DE TRAITEMENT D'UNE SITUATION DE HARCELEMENT EN MILIEU SCOLAIRE PAR LA CELLULE TERRITORIALE « STOP HARCELEMENT »



**signalements de/ ou des victimes et de/ ou des auteurs présumé(s) via les formulaires dédiés « adulte vulnérable/ mineur en danger » et « signalement d'infraction en milieu scolaire au procureur de la République»*

Vos magasins

en Polynésie Française



HYPER U

1 - PIRAE
40 47 50 20

SUPER U

2 - VÉNUSTAR - MAHINA
40 48 10 13

3 - TAMANU PAPARA
40 57 51 37

4 - TARAVAO
40 54 05 40

5 - ARE - MOOREA
40 56 10 58

6 - FARE NUI - HUAHINE
40 68 84 68

7 - TOA AMOK - BORA BORA
40 60 50 30

U express

8 - HAMUTA - PIRAE
40 50 75 50

9 - FAA'A
40 82 43 92

10 - WEEK-END - PUNAAUIA
40 43 93 12

11 - TAIARAPU NUI - TARAVAO
40 57 14 99

12 - TAUTIRA
PROCHAINEMENT

13 - REMY - MOOREA
40 56 32 27

14 - LIAUT - RAJATEA
40 60 07 50

15 - TOA ARENI - BORA BORA
40 67 79 96

Utile

16 - MARCHÉ FRAICHEUR - PAEA
40 53 32 19

17 - AH YIN - MATAIEA
40 57 43 33

18 - MAATEA - MOOREA
PROCHAINEMENT

19 - AFAREAITU - MOOREA
40 56 45 17

20 - HAAMENE - TAHA'A
40 65 60 59

21 - LARSON - NUKU HIVA
40 92 03 31

22 - FATU HIVA
40 92 82 93

23 - OTEPA - HAO
40 97 03 62

24 - TUBUAI
PROCHAINEMENT



L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le Cadre Institutionnel

Les enseignements du premier et second degré, ainsi que l'enseignement supérieur non universitaire relèvent de plein droit du gouvernement de la Polynésie française. La loi de Pays n°2017-15 du 13 juillet 2017 relative à la charte de l'éducation de la Polynésie française fixe les grandes orientations du Pays en matière d'éducation et reconnaît les adaptations des programmes sur le Territoire. La convention Etat-Pays du 22 octobre 2016 fixe la répartition des compétences entre l'Etat et le Pays en matière d'éducation et réaffirme les relations privilégiées entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'éducation de Polynésie française.

L'Etat participe aux dépenses assumées par la Polynésie française en allouant à celle-ci les moyens financiers et en personnels nécessaires au fonctionnement et développement du système éducatif polynésien. L'Etat collationne et délivre les diplômes nationaux, ce qui n'exclut ni des adaptations de l'enseignement sanctionné par ces diplômes, ni la possibilité pour la Polynésie de délivrer ses propres diplômes, éventuellement reconnus par l'Etat.

Le ministre en charge de l'éducation en Polynésie française est responsable de la mise en œuvre des orientations du système éducatif décidées par l'Assemblée de la Polynésie française. Il est le garant des adaptations qui en découlent.

Vous êtes mis à disposition du gouvernement de la Polynésie française et exercez en position d'activité dans ce cadre institutionnel. L'Etat continue d'être en droit votre employeur : il vous rémunère par l'intermédiaire du vice-rectorat et assure la gestion de votre carrière. Votre affectation ainsi que les directives d'organisation du travail ou d'ordre pédagogique et éducatif que vous devrez appliquer, relèvent quant à elles du ministère chargé de l'éducation de Polynésie française. Ce dernier participe également à votre évaluation. Pendant votre mise à disposition, vous relevez de l'autorité hiérarchique du ministère polynésien de l'éducation qui l'exerce par l'intermédiaire de votre chef d'établissement et de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE).

DEPUIS **PLUS DE 30 ANS**,
SÉJOURS DANS LES ÎLES
VOUS EMMÈNE À LA
DÉCOUVERTE
DES ÎLES ! 🌴🐟🌺

www.sejoursdanslesiles.pf



Promos, infos et liste des destinations : www.sejoursdanslesiles.pf
Au 40 86 43 43, auprès de notre agence Air Tahiti Papeete
ou de votre agence de voyages habituelle.



SÉJOURS DANS LES ÎLES
AIR TAHITI

LA CHARTE DE L'ÉDUCATION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE



Loi du Pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017

OBJECTIFS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Les 26 points clés

UNE ÉCOLE POUR TOUS

1. Obligation scolaire
2. Contrôle du respect de l'obligation scolaire
3. Signalement de l'absentéisme
4. Saisine du procureur de la République
5. Laïcité et gratuité de l'enseignement
6. Égalité d'accès
7. Affirmation des droits et obligations des élèves
8. Attachement à la réussite de tous
9. Accès à l'éducation : relever le défi de l'isolement géographique
10. Allocation des ressources : donner plus à ceux qui en ont le plus besoin
11. Accueil des enfants porteurs de handicap et assurance d'une continuité éducative aux enfants hospitalisés

UNE ÉCOLE PERFORMANTE

12. Garantie des connaissances et des compétences de base
13. Valorisation des langues polynésiennes en faveur du plurilinguisme
14. Définition et identification des décrocheurs
15. Élévation du niveau de qualification
16. Organisation de la continuité de l'enseignement
17. Qualité de l'enseignement
18. Recherche et innovation pédagogiques
19. Garantie de la meilleure orientation possible pour chaque élève
20. Adaptation des rythmes scolaires
21. Appui sur les réalités polynésiennes

UNE ÉCOLE OUVERTE

22. Implication des familles pour une coéducation dès la maternelle
23. Interactions de l'École : agir avec la société tout entière
24. Ouverture au monde professionnel
25. Ouverture au monde, notamment à la région du Pacifique
26. Médiation : agir contre les violences

ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS (D.G.E.E)



La direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) est l'administration du ministère polynésien en charge de l'éducation.

Elle est chargée de la mise en œuvre de la politique éducative du Pays auprès de 193 écoles, 21 centres de jeunes adolescents, 35 collèges et lycées, soit pour près de 52 000 élèves, et de la gestion des plus de 5 000 personnels administratifs et enseignants qui travaillent pour l'éducation.

Son action vise à déployer, coordonner et accompagner, sur un territoire aussi vaste que l'Europe, la politique éducative du Pays afin qu'elle soit toujours plus ambitieuse, exigeante et bienveillante, au service de la réussite de tous les élèves dans un partenariat constructif avec les familles :

- ambitieuse, parce que l'avenir que nous préparons pour nos jeunes se situe dans une société mondialisée et ouverte, riche de sa culture et irriguée par le numérique ;
- exigeante, parce que chaque élève doit pouvoir, durant son parcours de formation, s'appropriier les savoirs et les compétences indispensables à une insertion professionnelle et sociale réussie pour construire la Polynésie des années à venir ;
- bienveillante, parce que tout l'élève est un apprenant qui présente des besoins spécifiques auxquels il convient de s'adapter.

Ses missions sont multiples dans la vie des écoles, des établissements, des personnels, des élèves. Ainsi elle :

- Met en œuvre la politique éducative de la ministre chargée de l'éducation par notamment le contrôle, l'évaluation et l'amélioration des enseignements, par l'orientation, l'affectation et le suivi du parcours scolaire des élèves.

- Planifie et réalise les constructions scolaires, les programmes d'équipements de grosses réparations.
- Organise les transports scolaires des élèves.
- Accorde les bourses et fonds sociaux.
- Contrôle et veille à l'organisation, à la gestion administrative et financière des enseignements du premier et du second degré.
- Gère les ressources humaines des personnels affectés au service de l'éducation.
- Met en œuvre la carte scolaire et la carte des formations.
- Pilote la vie scolaire et coordonne les actions éducatives, culturelles et sportives.
- Pilote la formation continue des personnels.
- Diffuse les ressources et documentations pédagogiques.
- S'assure de la qualité du dialogue avec les parents et les différents partenaires œuvrant dans le domaine de l'éducation.

Pour mettre en œuvre toutes ses missions, la DGEE se veut être une administration moderne, écoresponsable et numérique.

Dans le cadre de l'action globale à l'échelle du Pays « Faire simple » (Fa'a'Ōhie), elle est aussi engagée dans une dynamique de simplification pour être une administration accessible, réactive, proche des usagers et des personnels, efficace en leur rendant sans cesse de nouveaux services.

Elle est présente sur internet et les réseaux sociaux :

- Site internet : <https://www.education.pf>

- Page Facebook : <https://www.facebook.com/educationtahiti/>

- Compte Twitter : <https://twitter.com/educationtahiti?lang=fr>

- Compte Instagram : https://www.instagram.com/dgee_polynesie/

- Chaîne YouTube : <https://www.youtube.com/user/crdppf>

- Bibliothèque numérique Ebooks.education : <https://www.ebooks.education.pf>



DIRECTION - Mail : courrier@education.pf
 Tél Standard : (+689) 40.47.05.00 - Fax : (+689) 40.42.40.39
 Route de l'hippodrome - 98 716 Pirae
 BP 20673 - 98713 PAPEETE

Missions des départements et bureaux de la Direction générale de l'éducation et des enseignements

Département	Coordonnées téléphoniques	Mail	Missions
Département de l'informatique et du numérique (DINE)	40,46,29,55	sec_dine@education.pf	Promotion, diffusion de l'usage des nouvelles technologies - assistance technique et maintenance informatique de la DGEE et des établissements scolaires
Département de l'action pédagogique et éducative (DAPE)	40,46,29,83	sec_dape@education.pf	Mise en œuvre de la politique de l'éducation du ministère de l'éducation pour le 1er degré - coordonnateur des actions des circonscriptions du 1er degré et conseiller auprès de la DGEE pour toutes les situations liées à la mise en œuvre des programmes scolaires dans les écoles et CIA.
Département des ressources humaines et des moyens (DRHM)	40,46,29,09	ad_drh@education.pf	Gestion administrative individuelle et collective des personnels en fonction dans le service, dans les écoles et établissements scolaires - Gestion et répartition des moyens enseignants et non enseignants - Proposition de carte scolaire et organisation et mise en œuvre des structures.
Département de la vie des élèves, des écoles et des établissements (DV3E) - Infirmière conseillère technique (ICT) et assistante sociale conseillère technique (ASCT)	40,46,29,05	sec_dv3e@education.pf	Coordination des actions se rapportant à la vie scolaire des établissements du premier et du second degré et des relations avec les parents et les chefs d'établissement - scolarités alternatives - Demandes de bourses et transport scolaire - Délivrance des agréments pour les intervenants - Gestion des sorties et voyages scolaires - Développement du sport scolaire
Département de l'orientation et de l'insertion (DOI)	40,46,29,64	sec_doi@education.pf	Mission lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) - coordination et accompagnement de la politique territoriale en matière d'information - d'orientation, d'affectation et d'insertion professionnelle
Département de la formation continue et de l'innovation (DFCI)	40,46,29,99	sec_dfci@education.pf	Mise en œuvre du programme académique de formation de tous les personnels de l'éducation en Polynésie française, organisation de l'ensemble des opérations liées à la formation continue en lien avec les responsables de la formation.
Département des affaires financières, de la logistique et des constructions scolaires (DFLC)	40,46,29,57	ad_dflc@education.pf	Préparation, contrôle et suivi de l'exécution du budget du service et du financement du primo équipement des nouveaux établissements scolaires - Gestion de l'économat du service, entretien des véhicules, réservations des salles, entretien des bâtiments et espaces verts - Reprographie et gestion des archives

Missions des départements et bureaux de la Direction générale de l'éducation et des enseignements

Bureaux	Coordonnées téléphoniques	Mail	Missions
Bureau des examens (BEX)	40,47,05,60	bex@education.pf	Organisation matérielle des examens conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes locaux reconnus par l'état
Bureau des affaires juridiques (BAJ)	40,46,29,94	ba@education.pf	Préparation des textes et actes réglementaires relatifs à l'éducation - soutien juridique aux services de la DGEE - rédaction des requêtes et conclusions relatives aux recours contentieux - contrôle de légalité des délibérations des conseils d'établissement des établissements scolaires
Bureau de l'évaluation et des performances de la politique éducative (BEPP)	40,46,29,34	bepp@education.pf	Elaboration et traitement des données statistiques et production d'études pour soutenir les décisions et le pilotage du système éducatif - compte-rendu des résultats obtenus en lien avec les objectifs contenus dans la charte de l'éducation - Analyse des risques organisationnels de la DGEE et proposition d'outils et d'actions pour améliorer la qualité des traitements - Coordination des propositions d'actions pour gérer les risques concernant la santé et la sécurité des agents de la DGEE

Site Tuterai Tane
Immeuble Vehiarai - Titiro
Site Taaoone

CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024



CALENDRIER POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023 - 2024

Arrêté n° 1137/CM du 30 juin 2022

POLYNESIE FRANCAISE
Ministère de l'éducation

AOUT 2023

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

SEPTEMBRE 2023

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE 2023

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE 2023

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DECEMBRE 2023

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JANVIER 2024

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FEBVRIER 2024

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

MARS 2024

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL 2024

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI 2024

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN 2024

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET 2024

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOUT 2024

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

LISTE DES FÊTES LÉGALES :

15 août 2023	Assomption
1er nov. 2023	Toussaint
11 nov. 2023	Armistice 1918
25 déc. 2023	Noël
1er jan. 2024	Jour de l'An
5 mars 2024	Arrivée de l'Évangile
29 mars 2024	Vendredi Saint
31 mars 2024	Pâques
01 avr. 2024	Lundi de Pâques
1er mai 2024	Fête du travail
08 mai 2024	Victoire 1945
09 mai 2024	Ascension
19 mai 2024	Pentecôte
20 mai 2024	Lundi de Pentecôte
29 juin 2024	Fête de l'Autonomie
14 juil. 2024	Fête nationale

Écoles et CJA (1er degré)
Pré-entrée des enseignants : 11 août 2023
Retraite des élèves : 16 août 2023
Fin de l'année scolaire : 05 juillet 2024 après la classe

⇨ Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.

Collèges et Lycées (2nd degré)
Pré-entrée des enseignants : 11 août 2023
(Les établissements peuvent fixer une 2e journée de pré-retraite hors temps scolaire avant les vacances de septembre)
Retraite des élèves : 14 août 2023
Fin de l'année scolaire : 06 juillet 2024 après la classe

Concertations pédagogiques pour le 1er degré
Pré-entrée des enseignants
Fêtes légales
Vacances scolaires

Arrêté n° 1137 CM du 30 juin 2022, version du 05/07/2022
Secrétariat général du gouvernement de la Polynésie française
Source : lexpol.cloud.pf

ORGANISATION DU VICE-RECTORAT

Site : www.ac-polynesie.pf



Le vice-rectorat de la Polynésie française est un service déconcentré du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Représentant du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire, le vice-recteur est l'interlocuteur privilégié du ministre de l'Éducation de la Polynésie française. Dans le cadre de l'autonomie accordée à la Polynésie française dans le domaine éducatif (loi organique du 27 février 2004), les services de l'État et du Pays ont conclu, pour 10 ans, une convention relative à l'éducation le 22 octobre 2016. Ce contrat organise la répartition des compétences et les modalités de fonctionnement entre les services de l'État et du Pays.

Les orientations éducatives et leur mise en œuvre (organisation des enseignements et répartition des moyens) relèvent de la compétence de la Polynésie française qui s'est engagée à respecter la mise en œuvre des cursus et des référentiels qui y mènent et les principales règles définies par le code de l'éducation.

Les domaines de compétence privilégiés du vice-rectorat

Le contrôle pédagogique sur les cursus et référentiels menant aux diplômes nationaux. Leur délivrance et leur certification relèvent en effet des compétences régaliennes de l'État.

Le contrôle pédagogique et l'aide aux enseignants.

La gestion administrative et la rémunération des fonctionnaires de l'État affectés en Polynésie française, ainsi que le recrutement des agents non titulaires ; le ministre de l'Éducation nationale

rémunère environ 6000 agents, ce qui en fait le premier employeur de la Polynésie française.

L'ordonnancement budgétaire des fonds d'État délégués au système éducatif :

Budget de 531,26 M€ : (66,3 milliards de Fcfp)

✓  512,90 M€ de masse salariale enseignement public et privé (61,20 milliards de Fcfp)

✓ 11,6 M€ fonctionnement transport et constructions scolaires (1,3 milliards de Fcfp)

✓ 6,76 M€ d'aides pour les bourses de l'enseignement supérieur (807,14 millions de Fcfp)

Dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le vice-rectorat a renforcé ses missions d'expertise et de contrôle des moyens afin de garantir aux élèves polynésiens un système éducatif adapté à leurs besoins dans le respect des orientations budgétaires fixées par le gouvernement central.

MISSIONS ET ORGANISATION

Le pôle pédagogique

Sous l'autorité du vice-recteur, neuf inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et un inspecteur de l'éducation nationale pour l'enseignement général de la voie professionnelle veillent à garantir le contenu des formations ainsi que le respect des cursus et des référentiels conduisant aux diplômes nationaux. Les inspecteurs ont ainsi à exercer une double tutelle pédagogique : l'une sur l'ensemble des personnels enseignants par le biais des inspections et évaluations individuelles, l'autre par leur expertise sur le respect des instructions officielles de l'Éducation nationale concernant les cursus

Les inspecteurs pédagogiques participent activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants dans le cadre de la convention du 4 septembre 2015 relative à l'Institut supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de la Polynésie française. Le suivi de la stratégie académique relative au numérique éducatif est défini par la délégation académique au numérique éducatif (DANE).

La direction des systèmes d'information (DSI)

La DSI a pour mission de construire et gérer l'ensemble des systèmes informatiques qui irriguent le système éducatif de la Polynésie française (plus de 65 000 élèves et 5 500 professeurs des 1^{er} et second degrés publics et privés). Elle assure le pilotage d'une architecture informatique conforme à celle des académies métropolitaines, permettant ainsi l'accès à toutes les applications nationales. La DSI a contribué à l'adaptation en interne de l'application paie FENUA déployée en Polynésie. Elle assure enfin un soutien technique au profit de l'ensemble des services du vice rectorat ainsi qu'aux départements informatiques du territoire, aux écoles et établissements d'enseignement du second degré.

Elle participe, en tant que maîtrise d'œuvre, aux projets numériques de production de ressources éducatives en collaboration avec la délégation académique au numérique éducatif (DANE), la DGEE, l'INSPE et l'UPE.

La direction des ressources humaines (DRH)

La DRH assure la rémunération des agents de l'État dépendant du vice-rectorat : enseignants exerçant dans les établissements des enseignements public et privé sous contrat avec l'État, personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé de l'enseignement public. Plus de 6 000 salaires sont versés mensuellement, représentant un total annuel de 499,00 millions d'euros, soit environ 59,5 milliards de Fcfp. La DRH assure également la

gestion administrative, individuelle et collective des fonctionnaires de l'État. La DRH collabore étroitement avec les services de la Polynésie française afin que la gestion des personnels soit assurée dans le respect du statut général de la fonction publique de l'État tout en tenant compte des besoins propres à la Polynésie française (et du statut particulier du corps de l'État pour la Polynésie française).

La DRH assure également l'organisation de l'ensemble des concours de recrutement, examens professionnels et certifications des personnels relevant des ministères de l'Éducation nationale et de la jeunesse, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle veille à garantir le caractère national des examens conduisant à la délivrance des diplômes correspondants. Certaines épreuves de concours peuvent se dérouler de nuit afin de tenir compte du décalage horaire avec les centres d'épreuve des autres académies).

La direction des affaires budgétaires et financières (DABF)

La DABF assure la gestion des crédits destinés à couvrir les frais de déménagement et de transport des personnels de l'État ainsi que des dépenses de fonctionnement du vice-rectorat, qui représentent un budget annuel de 5,45 M€ de crédits de fonctionnement (775 millions de Fcfp).

Elle assure le transfert des subventions de fonctionnement et des crédits pédagogiques au ministère territorial de l'Éducation pour un montant de 13,95 millions d'euros au titre de la DGF.

*Immeuble Vehiarii 25 Avenue Pierre Loti, Titioro
BP 1 632 - 98 713 Papeete • www.ac-polynesie.pf
Tél.(689) 40 47 84 00
Vice-recteur : Philippe TERRET*





**Inspection
pédagogique**
 IA-IPR Histoire-Géographie
 Doyen
Yvette Tommasini
 Tél. : 40 47 84 11
 secretariat-insp@ac-polynesie.pf

IA-IPR Economie -
 Gestion
 Doyen
Dalila Chaudron
 en charge de la voie
 Professionnelle
 Tél. : 40 47 84 12
 secretariat-isp@ac-polynesie.pf

**IEN Economie - Gestion,
en charge de la voie
Professionnelle**
Yveline Tommasini
 Tél. : 40 47 84 10

IA-IPR Éducation Physique
 et Sportive
Nathalie Volant
 Tél. : 40 47 84 17

IA-IPR Établissements et
 Vie Scolaire
 Christian Morihain
 Tél. : 40 47 84 25

IA-IPR langues vivantes,
 spécialement espagnol
Yveline Tommasini
 Tél. : 40 47 84 15

IA-IPR Langues
 Gaston Le Lu
 Tél. : 40 47 84 20

IA-IPR Mathématiques
Éric Snyard
 Tél. : 40 47 84 13

IA-IPR Sciences et
 Techniques Innovantes
 Stéphane Lefebvre
 Tél. : 40 47 84 14

IA-IPR Sciences et
 Technologies de la Vie,
 de la Santé et de la Terre
Murielle Chang
 Tél. : 40 47 84 23

**Direction des affaires
généralistes**
 Directrice
Romane Chih
 Tél. : 40 47 84 01
 accueil@ac-polynesie.pf

Accueil
 Tessa Hach
 Tél. : 40 47 84 09
Gestionnaire courrier
 Directrice
Christine Chih
 Tél. : 40 47 84 25
Chry Wahale
 Tél. : 40 47 84 26
 smg@ac-polynesie.pf

Service National Universel
 Doyen
ESM/LUP
 Tél. : 40 47 84 42

**Délégation académique au
numérique**
 Coordinateur
Eric Snyard
 Tél. : 40 47 84 51

Chef de service
Rafiq Sossou Aïzaou
 Tél. : 40 47 84 78
 dire@ac-polynesie.pf

**Conseiller pédagogique pour le
détaché**
 Tél. : 40 47 84 77

David Caillon
Toddy Chono
Dalila Chih
Dimrit Churme
Sabine Colillard
Patrick Djignone
Murielle Chang
Guillaume Faret

Développement web
Romain Poul
 Tél. : 40 47 84 07

Administration SIRH
Soledad 3er degré
Mohamedour Thiam
 Tél. : 40 47 84 05

Administration, innovation,
 maintenance et assistance
Jovanna Vaughnes
 Tél. : 40 47 84 03

Innovation multimédia et
 production supports
 pédagogiques numériques
Bernhard Weitz
 Tél. : 40 47 84 06

Thierry Terret

Olivier Huisman
Secrétaire général

Assistante de direction
Mylene Casado
 Tél. : 40 47 84 03
 secretariat@ac-polynesie.pf

Conseillère juridique
Daphnée Labbay
 Tél. : 40 47 84 04

Contrôleur de gestion
Yveline Tommasini
 Tél. : 40 47 84 02

IA-IPR Sciences et
 Technologies de la Vie,
 de la Santé et de la Terre
Philippe Courreau
 Tél. : 40 47 84 23
 secretariat-isp@ac-polynesie.pf

Direction des ressources humaines
Secrétaire général adjoint
Anthony Legendre
 Tél. : 40 47 84 30

Pôle de l'enseignement
 public et des rémunérations
Directrice adjointe
Enyolme Hanouquin
 Tél. : 40 47 84 49

Département des affaires
 sociales
Chieffe de département
Melina Taha
 Tél. : 40 47 84 33
 dm.taha@ac-polynesie.pf

Département des affaires
 sociales
Chieffe de département
Melina Taha
 Tél. : 40 47 84 33

Département des affaires
 sociales
Chieffe de département
Melina Taha
 Tél. : 40 47 84 33

Département des affaires
 sociales
Chieffe de département
Melina Taha
 Tél. : 40 47 84 33

Département des affaires
 sociales
Chieffe de département
Melina Taha
 Tél. : 40 47 84 33

Département des affaires
 sociales
Chieffe de département
Melina Taha
 Tél. : 40 47 84 33

Département des affaires
 sociales
Chieffe de département
Melina Taha
 Tél. : 40 47 84 33

Département des affaires
 sociales
Chieffe de département
Melina Taha
 Tél. : 40 47 84 33

Département des affaires
 sociales
Chieffe de département
Melina Taha
 Tél. : 40 47 84 33

Département des affaires
 sociales
Chieffe de département
Melina Taha
 Tél. : 40 47 84 33

Département des affaires
 sociales
Chieffe de département
Melina Taha
 Tél. : 40 47 84 33

Département des affaires
 sociales
Chieffe de département
Melina Taha
 Tél. : 40 47 84 33

L'ÉDUCATION EN POLYNÉSIE

LES STRUCTURES PÉDAGOGIQUES

I - LES CETAD

En Polynésie française, l'intégration de petites structures de formation professionnelle dans la plupart des collèges des îles éloignées correspond à une réalité géographique, économique et culturelle. Elle ne vise pas à éclater un LP monolithique sur plusieurs sites mais à donner à chaque archipel un foyer de développement original, approprié à ses besoins et à son identité.

Créés en 1980, les Centres d'Éducation aux Technologies Appropriées au Développement ou C.E.T.A.D. sont des structures éducatives polyvalentes qui dispensent des formations organisées autour d'un thème.

Les CETAD accueillent des élèves de 3ème pour y préparer des diplômes polyvalents organisés comme l'est encore la société polynésienne dans ses archipels où l'éloignement, l'isolement, l'insularité, les difficultés d'approvisionnement en produits alimentaires et fabriqués, en pièces de rechange font partie de la vie quotidienne.

Le dynamisme du CETAD repose sur une petite équipe de 5 à 10 personnes volontaires, animée par un coordonnateur. Les PLP expatriés sont garants de la qualité technique des réalisations, les enseignants polynésiens de l'opportunité de ces réalisations et de leur ancrage à la tradition.

Enseigner en CETAD c'est faire preuve d'initiative pour trouver et enseigner des solutions originales dans une structure où formation initiale, ouverture sur la vie et production se côtoient.

Deux types de formation coexistent dans les CETAD :

Les CPAP

Une formation polyvalente aux technologies appropriées au développement s'adressant surtout aux élèves en fin de 3ème conduisant en 2 ans à un diplôme de niveau 3 (anciennement V) à quatre options :

- PMH (petite et moyenne Hôtellerie)

- PB (polyvalent du Bâtiment)
- EPHR (exploitation polynésienne horticole et rurale)
- GEMM (gestion et exploitation en milieu marin)

Le CPMA

Un diplôme de niveau 3 (anciennement V) qui favorise la qualification des professionnels dans le domaine de l'artisanat d'art.

- option Gravure sur nacre
- option Sculpture sur bois

II - LES G.O.D.

Les Groupements d'Observation Dispersés regroupent des classes de 6ème et de 5ème installés généralement près des écoles primaires, afin de permettre aux élèves une scolarité sans séparation prématurée de leur famille. Ils sont rattachés à un collège.

III - LES 6^{ÈMES} À L'ÉCOLE ET LES SECONDES EN COLLÈGE

Il est également à noter que certaines écoles accueillent une classe de 6ème et que certains collèges hébergent une classe de seconde. Ces dispositifs, exclusivement présents dans quelques îles sont destinés à maintenir un début de scolarité en collège ou en lycée tout en permettant aux élèves de ne pas être trop rapidement éloignés de leur famille.




ARANUI
Cruises
le voyage d'une vie

MARQUISES • AUSTRALES • GAMBIER • TUAMOTU • PITCAIRN

AU COEUR DU PACIFIQUE SUD

UNE EXPERIENCE IMMERSIVE

UN CARGO MIXTE UNIQUE



Réservez votre prochaine croisière



(689) 40 42 62 42



reservation@aranui.pf



Aranui Cruises Tahiti



aranui.com





L'organisation du premier cycle de l'enseignement secondaire en Polynésie française - 2023-2024

SEGPA : Section d'Enseignement adapté

CETAD : Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement

ULIS : Unités localisées pour l'inclusion scolaire

CJA : Centre de Jeunes Adolescents (Structure 1^{er} degré)

MFREO : Maison Familiale et Rurale d'Éducation et d'Orientation

LPA : Lycée professionnel agricole (Opunohu – Moorea)

DNB : Diplôme national du Brevet

CFG : Certificat de Formation Générale

CFG	2 ^{nde} Générale		2 ^{nde} Professionnel	1 ^{ère} année CAP/CPAP CPMA
	Diplôme national du brevet			
3 ^{ème} SEGPA	3 ^{ème} ULIS	Troisième	3 ^{ème}	PREPAMÉTIER
4 ^{ème} SEGPA	4 ^{ème} ULIS	Quatrième		
5 ^{ème} SEGPA	5 ^{ème} ULIS	Cinquième		
6 ^{ème} SEGPA	6 ^{ème} ULIS	Sixième		

Collège

Formations agricoles	
DNB/CFG	
3 ^{ème} de l'Enseignement Agricole (E.A.)	
4 ^{ème} de l'Enseignement Agricole (E.A.)	

MFREO

Module 3 Préparation à l'insertion
CFG et Attestation de Formation
Module 2
Module 1
CJA



Schéma des études après la 3^e

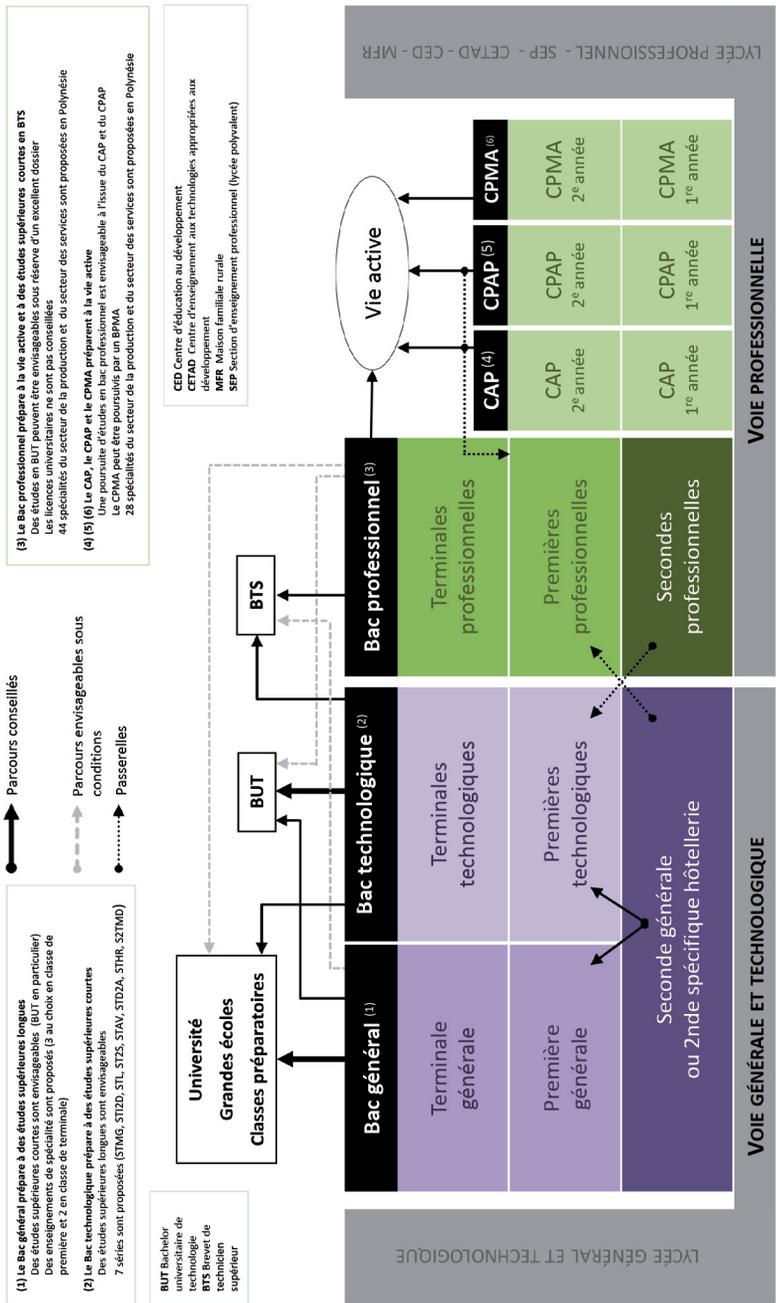


Schéma réalisé par le CIO de Polynésie Française

Les différents niveaux d'intervention dans le cadre de la Prévention et de la Lutte contre le Décrochage Scolaire



La circulaire de Madame la ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur du 3 février 2015 instaure une Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) sur le territoire de la Polynésie française

À l'instar de sa mise en œuvre en métropole depuis la circulaire du 9 février 2011, cette mission concerne tous les responsables du système éducatif du second degré en Polynésie française.

Constitution et animation d'un Groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) en établissements

- Existence d'un référent décrochage (Missions particulières) dans chaque établissement
- Détection des jeunes présentant des signes de décrochage
- Analyse des besoins et mise en œuvre d'accompagnements
- Développement de solutions individualisées spécifiques de rattrapage
- Remontée des informations à l'animateur de Bassin

Traitement des dossiers des élèves décrocheurs (au CIO dans le cadre de la PAAPD : Plateforme d'Aide et d'Agencement des Publics Décrocheurs)

- Accueil, entretien et analyse des situations
- Orientation des décrocheurs vers des solutions adaptées
- Définition des actions à conduire en lien avec les établissements, les dispositifs de la MLDS et les partenaires du champ de la formation et de l'insertion (SEFI, RSMa, CFPA....)

Pilotage et développement de dispositifs pédagogiques et spécifiques (au DOI dans le cadre de la MLDS)

- Définition des actions mises en œuvre dans les différents dispositifs (MAA Seconde Chance et JDC)
- Mobilisation de moyens humains et matériels
- Accompagnement vers la reprise de formation
- Évaluation et régulation du dispositif

DISPOSITIFS POUR LES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

LA CTES

La Commission Territoriale de l'Éducation Spéciale a été créée dans le cadre de la délibération n°82-36 du 30 avril 1982 relative à l'action en faveur des handicapés. Elle est compétente à l'égard des enfants, adolescents et jeunes majeurs handicapés de leur naissance à 20 ans. Elle reconnaît le handicap de l'intéressé en évaluant son taux d'incapacité partielle permanente (Taux IPP) selon le guide barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées en vigueur en Polynésie française (Taux IPP minimum nécessaire : 50%).

Ses principales missions :

Elle exerce une mission d'accueil, d'information et d'accompagnement des familles concernées.

Elle attribue les compensations financières et humaines.

Elle délivre les cartes d'invalidité (CTI, CTI-TP,).

Elle oriente l'intéressé(e) vers l'établissement scolaire ordinaire/spécialisé ou le service/suivi dispensant l'éducation adaptée correspondant à ses besoins.

Elle donne un avis sur l'utilisation d'un matériel pédagogique adapté et/ou spécifique.

Elle valide le PPS/PPF élaboré en ESS (Équipe de Suivi de Scolarisation) et transmis à la CTES par l'ESR (Enseignant spécialisé référent) du secteur.

Les secteurs et coordonnées des Enseignants Spécialisés Référents (ESR) de Polynésie française :

Secteurs	Nom de l'ESR	Adresse courriel
ESR1 : Papeete, Puna, Huahine et secteur CLG Rangiroa	Mme Ninine APEANG	esr1@education.pf
ESR2 : Piree, Anac, Mahina, Hiti'a et secteur CLG Hao	Mme Karine TAIMANA	esr2@education.pf
ESR3 : Tera I Ua, Taiaorao et les Mangées	Mme Mosam LUCAS	esr3@education.pf
ESR4 : Puanui, Moorea-Maiao, Bora Bora et secteur CLG Makemo	Mme Anapline REATUA	esr4@education.pf
ESR5 : Faa, Papeete et Raiatea	M. Laurent PUECH	esr5@education.pf
ESR6 : Ecoles et lycées privés	Mme Jackie FERRE	esr6@education.pf
Secteur des Annuaire :		gestionnaire_avis@education.pf
Secteur de Tahiti :	Mme Samia-Maria LASBLEES	samiamaria.lasbles@education.pf

La CTES se trouve à Pirae, site de la DGEE de Tuterai Tane, route de l'hippodrome

Heures d'ouverture au public : Lundi au jeudi de 8h00 à 15h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00

Téléphone : 40 46 27 14

Adresse mail : ctes@education.pf

Le calendrier des réunions et les formulaires de saisine sont téléchargeables sur le site de l'ASH.

ash-polynesie.education.pf

LE PAI

LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) pour les élèves.

Le PAI concerne les enfants et adolescents atteints de troubles chroniques de la santé (asthme, par exemple), allergies, intolérance alimentaire,... Il est élaboré à la demande de la famille ou du directeur / chef d'établissement avec l'accord de la famille.

Le document doit être renseigné par le **médecin traitant de l'enfant** qui (ayant identifié le besoin de sa mise en place) précisera le **protocole à suivre** (posologies, informations médicales importantes) et détaillera le contenu de la trousse d'urgence à organiser.

Le médecin préparera donc l'ordonnance qui permettra à la famille d'acheter les médicaments afin de constituer la trousse d'urgence.

La famille contactera le directeur (ou le chef d'établissement) pour finaliser la mise en œuvre du PAI : signatures, choix du lieu et des modalités de conservation de la trousse d'urgence.

La signature de ce document engage toutes les parties (famille, école et tous les référents de l'élève) afin d'accueillir l'enfant dans les conditions de sécurité nécessaires, que cela soit lors des activités scolaires, lors des sorties obligatoires (ou facultatives), éventuellement, lors du repas et des transports.

Les documents sont en téléchargement sur : www.education.pf/projet-daccueil-individualise-pai/

LA TROUSSE D'URGENCE

Constitution : Les parents doivent être très vigilants sur les dates de péremption des médicaments qui doivent au moins couvrir l'année scolaire.

Un exemplaire du PAI signé de l'année sera glissé dans la pochette au nom de l'enfant.

Conservation : Respecter les conditions de conservation indiquées, dans un espace accessible et connu de tous.

En cas de déplacement, la trousse doit suivre l'enfant impérativement.

LE SEGPA

LES SECTIONS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ

Les SEGPA accueillent au sein du collège des jeunes de la 6^e à la 3^e présentant des difficultés scolaires graves et durables qui n'ont pas pu être résolues par

des actions d'aide scolaire et de soutien (PPRE, DASED...). Intégrée dans un collège, la classe regroupe un groupe d'élèves restreint (16 au plus) afin d'individualiser le parcours de chacun. La SEGPA a pour ambition de mener les élèves à une qualification diplômante et à la poursuite de leurs études en Lycée professionnel.

Les élèves sont orientés en SEGPA par la Commission pour l'Orientation (CPO) présidée par le Directeur Général de l'Éducation et des Enseignements (ou son représentant).

On peut obtenir plus d'informations contenant l'orientation et le fonctionnement de la SEGPA ou télécharger les documents à remplir sur le site «<http://ash-polynesie.education.pf/>».

SEGPA	Divisions	Coordonnées téléphoniques	Adresse courriel
SEGPA TARAVAO	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	40 54 89 89	cda.taravao@education.pf
SEGPA PAPARA	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	40 54 80 40	cda.papara@education.pf
SEGPA PUNAALUA	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	40 50 26 88	cda.punaalua@education.pf
SEGPA TIENRI HIRO	6 ^{ème} et 5 ^{ème}	40 80 34 00	cda.tienri.hiro@education.pf
SEGPA MACO TEVANE	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	40 54 51 51	cda.maco.tevane@education.pf
SEGPA PAO PAO	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	40 55 00 65	cda.pao.pao@education.pf
SEGPA BORA BORA	De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	40 60 57 00	cda.bora.bora@education.pf

Contacts à la DGEE :

Chargé(e) de mission pour l'organisation des CPO : gestionnaire.avs@education.pf / 40 46 27 92

Circonscription ASH : cir.ash@education.pf / 40 46 27 11

AFPRAL

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA PRÉVENTION DES ALLERGIES

L'Antenne Polynésie AFPRAL (Association Française pour la Prévention des Allergies), qui existe depuis 10 ans, est animée par des parents touchés par les problèmes des allergies. Les allergies sont classées au 4^{ème} rang des maladies par l'OMS peuvent être :

- respiratoires : asthme mais aussi pollen (notamment lorsque les manguiers sont en fleur),
- alimentaires : lait, arachide, gluten...mais aussi poisson, charcuterie...
- cutanées : eczéma, ... mais aussi zinc, nickel...

L'association informe les familles lors de la rentrée scolaire pour aider à élaborer le PAI mais aussi tout au long de l'année lors des journées de l'allergie, pour permettre des dépistages. Les animations sont à destination de tous les personnels encadrants les enfants.

BP 21 221 - 98 713 Papeete - Tahiti

Contact : 87 73 90 00

Email : antenne-polynesie@afpral.fr

SOMMAIRE DES ÉTABLISSEMENTS PAR ARCHIPEL

LES BASSINS DE FORMATION : CARTE DES ÉTABLISSEMENTS PAR ARCHIPEL

47

ZONE URBAINE

COLLÈGE DE TIPAERUI	50
LYCÉE PAUL GAUGUIN	50
COLLÈGE MACO TEVANE	50
LYCÉE DU DIADÈME	51
LYCÉE POLYVALENT DE TAAONE	52
LYCÉE HÔTELIER DE TAHITI	52
COLLÈGE HENRI HIRO DE FAAA	53
LYCÉE PROFESSIONNEL DE FAAA	53

CÔTE EST

COLLÈGE D'ARUE	54
COLLÈGE DE MAHINA	55
LYCÉE PROFESSIONNEL DE MAHINA	55
COLLÈGE DE HITIAA	56

ISTHME DE TARAVAO

COLLEGE DE TARAVAO	56
LYCÉE POLYVALENT DE TARAVAO	57

CÔTE OUEST

COLLÈGE DE PAPARA	58
LYCÉE TUIANU LE GAYIC	58
COLLÈGE DE PAEA	59
COLLÈGE DE PUNAAUIA	59
COLLÈGE DE TEVA I UTA	59

MOOREA

COLLÈGE D'AFAREAITU	60
COLLÈGE DE PAOPAO	60

HUAHINE

COLLÈGE DE HUAHINE	62
--------------------	----

RAIATEA

LYCÉE D'UTUROA	62
COLLÈGE D'UTUROA	62
COLLÈGE DE FAAROA	64
LYCÉE PROFESSIONNEL D'UTUROA	64

TAHAA

COLLÈGE DE TAHAA	65
------------------	----

BORA BORA

COLLÈGE DE BORA BORA	65
----------------------	----

RANGIROA

COLLÈGE DE RANGIROA	66
---------------------	----

HAO

COLLÈGE DE HAO	67
----------------	----

MAKEMO

COLLÈGE DE MAKEMO	67
-------------------	----

NUKU HIVA

COLLÈGE DE TAIOHAE	68
--------------------	----

UA-POU

COLLÈGE DE UA-POU	68
-------------------	----

HIVA-OA

COLLÈGE / LYCÉE D'ATUONA	69
--------------------------	----

RURUTU

COLLÈGE DE RURUTU MOERAI	70
--------------------------	----

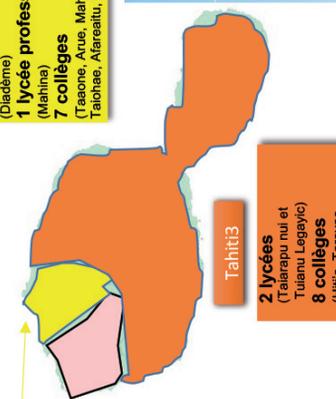
TUBUAI

COLLÈGE DE MATAURA	70
--------------------	----

4 bassins de formation

TahitiZ

- 1 lycée (Dialèdème)
- 1 lycée professionnel (Mahina)
- 7 collèges (Taoane, Atea, Mahina, Rurutu, Fatohae, Aitaraaitu, Makemo)



Tahiti1

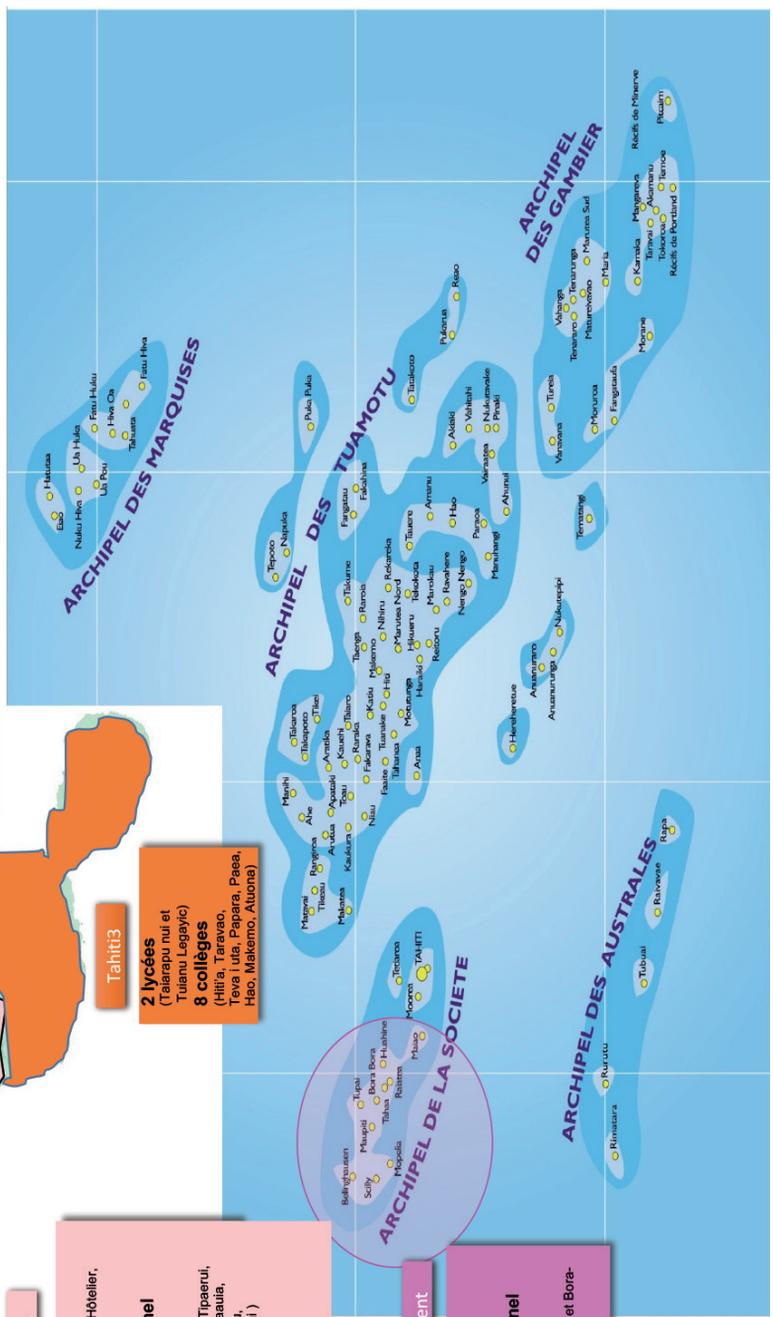
- 3 lycées (Paul Gauguin, Hôtelier, Opunohu)
- 1 lycée professionnel (Faa'a)
- 8 collèges (Mao Tevane, Tipaerui, Henri-Hiro, Punaatua, Paopao, Ua Pou, Rangiroa, Tubuai)

Tahiti3

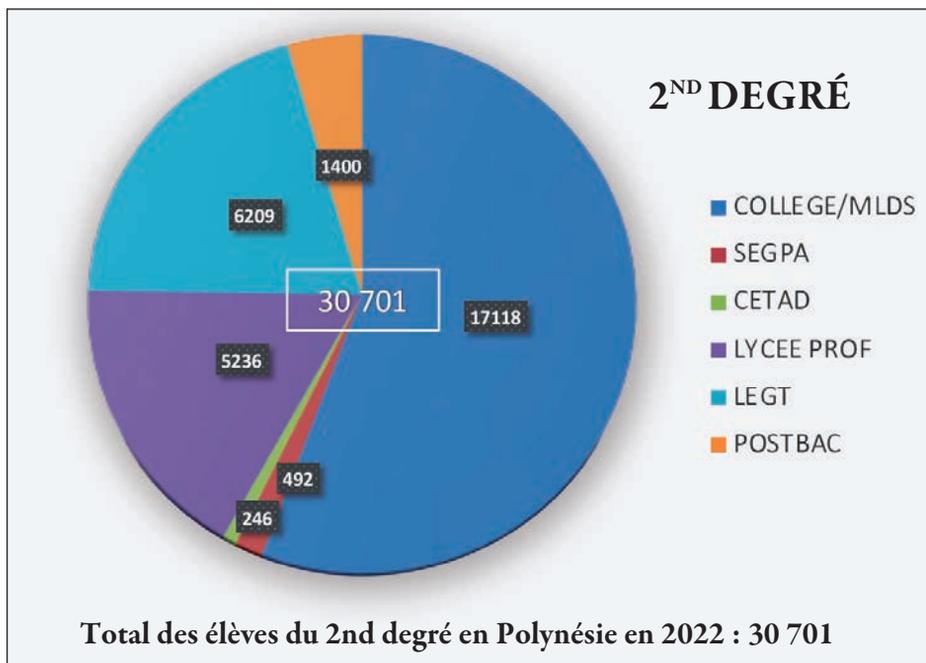
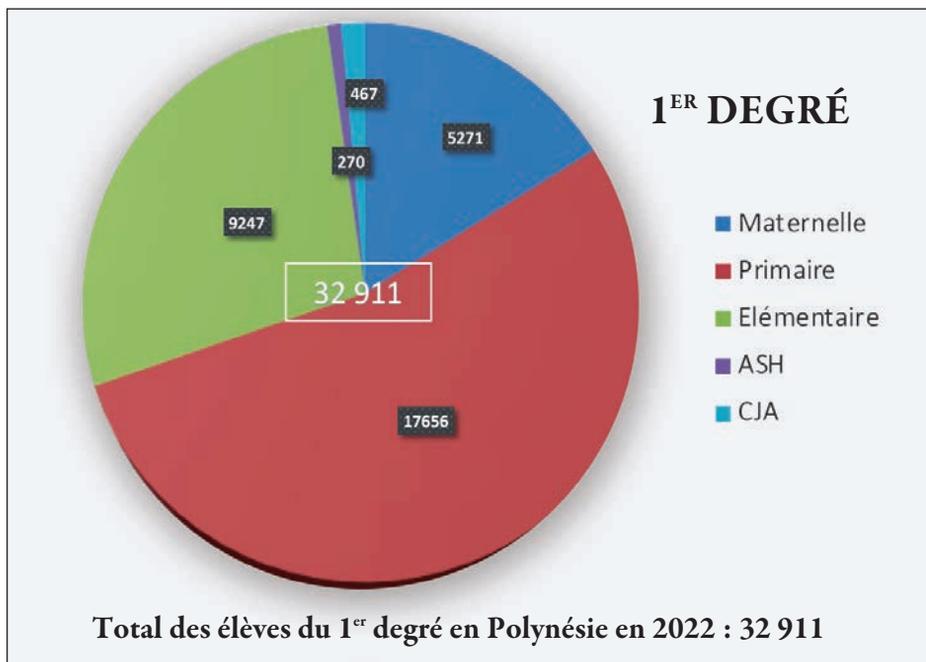
- 2 lycées (Talarapu nui et Tuiaenu Legay/ie)
- 8 collèges (Hiti'a, Taravao, Teva i Ua, Pāpāra, Paea, Hāo, Makemo, Atuaone)

Iles sous le vent

- 2 lycées (Uturoa, Bora-Bora)
- 1 lycée professionnel (Uturoa)
- 4 collèges (Faaroa, Huahine, Tahaa et Bora-Bora)



BILAN DE LA RENTRÉE 2022





Découvrez les
Iles Sous-le-Vent
avec nos escapades - 2 à 3 voyages par mois



Explorez **Moorea**
4 à 5 voyages par jour

"Un large choix d'escapades pour découvrir
Moorea de la meilleure des manières."



MOZ : +689 40 46 11 63
PPT : +689 40 46 11 60
www.vaeara'i.com

Disponible sur :



ZONE URBAINE

● COLLÈGE DE TIPAERUI

(Collège de Tipaerui, 9840338V)
Adresse : BP 4557 - 98713 Papeete
Tél.: (+689) 40.50.96.50
Télécopie : (+689) 40.45.22.79
Email : clg.tipaerui@education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Benoit MONTAUBRIC
Chef ets adjoint : Emmanuel MILLET
Régime : demi-pension



Structure Pédagogique :

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è prépa. métiers, 3è collège, ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

● LYCÉE PAUL GAUGUIN

(Lycée, 9840002E)
Adresse : BP 126 - 98713 Papeete
Tél : (+689) 40.54.00.54
Télécopie : (+689) 40.50.00.64
Email : lyc.paul.gauguin@education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Jean Pascal VINS
Chef ets adjoint : Max HELLIO
Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique :

BAC général : Hist. Géo GSP, Hum. Litt. ph, SES, LLCE, LLCR tah., Maths, NSI, PC, SVT, Arts (cinéma, aud.)/
BAC technologique STMG : Communic. & gest. ress. humaines, Compta. & finance d'entreprises, Mercatique
(marketing) / BAC S2TMD / CPGE Eco. et commerc. opt. économique.

● COLLÈGE MACO TEVANE

(Collège, 9840392D)
Adresse : BP 51605 - 98716 PIRAE
Tél.: (+689) 40.54.51.51
Télécopie : (+689) 40.54.51.54
Email : clg.taunoa@education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Hervé BARBEAU
Régime : demi-pension



Structure Pédagogique

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, 6è SEGPA, 5è SEGPA, 4è SEGPA, 3è SEGPA, 3è prépa. métiers,
ULIS, MLDS.

ZONE URBAINE

LYCÉE DU DIADÈME

(Lycée, 9840023C)

Adresse : BP 5694 - 98716 Pirae

Téléphone : (+689) 40.54.26.00

Télécopie : (+689) 40.42.06.21

Email : lyc.taaone@education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Pascal CHARLERY

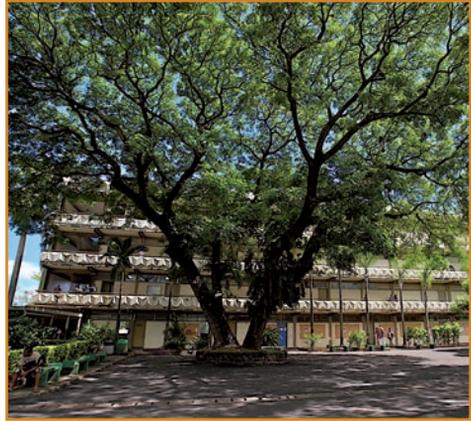
Chef ets adjoint : Tiarenuï TAUFANA (2^{de})

Chef ets adjoint : Pascale AGOSTINI

Chef ets adjoint : Pascal LASMEZAS

Régime : demi-pension et internat :

Tiarenuï TAUFANA



Structure Pédagogique

BAC général : Hist. Géo GSP, Hum. Litt. ph, SES, LLCE, LLCR tah., Maths, NSI, PC, SVT, SI, Arts (théâtre) / CAP : Electricien, Maintenance véhic. Auto opt Véhic. Part. / BAC PRO : Métiers de l'électricité et des environnements connectés, Maintenance des systèmes de production connectés, Techni. Etudes bât. Etudes économie, Technicien géomètre topographie, Maint. vehic. auto : voit. Particul. - motos / BAC technologique : STI2D architecture et construction, Energie et Environnement, innovation technologique et éco conception, Système d'information numérique, Sciences & Techno. Santé & Social / BTS : Bâtiment, Electrotechnique et SP3S, CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes écoles), PTSI Pphysique, Technologie et Sciences Industrielles), BTS : Maintenance des systèmes (opt A : systèmes de production). CAP : Equipier polyvalent du commerce / BAC PRO : Gestion administration, Métiers du commerce et de la vente (option A et B) / BAC technologique STMG : Métiers de l'accueil, Commerce et de la vente, Gestion systemes d'information, Mercatique (marketing) / Gestion et finance, Ressources humaines et communication / BTS : Gestion de la PME, Support à l'action managerale, Compta. gestion des organisations, Services Informatiques aux organisations : SLAM, Management commercial opérationnel, Négociation et digitalisation de la relation client / DCG. BAC PRO : Pilote de ligne de production / CPGS ATS.



ZONE URBAINE

● COLLÈGE DE TAAONE

(Collège, 9840208D)
Adresse : BP 5154 - 98716 PIRAE
Tél.: (+689) 40.50.16.01
Télécopie : (+689) 40.45.29.68
Email : clg.taaone@education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Olivier LEBOUTET
Chef ets adjoint : Valérie MILANO
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège,
3è prépa. métiers.



● LYCÉE HÔTELIER DE TAHITI

(Lycée, 9840268U)
Adresse: BP 13 000 - 98717 Punaauia
Tél.: (+689)40.50.45.50
Télécopie : (+689) 40.50.45.51
Email : lyc.hotelier@education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement :
Pepin MOU KAM TSE
Chef ets adjoint :
Dominique CARENO-GENTILLY
Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique

CAP : Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant, cuisine, ULIS / MC : Charcutier-traiteur, Accueil réception / BACPRO : Restauration, cuisine, boulanger pâtissier / BAC technologique : STHR / BTS : Management en hôtellerie restauration, tourisme, MAN hôtellerie / MC : Glacier chocolatier / CAP Pâtissier / MC : Sommellerie.

ZONE URBAINE

● COLLÈGE HENRI HIRO

(Collège, 9840233F)

Adresse : BP 60200 - 98702 Faaa

Tél.: (+689) 40.80.34.00

Télécopie : (+689) 40.80.34.05

Email : clg.henri.hiro@education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement :

Christine GUILLOTS

Chef ets adjoint : Mireille

CADOUSTEAU

Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6è collège, 5è collège, 4è collège,

3è collège, 3è prépa. métiers,

6è SEGPA, 5è SEGPA.



● LYCÉE PROFESSIONNEL DE FAAA

(Lycée Professionnel, 9840267T)

Adresse : BP 6001 - 8702 Faaa

Tél.: (+689) 40.80.32.00

Télécopie : (+689) 40.80.32.01

Email : lpr.faaa@education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement :

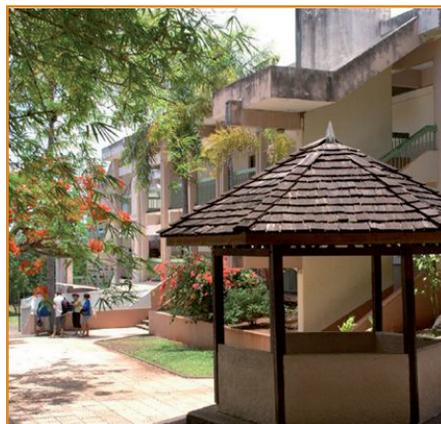
Antony BARBERO

Chef ets adjoint : Ingrid NEVELING

Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

CAP : Equipier polyvalent du commerce, Maçon, Menuiserie mobilier et agencement, Réparation des carrosseries, Métallier, Couture flou, Accompagnement éducatif petite enfance / BAC PRO : Acc. soins et services à la personne, Métiers de la sécurité, Technicien chaudron. indust, Technicien menuisier agenceur, Métiers de la mode, Carrosserie option réparation, Animation enfance et personnes âgées, Métiers du commerce et de la vente (option A), AGORA, Technicien du bâtiment ORGO, Aménagement et finition du bâtiment / BTS Gestion de la PME, Management commercial opérationnel, Management opérationnel de la sécurité / MC : Animation-gestion de projets dans le secteur sportif / MC : Encadrement secteur sportif option activités pour tous.



CÔTE EST

● COLLÈGE D'ARUE

(Collège, 9840289S)

Adresse : BP 14138 - 98701 Arue

Tél.: (+689) 40.50 04 50 - Télécopie : (+689) 40.45 23 41

Email : clg.arue@education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Gregory THOUILLEZ

Chef ets adjoint : Djambae MOISSI

Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, 3è prép. des métiers, ULIS



CÔTE EST

COLLÈGE DE MAHINA

(Collège, 9840252B)
Adresse : BP 11995 - 98709 Mahina
Tél.: (+689) 40.50.87.60
Télécopie : (+689) 40.83.38.85
Email : clg.mahina@education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Patricia LAMAUD
Chef ets adjoint : Vera LACOMBE
Régime : demi-pension



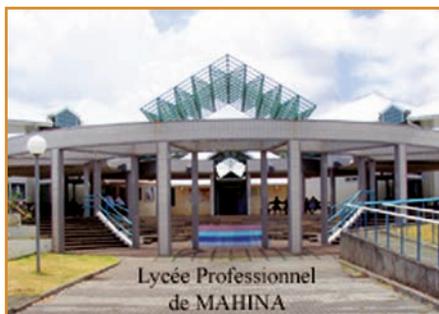
Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège, 3^e prépa. métiers.



LYCÉE PROFESSIONNEL DE MAHINA

(Lycée Professionnel, 9840341Y)
Adresse: BP 11983 - 98709 Mahina
Tél.: (+689) 40.50.12.50
Télécopie: (+689) 40.48.24.97
Email : lpr.mahina@education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Annick MESCOFF
Chef ets adjoint : Marlène N'GOLO
Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique

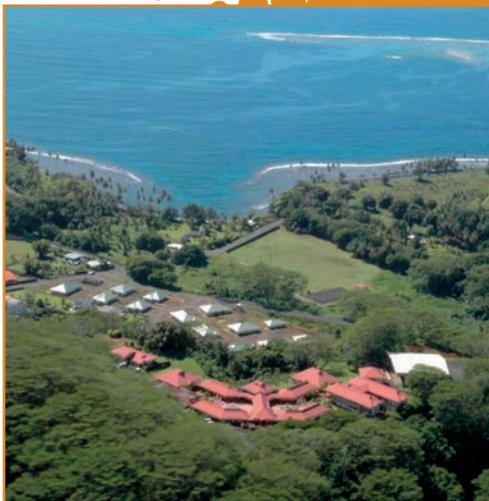
CAP : Accompagnement éducatif petite enfance, Electricien, installateur sanitaire, installateur froid climatisation de l'air / BAC PRO : Métiers de la coiffure, Esthétique cosmétique parfumerie, Electrotec. energ. equip.communic , Maintenance des systèmes de production connectés, Systèmes numériques , (option B et C), Métiers du froid et des énergies renouvelables, Service de proximité et vie locale, Accueil, soins et services à la personne, BTS : Maintenance des systèmes (opt B : systèmes énergétiques et fluidiques), BTS : Econ. Sociale et familiale. BAC PRO : Animation enfance et personnes âgées / FCIL : Fibre optique.

● COLLÈGE DE HITIAA

(Collège, 9840352K)
Adresse: BP 11992 - 98709 Mahina
Tél.: (+689) 40.54.74.80
Télécopie : (+689) 40.57.38.39
Email : clg.hitiaa@education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Établissement :
Elise BOURDON
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège.



ISTHME DE TARAVALO

● COLLEGE DE TARAVALO

(Collège, 9840021A)
Adresse: BP 7005 - 98719 Taravao
Tél.: (+689) 40.54.89.89
Télécopie : (+689) 40.57.27.31
Email : clg.taravao@education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Établissement : Jean paul LANDE
Chef ets adjoint : Yannick DERUDDER
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège,
3^e collège, 3^e prépa. des métiers.



SEGPA DE TARAVALO

(SEGPA, 9840362W) - Adresse : BP 7005 - 97719 Taravao
Téléphone : (+689) 40.54.89.89 - Télécopie : (+689) 40.57.27.31
Email : clg.taravao@education.pf - Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires) Chef d'Établissement : Jean paul LANDE
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique 6^e SEGPA , 5^e SEGPA , 4^e SEGPA, 3^e SEGPA.

LYCÉE POLYVALENT DE TARAFAO

(Lycée, 9840339W)

Adresse: BP 7014 - 98719 Taravao

Tél.: (+689) 40.54.71.71

Télécopie : (+689) 40.57.00.47

Email : lyc.taravao@education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Établissement : Jerome LE GUILLOU

Chef ets adjoint : François RAYMOND

(lycée Professionnel)

+ Chef ets adjoint : Maxime CASSANI

Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique

BAC général : Hist. Géo GSP, Hum. Litt. ph, SES, LLCE, LLCR tah., Maths, NSI, PC, SVT, SI / BAC technologique : STI2D : architecture et construction, Système d'information numérique, STMG : gestion et finances, Ressources humaines et comm./ BTS : Etude et éco de la construction , Gestion de la PME / CAP : Composites, Plastiques chaudronnés, Production et service en restauration, Serrurier métallier, Carreleur mosaïste , Peintre applicateur de revêtement, Equipier polyvalent du commerce, Assistant techn. en milieux familiale et coll. / BACPRO : Commerce, AGORA, Maintenance nautique , Technicien bât. : org. réal. gros. ouv. , Aménagement finition bâtiment , Techn. Etudes Bat A études & éco. , Techn. Etudes Bat B assist. Archi, Accueil soins et services à la personne, Maintenance des matériels (option C) : espaces verts, MLDS.



CÔTE OUEST

● COLLÈGE DE PAPARA

(Collège, 9840022B)

Adresse : BP 12006 - 98764 Papara

Tél.: (+689) 40.54.80.40

Télécopie: (+689) 40.57.33.88

Email : clg.papara@education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Bettina TINORUA

Chef ets adjoint : Philippe CHAUVIN-RICCI

Régime : demi-pension



Structure Pédagogique

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, 6è SEGPA, 5è SEGPA, 4è SEGPA, 3è prépa. métiers.



● LYCÉE TUIANU LE GAYIC

(Lycée, 9840386X)

Adresse : BP 120001 - 98764 Papara

Tél.: (+689) 40.54.76.50

Télécopie : (+689) 40.54.76.54

Email : lyc.tuianu.legayic@education.pf

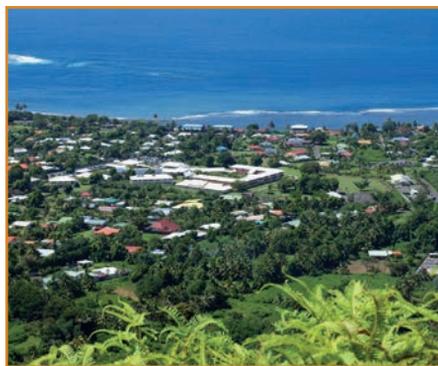
Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Christophe TELLIER

Chef ets adjoint : Christophe BRUNET

Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique

BAC général : Hist. Gé. GSP, Hum. Litt. ph, SES, LLCE, LLCR tah., Maths, NSI, PC, SVT, SI / PCL / BTS : Métiers des services liés à l'environnement, transport et prestations logistiques, Electrotechnique / CAP : Production et services en restauration, Electricien / BAC PRO : Métiers de l'électricité et des environnements connectés, AGORA, Transports, hygiène propreté stérilisation / BAC technologique, STL, STMG Ressources humaines et communications, gestion et finance, mercatique. CPGE Economique er commerciale Option technologique / BTS : Métiers des services liés à l'environnement.

CÔTE OUEST

● COLLÈGE DE PAEA

(Collège, 9840290T)
Adresse : BP 10392 - 98711 Pajara
Tél. : (+689) 40.50.06.20
Télécopie : (+689) 40.53.11.01
Email : clg.paea@education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Marc André DUMEZ
Chef ets adjoint :

Régime : demi-pension
Structure Pédagogique

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, 3è prépa. des métiers.



● COLLÈGE DE PUNAAUIA

(Collège, 9840340X)
Adresse : BP 13022 - 98717 Punaauia
Téléphone : (+689)4050.26.88 -
Télécopie 40.45.32.15 Email : clg.punaauia@education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Maité LEQUERRE
Chef ets adjoint : Alexia MEYNIER DE SALINELLES
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, 3è prépa. métiers.



SEGPA DE PUNAAUIA

(SES, 9840344B)
Adresse : BP 13022 - 98717 Punaauia
Tél. : (+689) 40.50.26.88- Télécopie : (+689) 40.45.32.15
Email : clg.punaauia@education.pf - Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Maité LEQUERRE
Chef ets adjoint : Alexia MEYNIER DE SALINELLES
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique 6è SEGPA, 5è SEGPA, 4è SEGPA, 3è SEGPA.

● COLLÈGE TEVA I UTA

(Collège, 9440410Y)
Adresse : Teva i Uta
Email : direction@clgteva.ensec.edu.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Barbara BELORGET
Chef ets adjoint : Christian VONGHES
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique 6ème collège, 5ème collège, 4ème collège, 3ème collège, ULIS.



MOOREA

(ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ - ILES DU VENT)

COLLÈGE D'AFAREAITU

(Collège, 9840201W)
Adresse : BP 6 - 98728 Afareaitu
Tél.: (+689) 40.55.06.55
Télécopie : (+689) 40.55.06.60
Email : clg.afareaitu@education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Nathalie JEAN
Chef ets adjoint : Erika DARTHENAY
Régime : demi-pension



Structure Pédagogique

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, 3è prépa. des métiers.

CETAD D'AFAREAITU

(CETAD, 9840364Y)
Adresse : BP 6 - 98728 Afareaitu - Tél.: (+689) 40.55.03.90 - Télécopie : (+689) 40.55.06.60
Email : cetad.afareaitu@education.pf - Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Nathalie JEAN
Régime : demi-pension

COLLÈGE DE PAOPAO

(Collège, 9840011P)
Adresse: BP 3 - 98728 Paopao
Tél.: (+689) 40.55.00.65
Télécopie : (+689) 40.56.25.49
Email : clg.paopao@education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Jean-Michel HARAN
Chef ets adjoint : Isabelle THOLOZAN
Régime : demi-pension



Structure Pédagogique

6è SEGPA, 5è SEGPA, 4è SEGPA, 3è SEGPA, 6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, 3è prépa. des métiers, ULIS.

CETAD DE PAOPAO

(CETAD, 9840368C)
Adresse : BP 3 - 98728 Paopao - Tél.: (+689) 40.55.00.65
Télécopie : (+689) 40.56.25.49
Email : cetad.paopao@education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Jean-Michel HARAN
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique CPAP : Petite et moyenne hôtellerie.



TEAHUPOO EVASION & SNORKELING



Des sensations exceptionnelles
dans des lieux d'exception !



Contactez nous au TÉL: 87 71 88 64 Mail: ninosalmon@hotmail.fr

RECONDITIONNÉE

atom

Tu'u Atea*

NOS APPAREILS MÉRITENT DE REVOIR LE JOUR.

Nos 2 boutiques :
Pont de l'Est à Papeete
Route de Tautira à Taravao

☎ 40 57 16 16
✉ info@atom.pf
f Atom (atompf)
@ atom_tahiti

Commandez
en ligne



Expédition
dans les îles

HUAHINE

(ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ - ILES SOUS LE VENT)

● COLLÈGE DE HUAHINE

(Collège, 9840025E) Adresse : BP 22 - 98731

Fare

Tél.: (+689) 40.60.67.20

Télécopie : (+689) 40.68.89.22

Email : clg.huahine@education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Philippe ROGET

Chef ets adjoint : Agnès DELESTRADÉ

Régime : demi-pension



Structure Pédagogique

6è collège , 5è collège , 4è collège , 3è collège , 2nde générale et technologique.

RAIATEA

(ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ - ILES SOUS LE VENT)

● LYCÉE - COLLÈGE D'UTUROA

(Lycée, 984385W) (Collège, 9840001D)

Adresse: BP 2 - 98735 Uturoa

Tél.: (+689) 40.66.06.30

Télécopie : (+689) 40.66.06.28

Email : lyc.uturoa@education.pf

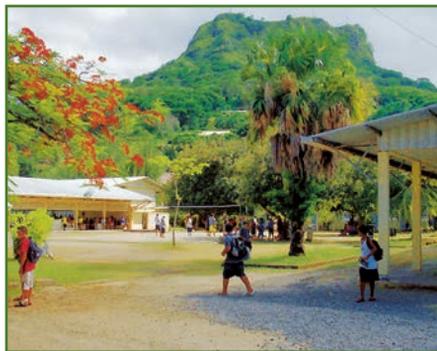
Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Patrice LEROY

Chef ets adjoint : Laurent-Joseph CIMINO

Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique Lycée

BAC général : Hist. Géo GSP, Hum. Litt. ph, SES, LLCE, LLCR tah., Maths, NSI, PC, SVT / BAC technologique, STMG Ressources humaines et Comm., Gestion & finance, Marketing / BTS Gestion de la PME, BTS Négociation et digitalisation de la relation client.

Structure Pédagogique Collège

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, 3ème Prépa. métiers, MLDS.



GOD DE MAUPITI

GOD, 9840375K)

Adresse : BP 2 - 98735 Uturoa

Tél.: (+689) 40.67.81.40 - Télécopie : (+689) 40.67.81.40

Email : god.maupiti@education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Établissement : Patrice LEROY

Structure Pédagogique 6^e collège, 5^e collège



Jeanine Sylvain

AGENCE IMMOBILIERE

ACT

Nos bureaux situés à Punaauia PK 11,3 côté mer et à Papeete sur le front de mer; ils sont ouverts en journée continue du lundi au vendredi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h. Visites le samedi.

Incontournable en Polynésie depuis 1984

Tel: 40 43 98 31 



VENTE

LOCATION

GESTION

- ✦ 39 ans d'expérience en Polynésie française.
- ✦ Un service personnalisé pour chacun de nos clients et une discrétion assurée.

- ✦ Gagnez du temps avec notre sélection de biens ciblés.
- ✦ Bénéficiez d'une base de données avec des biens de qualité.

- ✦ Nous serons votre interlocuteur de confiance.
- ✦ Encaissez vos loyers, nous réglons vos problèmes locatifs.

RAIATEA

(ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ - ILES SOUS LE VENT)

● COLLÈGE DE FAAROA

(Collège, 9840348F)
Adresse : BP 887 - 98735 Uturoa
Tél.: (+689) 40.60.07.60
Télécopie : (+689) 40.66.24.36
Email : clg.faaroa@education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Thierry GALLAND
Régime : demi-pension



Structure Pédagogique

ULIS, 6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège, ULIS.

CETAD DE FAAROA

(CETAD,9840387Y) Adresse : BP 887-98735 Uturoa-Tél.:(+689) 40.60.07.60 - Télécopie : (+689) 40.66.24.36
Email : cetad.faaroa@education.pf - Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Thierry GALLAND
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique CPAP : PMH, GEMM.

● LYCÉE PROFESSIONNEL D'UTUROA

(Lycée Professionnel, 9840166H) Adresse : BP 46 - 98735 Uturoa
Tél.: (+689) 40.60.02.22 - Télécopie : (+689) 40.66.27.02
Email : lpr.uturoa@education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Julien GUILLOUX
Chef d'Etablissement adjoint : Bruno LIMONIER
Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique CAP : Equipier polyvalent du commerce, CAP Accompagnement éducatif petite enfance, Réparation et entretien des bateaux de plaisances, Menuisier fabr. de menuiserie mobilier et agenc. / BAC PRO : Maintenance nautique, Metiers de l'accueil, AGORA, accueil soins et services à la personne Technicien menuisier agenceur , Ouv. Bat. : Métallerie, CAP Maintenance des véhicules (option voitures partic.) Installateur en froid et conditionnement d'air.

TAHAA

(ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ - ILES SOUS LE VENT)

● COLLÈGE DE TAHAA

(Collège, 9840234G)
Adresse : BP 101 - 98734 Haamene
Tél.: (+689) 40.60.80.00
Télécopie : (+689) 40.65.67.08
Email : clg.tahaa@education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Céline DALBERA
Régime : demi-pension



Structure Pédagogique 6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège.

BORA BORA

(ARCHIPEL DE LA SOCIÉTÉ - ILES SOUS LE VENT)

● COLLÈGE/LYCÉE DE BORA BORA

(Collège, 9840024D)
Adresse : BP 151 - 98730 Vaitape
Tél.: (+689) 40.60.57.00
Télécopie : (+689) 40.67.78.30
Email : clg.borabora@education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Dominique MERIGUET
Chef d'Etablissement adjoint :
Céline REINIER
Régime : demi-pension



Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège, 3^e prépa. métiers, 2nde GT.
BAC général : Hist. Géog GSP, Hum. Litt. ph, LLCE, LLCR tah., Maths, NSI, PC, SVT.

CETAD-SEP DE BORA BORA

(CETAD, 9840365Z)
Adresse : BP 151 - 98730 Vaitape
Tél.: (+689) 40.60.57.04 - Télécopie : (+689) 40.67.78.30
Email : cetad.borabora@education.pf - Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Dominique MERIGUET
Régime : demi-pension

Structure Pédagogique

BAC PRO cuisine, BAC PRO Commercial et Service en restauration, CPAP PMH et PB.
MC : Cuisinier en dessert de restauration.

RANGIROA (ARCHIPEL DES TUAMOTU)

COLLÈGE DE RANGIROA

(Collège, 9840332N)

Adresse : BP 195 - 98775 Avatoru

Tél.: (+689) 40.93.13.40

Télécopie : (+689) 40.96.05.44

Email : clg.rangiroa@education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Jean-Pierre RUIZ

Chef ets adjoint : Magali Malfuson

Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège, 3^e prépa. métiers.

CETAD DE RANGIROA (CETAD, 9840369D) Adresse : BP 195 - 98775 Avatoru

Tél.: (+689)40.96.74.02 - Télécopie : (+689)40.96.05.44 - Email : cetad.rangiroa@education.pf

Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Jean-Pierre RUIZ

Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique CPAP : PMH, GEMM.



Atoll de Rangiroa

COLLÈGE DE HAO

(Collège, 9840360U) Adresse : BP 62 - 98767 Otepa
 Tél.: (+689) 40.97.02.99
 Télécopie : (+689) 40.97.04.51
 Email : clg.hao@education.pf
 Site web : <http://www.education.pf>
 (rubrique Les établissements scolaires)
 Chef d'Etablissement : Hervé VIVIER
 Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique 6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège.

CETAD DE HAO

(CETAD, 9840388Z) Adresse : BP 62 - 98767 Hao
 Tél.: (+689) 40.97.02.99 - Télécopie : (+689)40. 97.04.51 - Email : cetad.hao@education.pf
 Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)
 Chef d'Etablissement : Hervé VIVIER
 Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique CPAP : PMH et GEMM.

MAKEMO (ARCHIPEL DES TUAMOTU)

COLLÈGE DE MAKEMO

(Collège, 9840401N) Adresse : BP 10 - Pouheva
 Tél.: (+689) 40.98.03.09 - Télécopie : (+689)40.98.02.09
 Email : clg.makemo@education.pf - Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)
 Chef d'Etablissement : Nati PITA
 Régime : Demi-pension et Internat

Structure Pédagogique

6^e collège, 5^e collège, 4^e collège, 3^e collège.



NUKU-HIVA (ARCHIPEL DES MARQUISES)

COLLÈGE DE TAIIOHAE

(Collège, 9840013S)

Adresse : BP 17 - 98742 Nuku-Hiva

Tél.: (+689) 40.92.03.83 - Télécopie :

(+689)40.92.07.98

Email : clg.taiohae@education.pf

Site web : <http://www.education.pf> (rubrique

Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Xuan LE THI

Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique

6è collège , 5è collège , 4è collège , 3è collège ,
2nde Générale et Technologie.



CETAD DE TAIIOHAE

(CETAD, 9840370E)

Adresse : BP 17 - 98742 Nuku-hiva Tél.: (+689) 40.92.04.67 - Télécopie : (+689) 40.92.07.98

Email: cetad.taiohae.pf - Site web: <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Xuan LE THI

Régime: demi-pension et internat

Structure Pédagogique CPAP : PMH, CPMA : Sculpture sur bois, GEMM.

HIVA-OA (ARCHIPEL DES MARQUISES)

COLLÈGE - LYCÉE D'ATUONA

(Collège, 9840400M) (Lycée, 9840396H)

Adresse : BP 33 - 98741 Atuona

Tél.: (+689) 40.91.70.70

Télécopie : (+689) 40.92.75.52

Email : clg.atuona@education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Yvan HALUS

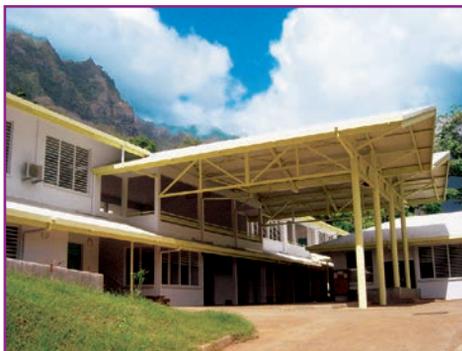
Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique Collège

6è collège , 5è collège , 4è collège , 3è collège.

Structure Pédagogique Lycée professionnel

BAC PRO : AGORA.



UA-POU (ARCHIPEL DES MARQUISES)

COLLÈGE DE UA-POU

“TERRE DES HOMMES”

(Collège, 9840203Y)

Adresse: BP 9 - 98745 Hakahau

Tél.: (+689) 40.92.53.83

Télécopie : (+689) 40.92.51.78

Email : clg.uapou@education.pf

Site web : <http://www.education.pf>

(rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Hervé AUGIER

Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique

6è collège , 5è collège , 4è collège , 3è collège.

CETAD DE UA-POU

(CETAD, 9840371F)

Adresse: BP 9 - 98745 Hakahau

Tél.: (+689) 40.92.53.83 - Télécopie: (+689) 40.92.51.78

Structure Pédagogique

6è collège , 5è collège , 4è collège , 3è collège .

Email: cetad.uapou@education.pf -

Site web: <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)

Chef d'Etablissement : Hervé AUGIER

Régime: demi-pension

Structure Pédagogique

CAPD : PMH, PB.



RURUTU

(ARCHIPEL DES AUSTRALES)

● COLLÈGE DE RURUTU MOERAI

(Collège, 9840265R)
Adresse : BP 52 - 98753 Moerai
Tél.: (+689) 40.93.03.00
Télécopie : (+689) 40.94.06.06
Email : clg.rurutu@education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Christian PETHIEU
Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique

6è collège, 5è collège, 4è collège, 3è collège.

TUBUAI

(ARCHIPEL DES AUSTRALES)

● COLLÈGE DE MATAURA

(Collège, 9840012R)
Adresse : BP 74 - 98754 Tubuai
Tél.: (+689) 40.93.23.93
Télécopie : (+689) 40.95.05.58
Email : clg.mataura@education.pf
Site web : <http://www.education.pf>
(rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Willy VAIHO
Régime : demi-pension et internat



Structure Pédagogique

6è collège , 5è collège , 4è collège , 3è collège.

CETAD DE MATAURA

(CETAD, 9840366A)
Adresse : BP 74 - 98754 Tubuai Tél.: (+689) 40.93.23.93
Email : cetad.mataura@education.pf
Site web : <http://www.education.pf> (rubrique Les établissements scolaires)
Chef d'Etablissement : Willy VAIHO
Régime : demi-pension et internat

Structure Pédagogique CAPD : PMH, GEMM.

Esland.BIKE

www.esland.bike - esland.bike@gmail.com

87 739 779

Visitez les plus beaux sites de RAIATEA,
en douceur avec nos Vélos à Assistance
Électrique, avec ou sans guide



Île de Raivavae

RAHUI

Espèces marines et d'eau douce réglementées en Polynésie française

POURQUOI UNE RÉGLEMENTATION ?

Nos lagons abritent des ressources alimentaires très importantes pour la population. Toutefois, certaines espèces sont plus recherchées et donc plus menacées. Le Rahui a été mis en place pour les protéger afin qu'elles ne disparaissent pas. Il faut penser à nos enfants et aux générations futures afin qu'eux aussi puissent profiter de ces richesses que nous offre la mer.

POURQUOI UNE TAILLE MINIMALE DES PRISES ?

Chaque organisme naît, croît, se reproduit et meurt : c'est le cycle de la vie. Avant de pouvoir se reproduire, il lui faut atteindre un certain âge et donc une certaine taille. Ne pas capturer les individus en dessous de cette taille permet aux populations de se régénérer. La taille minimale indiquée, variable selon l'espèce, correspond à la taille qui permettra aux individus de se reproduire au moins une fois dans sa vie.

POURQUOI UNE INTERDICTION SUR LES CRUSTACÉS QUI PORTENT DES ŒUFS ?

Les femelles de certains crustacés ont la particularité de porter des milliers d'œufs fécondés sous leur abdomen et sont ainsi facilement décelées. En relâchant ces individus, on leur permet de pondre et ainsi de libérer les larves qui vont pouvoir régénérer la population.

DÉFINITIONS

TAPU

- Durant cette période, la pêche, le transport, la détention, la commercialisation et la consommation sont interdits.

TAPU PERMANENT

- Pour les crustacés femelles qui portent des œufs : les langoustes, les cigales de mer, les squilles, les crabes verts et les chevrettes. (taille, œufs).

RAHUI

- Durant cette période l'exploitation est autorisée sous certaines conditions (taille, œufs).



Il est interdit de pêcher, détenir, transporter, commercialiser et consommer le crabe vert, la cigale de mer et la squille, de novembre à janvier, la chevrette et la perche, de novembre à février et la langouste de février à avril.

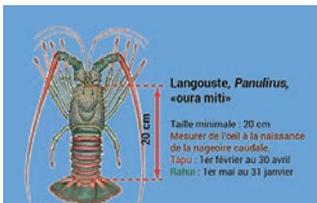
En cas d'infraction, le contrevenant s'expose à :

- une contravention de 5^{ème} classe,
- un emprisonnement de 2 à 6 mois,
- une amende de 150 000 à 300 000 Fcfp,
- la saisie et la confiscation des produits pêchés, transportés, détenus et commercialisés en infraction.

Sous réserve d'une homologation par la loi, la peine complémentaire suivante, pourra être appliquée aux auteurs des infractions : saisie et confiscation du matériel de pêche et des embarcations. Selon qu'ils sont prohibés ou non les engins de pêche sont détruits ou vendus.

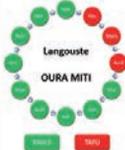
RÈGLEMENTATION

Délibération n° 88-184 AT du 8 décembre 1988, modifiée, relative à la protection de certaines espèces animales marines et d'eau douce du patrimoine naturel polynésien.



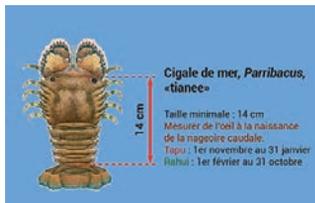
Langouste, *Panulirus*, «oura miti»

Taille minimale : 20 cm
Mesurer de l'œil à la naissance de la nageoire caudale.
Tapu : 1er février au 30 avril
Rahui : 1er mai au 31 janvier



Langouste
OURA MITI

Tahiti Nuku



Cigale de mer, *Parribacus*, «tiane»

Taille minimale : 14 cm
Mesurer de l'œil à la naissance de la nageoire caudale.
Tapu : 1er novembre au 31 janvier
Rahui : 1er février au 31 octobre



Cigale de mer
Squille
UPAI
TIANEE
VARO

Tahiti Nuku



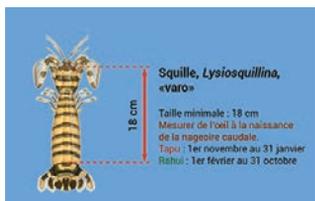
Crabe vert, *Scylla serrata*, «upai»

Taille minimale : 12 cm
Mesurer dans la plus grande largeur.
Tapu : 1er novembre au 31 janvier
Rahui : 1er février au 31 octobre



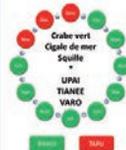
Crabe vert
Cigale de mer
Squille
UPAI
TIANEE
VARO

Tahiti Nuku



Squille, *Lyasiosquilla*, «varo»

Taille minimale : 18 cm
Mesurer de l'œil à la naissance de la nageoire caudale.
Tapu : 1er novembre au 31 janvier
Rahui : 1er février au 31 octobre



Crabe vert
Cigale de mer
Squille
UPAI
TIANEE
VARO

Tahiti Nuku



Poisson de rivière, *Kuhlia* mafo, «nato»

Taille minimale : 12 cm
Mesurer de l'œil à la fourche de la nageoire caudale.
Tapu : 1er novembre au 29 février
Rahui : 1er mars au 31 octobre



Perche
Chevette
+
NATO
OURA PAPE

Tahiti Nuku



Chevette, *Macrobrachium*, «oura pape»

Taille minimale : 6 cm
Mesurer de l'œil à la naissance de la nageoire caudale.
Tapu : 1er novembre au 29 février
Rahui : 1er mars au 31 octobre



Perche
Chevette
+
NATO
OURA PAPE

Tahiti Nuku



Burgau, *Turbo marmoratus*, «maoa taraton»

Taille : entre 16 et 18 cm
Mesurer dans son plus grand diamètre.
Uniquement dans le cadre d'une ouverture de pêche.

Sont interdits, quelle que soit la période et quel qu'en soit le procédé, sur toute l'étendue du territoire, la pêche, le transport, la détention et la commercialisation.



Troca, *Rochia nilotica*

Taille : entre 8 et 11 cm
Mesurer dans sa plus grande largeur.

La pêche est soumise à l'obtention d'une autorisation délivrée par le Conseil des ministres.

Sont interdits, quelle que soit la période et quel qu'en soit le procédé, sur toute l'étendue du territoire, la pêche, le transport, la détention, la commercialisation et la consommation.



Bénitier, *Tridacna*, «pahua»

Taille minimale : 12 cm
Mesurer dans sa plus grande longueur.

Sont interdits, quelle que soit la période et sur toute l'étendue du territoire, la détention, la commercialisation et la consommation des bénitiers dont la taille est inférieure à 12 cm.

Pour le Troca et le Burgau : Exploitation strictement interdite sauf dans le cadre d'une exploitation organisée (Ouverture de la pêche) par le comité de surveillance de la commune, mais la période, le quota, les tailles ainsi que les modalités de commercialisation sont fixés préalablement par un arrêté en Conseil des Ministres.



Illustration : Rachel O'Shea et Hazel Adams ©CPS et DRM

DIRECTION DES RESSOURCES MARINES
PU FA'AHOTU MOANA

GESTION DURABLE DE
LA PÊCHE

GESTION DURABLE DE
LA PERLICULTURE

GESTION DURABLE DE
L'AQUACULTURE

ENSEMBLE, ŒUVRONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOS RESSOURCES

B.P. 20 - 98713 Papeete,
Tahiti, Fare Ute
Immeuble Le Caill 2^e étage

Tél. : (689) 40 50 25 50
Fax : (689) 40 43 49 79

Mail : secretariat.drm@administration.gouv.pf
Site : www.ressources-marines.gouv.pf
Facebook : @ressourcesmarines

Lundi à Jeudi 7h30-15h30
Vendredi 7h30-14h30

QU'EST-CE QUE LE GREPFOC ?



LE GREPFOC VOUS ACCOMPAGNE
DANS TOUS VOS PROJETS

*La formation continue pour tous,
partout en Polynésie française*

VOUS AVEZ UN PROJET
PROFESSIONNEL

VOUS RECHERCHER UNE
FORMATION RECONNUE

VOUS SOUHAITEZ AMÉLIORER
L'EFFICACITÉ DE L'ORGANISATION

VOUS PRÉVOYEZ DE RENFORCER LA
PERFORMANCE DE VOS ÉQUIPES

Le G.R.E.P.F.O.C est un EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial) qui dépend du ministère de l'Éducation et dont la mission est de répondre aux besoins de formations d'adultes sur l'ensemble du territoire de la Polynésie Française.

A cette fin, le G.R.E.P.F.O.C regroupe les établissements publics d'enseignement secondaires de l'Éducation. Il mobilise leurs potentiels et leurs moyens humains et matériels (locaux, équipements) pour réaliser des prestations de formation continue en direction des adultes.

Avec ses 35 lieux de formation répartis sur toute la Polynésie française, le G.R.E.P.F.O.C constitue un réseau de proximité particulièrement dense, offrant un éventail de formations très large. Cette proximité n'est pas seulement géographique, elle se mesure également à la capacité du G.R.E.P.F.O.C à s'adapter aux attentes de ses commanditaires : PME/PMI, grandes entreprises, administrations, hôtels, services, associations, particuliers.

Le G.R.E.P.F.O.C propose des solutions efficaces et adaptées aux besoins des entreprises, administrations et particuliers.

Le G.R.E.P.F.O.C votre partenaire formation à
Tahiti et dans les îles propose des :

- ▶ Audits,
- ▶ Conseils,
- ▶ Ingénierie de formation,
- ▶ Accompagnement personnalisé,
- ▶ Elaboration de plan de formation,
- ▶ Formations qualifiantes,
- ▶ Formation préparant à un diplôme,
- ▶ Préparations aux concours,
- ▶ Perfectionnements techniques.

Les principaux domaines de formation sont :

- ▶ Hôtellerie, restauration, tourisme,
- ▶ Tertiaire : bureautique, comptabilité, informatique,
- ▶ Industriel, mécanique, électricité, automobile,
- ▶ Bâtiment,
- ▶ Santé,
- ▶ Sanitaire et social,
- ▶ Esthétique, coiffure,
- ▶ Formations générales et langues,
- ▶ Autres nous consulter.

Présence du G.R.E.P.F.O.C dans les archipels :es formations :

Le partenariat avec les 35 établissements permet au G.R.E.P.F.O.C d'être présent sur toute la Polynésie française. Le G.R.E.P.F.O.C constitue un réseau de proximité particulièrement dense, offrant un éventail de formations très large. Cette proximité n'est pas seulement géographique, elle se mesure également à la capacité du G.R.E.P.F.O.C à s'adapter aux attentes de ses commanditaires : PME/PMI, grandes entreprises, administrations, hôtels, services, associations, particuliers.

Notre page Facebook
SCANNEZ NOUS !



☎ 40 500 640

✉ formation@grepfoc.pf

🌐 www.grepfoc.pf

📍 Près du lycée du Diadème
Pirae BP 51.122 / 98 716 Pirae
Polynésie Française

HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au vendredi
de 08h00 à 12h00

après-midi
sur rendez-vous

CNED Centre National d'Enseignement à Distance

L'antenne du CNED a été créée en août 1990. Elle accueille et renseigne les usagers sur les formations du CNED.

Les enseignements par correspondance du CNED couvrent un éventail très large, allant de la Petite Section Maternelle aux études supérieures en passant par des formations professionnelles, préparation au concours, culture générale.

SCOLAIRE : École, Collège, Lycée Général, Professionnel, Technologique

ÉTUDIANT : BTS, Préparation au concours d'entrée en écoles (grandes écoles, santé-social), Licence, Master, D.U, préparation aux concours de personnel enseignant (CAPES, Agrégation...)

VIE ACTIVE : Licence, Master, D.U, Concours enseignants, Concours de la Fonction publique, Remise à niveau, Formation professionnelle commerce, marketing, comptabilité, petite enfance, esthétique, santé, hôtellerie restauration, Gestion, Droit, langues étrangères...

Le Département de l'Orientation et de l'Insertion (DOI) de la DGEE assure la demande d'inscription aux formations du CNED en Classe Complète Réglementé à destination des - 16 ans : www.education.pf/orientation/le-cned/

Pour les informations non réglementées (+16 ans), connectez-vous directement sur www.cned.fr

CONTACTS :

Antenne du CNED : 40 46 29 59

Secrétariat du DOI : 40 46 29 58

doi@education.pf



UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Campus d'Outumaoro - Punaauia
 BP 6570 - 98 702 TAHITI-POLYNESIE FRANCAISE
 Tél : (689) 40 803 803 Fax : (689) 40 803 804
 E-Mail : courrier@upf.pf, Site internet : http://www.upf.pf

Président de l'Université de la Polynésie française :
 Patrick CAPOLSINI, mail : president@upf.pf

L'UPF offre au titre de l'année 2022-2023 les formations ci-après :

Département DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

Directrice de département : Emmanuelle GINDRE,
 directeur-deg@upf.pf

- 2 BUT (Bachelor universitaire technologique en trois ans)
 - Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)
 - Techniques de Commercialisation (TC)
 - 3 licences (4 parcours)
 - Mention droit
 - parcours droit général
 - parcours droit et science politique
 - Mention économie-gestion, avec en L3 :
 - parcours administration des entreprises
 - Mention administration publique
 - 2 licences professionnelles (en alternance)
 - Mention « métiers du tourisme et des loisirs », parcours « Management et gestion des organisations hôtelières, de restauration et d'événements en Polynésie française » et parcours « Management et gestion des organisations touristiques et de loisirs en Polynésie française ».
 - 4 masters
 - Mention droit privé, parcours droit des affaires (M1 et M2)
 - Mention droit public, parcours droit des collectivités territoriales (M1 et M2)
 - Mention management et commerce international (M1 et M2 ; avec en M2 trois parcours : tourisme, marketing ou finance)
 - Mention comptabilité, contrôle, audit (M1 sur 2 ans.
- En 2020-2021 : 2ème année du M1 seulement. Non ouvert aux personnes n'ayant pas validé la 1ère année de M1 CCA à l'UPF en 2019-2020. M2 délivré par l'université de Poitiers).

Département LETTRES, LANGUES, SCIENCES HUMAINES

Directeur de département : Gerbert BOUYSSOU,
 directeur-llsh@upf.pf

- 5 licences (7 parcours)
 - Mention géographie et aménagement, (2 parcours : Géographie, territoires insulaires, aménagement, risques, environnement (GEOTIARE) et Enseignement)
 - Mention histoire, parcours histoire et géographie
 - Mention langues étrangères appliquées
 - parcours anglais et espagnol
 - parcours anglais et mandarin
 - Mention langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
 - parcours langues polynésiennes
 - parcours anglais
 - Mention lettres, parcours lettres et arts
- 1 master (recherche)
 - Mention langues et sociétés, parcours langues, cultures et sociétés en Océanie

Département SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Directrice de département : Nelly SCHMITT,
 directeur-sts@upf.pf

• Cycle Universitaire de Préparation aux Grandes Ecoles Scientifiques

- parcours mathématiques-physique
 - 4 licences (7 parcours)
 - Mention mathématiques
 - Mention informatique
 - Mention physique, chimie
 - Mention sciences de la vie, avec en L1
 - parcours sciences de la vie
 - parcours sciences de la vie, accès santé avec en L3 :
 - parcours biodiversité, écologie
 - parcours biologie, biochimie, physiologie
 - 2 licences professionnelles
 - Mention métiers de l'informatique : applications web, parcours technologie de l'information et de la communication (TECHNICOM) sous réserve d'ouverture
 - Mention maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable, parcours énergies renouvelables et maîtrise d'énergie (ERME)
 - 1 master
 - Mention Biodiversité, écologie et évolution, parcours environnement insulaire océanien
- (M1 à Sorbonne Université, M2 à l'UPF)
- Licence 1 Sciences de la vie, accès santé

Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE)

Administrateur provisoire de l'INSPE :
 Jean CHAUMINE, secretariat-inspe@upf.pf,
 Tél. 40.86.64.92

RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES

Mention de master	REP	Parcours	RP
1er degré	Jean CHAUMINE	M1 MEEF1PE	Cédric FRUCHON
		M2 MEEF1 PE	Anita YU
		TO 1er degré	Heidi BRINGOLD-SAUVAGEOT
		M1 MEEF2 Anglais	Zehra GABILLON
2nd degré	Zehra GABILLON	M1 MEEF2 Histoire-Géographie	Gerbert BOUYSSOU
		M1 MEEF2 Lettres	Carole ATEM
		M1 MEEF2 Tahitien-Lettres	Tonyo TOOMARU
		M2 MEEF2 Economie-Gestion	Nassera SEDDIKI
MEEF4		TO 2nd degré	Eric SARRET
		M2 MEEF4	Rodica ALINCAI



FORMATION CONTINUE

Formations donnant accès à l'université

- Certificat de capacité en droit 1ère et 2ème années
- Diplôme d'accès aux études universitaires (D.A.E.U.) - Mention Lettres

Formations en droit

- Licence d'administration publique (L3)
- Diplôme d'université « Criminologie »
- Diplôme d'université « Droit maritime et droit de la mer »
- Diplôme d'université « Généalogiste successoral »
- Diplôme d'université de « Médiations »
- Certificat d'université « Droit fiscal polynésien »
- Préparation aux concours administratifs de catégorie A et B
- Préparation à l'examen d'entrée en centre régional de formation des avocats
- Formation « Répondre à un marché public »

Formations en économie-gestion

- Master Comptabilité, Contrôle, Audit (M1 en 2016-2018, M2 en 2018-2019, délivré par l'IAE de Poitiers sur le site de l'UPF)
- Licence professionnelle (L3) « Management et gestion des organisations hôtelières, de restauration et d'événements en Polynésie française »
- Licence professionnelle (L3) « Management et gestion des organisations touristiques et de loisirs en Polynésie française »
- Diplôme d'université « Contrôleur de gestion »
- Diplôme d'université "Devenir manager d'une équipe"
- Diplôme d'université « Gestion des ressources humaines »
- Diplôme d'université « QHSE – Qualité, Hygiène Sécurité, Environnement »
- Diplôme d'université « RSE – Responsabilité sociétale de l'entreprise »
- Certificat d'université "Comptabilité des entreprises privées en Polynésie française" (module d'initiation à la comptabilité d'entreprise et module d'apprentissage sur logiciel SAGE)
- Certificat d'université « Comptabilité et fiscalité des entreprises en Polynésie française »
- Certificat d'université "Formateur d'adultes"
- Certificat d'université « Gestion des stocks »
- Formation "La conduite du changement"
- Formation "Les nouveaux enjeux du management"

Formations en langues, culture et sciences humaines

- Certificat d'université "Anglais commercial"

- Certificat d'université « Connaissances générales de la Polynésie française »
- Certificat d'université "Langue tahitienne et sensibilisation à la culture polynésienne" (3 niveaux)
- Améliorer et certifier son orthographe - Préparation à la Certification Voltaire
- Formation "Développer son anglais naturellement" (2 niveaux)
- Préparation à l'expression écrite et orale en espagnol (2 niveaux)
- Préparation à l'expression écrite et orale en français
- Préparation à l'expression écrite et orale en japonais
- Préparation au T.O.E.I.C.

Formations en sciences, santé et technologies

- Licence professionnelle (L3) Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable, spécialité énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie
- Licence professionnelle (L3) Métiers de l'informatique : applications web, spécialité technologie de l'information et de la communication
- Diplôme d'université « Design et Innovation durable »
- Diplôme d'université « Guide touristique »
- Diplôme d'université « Initiation à la psychologie et aux psychothérapies »
- Diplôme d'université "Les bases du métier de journaliste"
- Diplôme d'université « BIM – Modélisation des données du bâtiment »
- Diplôme d'université « Orthopédie »
- Diplôme d'université « Violences familiales : approches professionnelles et pluridisciplinaires »
- Certificat d'université « Art-thérapie »
- Certificat d'université « Les bases et les enjeux de l'ergonomie »
- Formation « Aromathérapie »
- Formation "Sensibilisation à la sécurité informatique"
- Préparation au Brevet d'initiation aéronautique (BIA)
- Préparation au Certificat d'aptitude aux BPDoum (bonnes pratiques de dispensation de l'oxygène à usage médical)
- Certification PIX

Cette liste n'est pas exhaustive, la formation continue propose également des formations courtes, stages, colloques et séminaires. Pour de plus amples informations, demander le catalogue auprès du service de formation.



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'INSPE

Résultat d'une collaboration tripartite entre l'Université, le Vice-Rectorat et le Ministère de l'éducation de Polynésie française, l'INSPE (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) de la Polynésie française a pour vocation de renouveler la formation professionnelle pour les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

Elle prépare notamment aux concours de recrutement de professeurs du premier degré (professorat des écoles) et du second degré (professorat des lycées et des collèges, en alternance, CAPES d'anglais, histoire-géographie, lettres, mathématiques et tahitien) dans le cadre des masters MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation).

Dans la continuité, pour les lauréats des concours, l'ESPE organise et assure, en deuxième année, les actions de formation initiale des fonctionnaires-stagiaires des masters MEEF. Cette école est également ouverte aux étudiants souhaitant exercer d'autres métiers de la formation et de l'éducation (master 2MEEF 4, parcours MFMC : Métiers de la Formation, de la Médiation et de la Culture).

L'INSPE a également la responsabilité de la conception et du pilotage de la formation continue des personnels enseignants et d'éducation du premier et du second degré, ainsi que celle des personnels administratifs, personnels techniques, personnels de santé et personnels sociaux (ATSS). Le plan de formation continue est élaboré par des équipes plurielles composées d'inspecteurs académiques d'inspecteurs pédagogiques régionaux, d'inspecteurs de l'éducation nationale, de chargés de mission d'inspection, de conseillers pédagogiques, d'enseignants et de chefs d'établissement.

Elle se fait sous le contrôle d'un comité de pilotage regroupant des acteurs de l'Université de la Polynésie française, du Vice-Rectorat, du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de l'INSPE. Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique et le Conseil d'école déterminent les axes prioritaires et valident le plan de formation continue. Sa mise en oeuvre se fait en collaboration étroite avec la DGEE (Direction générale de l'éducation et des enseignements).

Contacts :

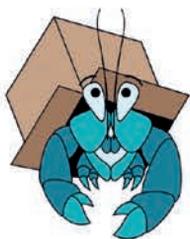
INSPE de la Polynésie française

BP 6570 - 98702 FAA'A

Tél : 40 866 459

secretariat-espe@upf.pf

- Jean CHAUMINE, directeur de l'INSPE
- MATHILDA CHANG, adjointe au directeur de l'INSPE
 - Céline AUBE, responsable administratif et financier
- Amandine GILLES, adjointe responsable administratif et financier
 - Marthe TEOTAHU, secrétariat de direction et gestion planning
 - Taiana TAHIATA, gestionnaire scolarité
 - Elisabeth KIIHAPAA, gestionnaire stages



Tahiti DÉMÉNAGE *TOUT*

VOUS LIVRE PARTOUT

DÉMÉNAGEMENT-LIVRAISON-EMBALLAGE-STOCKAGE

SERVICE COMPLET de Déménagement



VÉHICULES de
LIVRAISON
20m³

Et *TOUT* le MATÉRIEL
PROFESSIONNEL

DÉMÉNAGEZ en toute SÉRÉNITÉ



5m³

10m³

BOX de *STOCKAGE*

LOCATION
AU
MOIS

PARTICULIERS, PROFESSIONNELS, DÉMÉNAGEMENT RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL, LIVRAISON FOURNISSEURS MULTIPLES ET MONTAGE DE VOTRE MOBILIER, COURSIER, RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS, PRÊT DE MAIN D'ŒUVRE, DÉPÔTAGE CONTENEUR



hello@tahitidemenagetout.com

89 640 640

tahitidemenagetout

www.tahitidemenagetout.com

LES FORMATIONS

PREMIER DEGRÉ : Formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation du premier degré (MEEF 1)

Master 1 MEEF1

Cette première année permet de préparer le concours de recrutement professeur des écoles dans le cadre d'une première année de master qui associe des unités d'enseignement à valider et des stages d'observation et de pratique accompagnée dans les écoles.

Master 2 MEEF1

Professorat du 1er Degré

L'année de formation professionnelle des professeurs des écoles stagiaires du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française.

Le parcours professorat du 1er Degré prévoit la validation d'un Master 2. Il articule des unités d'enseignements à valider (disciplinaires et didactiques, mais aussi en pédagogie et en sciences humaines et sociales) et une année de stage ou le professeur des écoles stagiaire effectue un service d'enseignements à mi-temps dans une école.

SECOND DEGRÉ. Formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation du second degré (Master MEEF2).

Master 1 MEEF2

Cette première année permet de valider un master 1 et de préparer le CAPES : elle articule des unités d'enseignement à valider (disciplinaires et didactiques, mais aussi en pédagogie et en sciences humaines et sociales) et des stages d'observation et de pratique accompagnée dans les établissements.

L'ouverture des disciplines se fait par alternance. Disciplines prévues à l'ouverture pour la rentrée 2016 : Lettres, Tahitien, Anglais.

Master 2 MEEF2 Professorat du 2nd Degré

Les inscrits ont un statut d'étudiants fonctionnaire-stagiaires

- Le parcours professorat (Master 2 MEEF2 P2D) prévoit la validation d'un master 2. Il

articule des unités d'enseignement à valider (disciplinaires et didactiques, mais aussi en pédagogie et en sciences humaines et sociales) et une année de stage où le professeur stagiaire effectue un service d'enseignement à mi-temps en établissement.

- D'autres parcours de formation professionnelle sont prévus en fonction du concours et du diplôme obtenus, ou de l'expérience professionnelle.

Master 2 MEEF 4 Mention Pratiques et Ingénierie de la formation, Parcours Métiers de la formation, de la Médiation et de la Culture.

Cette formation s'adresse à des étudiants et à des professionnels désirant se former aux métiers de la formation, de la médiation et de la culture à destination d'un public adolescent ou adulte. Elle permet d'obtenir un master 2 qui comprend la validation d'unités d'enseignement et la réalisation de stages dans des organismes liés à la formation, à la médiation et à la culture.

Pour plus d'information sur le contenu pédagogique des différents parcours : voir le livret de l'INSPE et la rubrique INSPE, sur le site UPF.

Le plan de formation continue sera consultable début août, à l'adresse suivante www.education.pf/paf. La période d'inscription aux différentes actions de formation sera possible jusqu'à la fin août,

LA FIBRE
BY VINI

Vinibox **POP!**

LA FIBRE JUSQU'À

10 Mb/s ↓ **6** Mb/s ↑

&

Vinibox **UP!**

LA FIBRE JUSQU'À

100 Mb/s ↓ **60** Mb/s ↑

INTERNET . TV . TÉLÉPHONIE

Exo

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023, les frais d'accès au service sont offerts !

11 400 F
OFFERTS

Pour toute nouvelle souscription à un abonnement Vinibox POP ou Vinibox UP, profitez de la puissance de la fibre et bénéficiez des frais d'accès au service de 11 400 F offerts !



VINI

Partageons l'innovation

*Offre disponible sur Tahiti, Moorea, Huahine & Raiatea. Sur support fibre optique ou VDSL pour Vinibox Up, suivant l'éligibilité technique de la ligne. Testez votre éligibilité sur <https://carte-couverture-fibre.vini.pf>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

VOTRE MISE EN ROUTE

Le Vice-rectorat de Polynésie française vous donnera des instructions précises pour votre mise en route. Sous réserve de remplir les conditions fixées par le décret n°98-844 du 22 septembre 1998 et notamment de durée de service d'au moins cinq années, vous avez droit à la prise en charge des frais de changement de résidence :

- les frais de transport des personnes (fonctionnaire et membres de sa famille) par la voie la plus directe et la plus économique limité à 80% du montant des sommes engagées.
- l'indemnité forfaitaire de transport de bagages (agent logé) ou de changement de résidence (agent non logé).

VOS DOCUMENTS NÉCESSAIRES

- Passeport autorisant un transit aux Etats-Unis en cours de validité (ainsi que de chaque membre de la famille)
- Remplir impérativement l'ESTA sur <https://esta.cbp.dhs.gov> avant le voyage afin de recevoir une autorisation de voyage (Formalités d'entrée aux Etats-Unis / Passeport / Visa).
- Arrêté d'affectation en Polynésie française
- Certificat de cessation de paiement arrêté à la veille de l'embarquement (à défaut, dernier bulletin de salaire
- Billet d'avion et carte d'embarquement pour attester de la date d'arrivée à TAHITI (ainsi que de chaque membre de la famille)
- Justificatifs conjoint (livret de famille, contrat de PACS, certificat de concubinage)
- Justificatifs enfant (livret de famille, copie de jugement de garde, d'adoption)
- Justificatifs professionnels (arrêté de titularisation, fiche de synthèse, titres, diplômes ...)

VOTRE ARRIVÉE SUR LE TERRITOIRE

I – Recommandations douanières

A l'exclusion des effets personnels usagés, tout le matériel introduit sur le territoire est soumis à une taxe d'entrée à acquitter immédiatement en Francs FCP (en particulier appareils photos, audio visuel ...) excepté si vous apportez la preuve, au moyen de factures qu'il a été acquis plus de 6 mois avant votre arrivée.

II – Importation d'animaux

Le passage en station de quarantaine des chiens et chats n'est plus obligatoire depuis le conseil des ministres de septembre 2021. Les animaux arrivant par avion jusqu'en Polynésie française doivent être accompagnés :

- d'un permis d'import délivré par la Direction de la Biosécurité de Polynésie française (DBS) ;
- d'un certificat sanitaire signé par un vétérinaire officiel du pays exportateur (certificat sanitaire préalablement négocié avec les autorités vétérinaires du pays exportateur, et qui est propre à chaque pays).

Tous les détails des conditions requises et renseignements utiles sur :

<https://www.service-public.pf/biosecurite/import/import-animaux-vivants/chiens-et-chats/>
Cellule zoosanitaire : animal.impex@biosecurite.gov.pf (voir réglementation DBS p104-105)

III – Quitter le territoire avec son chien ou chat

Pour prendre son animal avec soi, il faut faire plusieurs démarches. L'animal doit avoir un carnet de santé, être vacciné contre la rage, identifié (puce électronique). Il doit ensuite obtenir un certificat d'entrée dans l'Union Européenne (rendez-vous au 40 42 35 18), puis d'un certificat de bonne santé émis par un vétérinaire. Enfin l'animal doit être transporté dans une cage aux normes IATA. Le coût de transport d'un animal en cabine (moins de 5 kg) est de 14000 XPF de Papeete à Los Angeles ou 24 000 XPF de Papeete à Paris (en compartiment spécial en soute pour les animaux de plus de 5 kilos jusqu'à 50kg cage comprise, plus de 50kg : l'animal passe par le fret). Les démarches restent simples, et il n'y a pas de quarantaine en arrivant sur le sol français (USA non plus).



You deserve the best

Déménagements Internationaux
Records Management
Relocation



LE GROUPE AGS OFFRE DES SERVICES D'EXCELLENCE
EN DÉMÉNAGEMENT, RELOCATION ET RECORDS
MANAGEMENT PARTOUT DANS LE MONDE.



Le Groupe AGS va toujours plus loin pour vous offrir
les meilleurs services.

AGS TAHITI

T. +689 40 54 92 08

E. michel.giovanucci@ags-globalsolutions.com



www.ags-globalsolutions.com

VOTRE LOGEMENT

I – Trouver un logement

A moins que vous n'ayez établi des relations avant votre arrivée vous permettant de bénéficier d'un hébergement définitif ou provisoire, votre priorité sera de trouver un logement. Dans cette attente, vous pourrez vous loger dans de nombreux hôtels ou pensions de famille existants à Tahiti. Les nombreuses agences immobilières pourront vous aider dans vos recherches. Si vous êtes affectés dans les îles, prenez contact avec votre chef d'établissement qui vous donnera le maximum d'informations sur les possibilités locales en vue de procéder à une éventuelle réservation.

II – Les locations

Sur Papeete et dans un rayon de 10 km, les loyers sont élevés. Au delà, dans les districts et dans les îles, les loyers deviennent plus raisonnables mais vous ne devez pas vous attendre à un niveau de confort élevé. Choisissez votre logement à proximité de votre travail et de l'école de vos enfants s'ils sont scolarisés : vous éviterez les embarras de circulation (notamment sur la zone urbaine). **Il n'est pas recommandé de louer à distance.** Toutes les locations sont meublées et équipées de l'électroménager de base (il est vivement déconseillé d'apporter de l'électroménager.)

III – Les loyers

Les prix varient selon la proximité avec Papeete et le niveau d'équipement. Dans les districts de TAHITI, pour un niveau d'équipement équivalent, le loyer sera moins élevé. Dans les îles, quel que soit le prix, trouver un logement est délicat.

Le statut des personnels expatriés prévoit un remboursement partiel du loyer (variable en fonction de l'indice de rémunération et du loyer payé).

IV – Informations pratiques

- Il faut savoir que la réglementation en vigueur sur la location peut être différente de celle de la métropole : lisez bien votre bail et au besoin, demandez conseil à votre agence immobilière.
- Si vous pensez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez consulter l'Institut Territorial de la Consommation (ITC) à Papeete.
- Il faut prévoir de payer 3 mois de loyer à votre arrivée : frais d'agence + dépôt de garantie + premier loyer.

LES DÉMARCHES ESSENTIELLES À VOTRE ARRIVÉE

I – Une fois le logement trouvé :

1. Aller à la mairie pour demander un certificat de résidence
2. Prendre un abonnement à l'OPT (Office des postes et télécommunications) pour :
 - a. avoir une boîte postale : ATTENTION : pas de formalités de changement d'adresse en France avant de savoir si votre courrier sera acheminé par facteur ou adressé à une boîte postale (cas le plus fréquent).
 - b. un raccordement de ligne téléphonique
 - c. un compte bancaire dans une banque locale
3. Demander le raccordement de l'électricité à l'EDT : Tél : 40 86 77 86

II – Contacter MGEN dès votre arrivée pour mettre à jour votre dossier de sécurité sociale.

MGEN - Espace Mutuel de Papeete 196 Rue Paul Bernière - 98716 PIRAE - bienvenue@mgen.fr
 Horaires d'ouverture et de Permanence téléphonique : www.mgen.fr rubrique : nous trouver »
 - Tél Espace mutuel Papeete : 40 54 89 99 - Tél France : 00 33 2 49 79 00 05

DES MARQUES TENDANCE QUI CRÉENT LA DIFFÉRENCE

BAIN • REVÊTEMENT DE SOLS & MURS •
MOBILIER INTÉRIEUR & EXTÉRIEUR • BUREAUX • LUMINAIRES



Mobilier indoor



Mobilier outdoor



Luminaires



Bureaux



Revêtement de sol & mur



Bain

 DECO MAISON Tahiti  deco@decomaison.pf  40 42 34 34
Parking privé • Rue wallis, Taunoa, Papeete • Service livraison

VOUS VOUS INSTALLEZ EN POLYNÉSIE FRANÇAISE ?

Faites-vous aider dans vos démarches !

POUR UNE INSTALLATION SEREINE ET RESPONSABLE

- Recherche de logement
- Recherche de véhicule (location ou achat)
- Démarches administratives (banque, assurance, santé, scolarité, ...)
- Pilotage du déménagement
- Programme d'immersion culturelle et associative

VOS COMMUNICATIONS

NOUVEAU : DÈS VOTRE ARRIVÉE, SOYEZ CONNECTÉ !

Avec TAHITI WIFI, profitez d'une connexion Wi-Fi pour tous vos appareils lors de votre arrivée en Polynésie Française : www.tahitiwifi.com/polynesie

- 1. Réservez votre carte SIM ou votre boîtier Wi-Fi en ligne avant le départ (ou à votre arrivée à l'aéroport)
 - www.tahitiwifi.com/cartesimtahiti.html
- 2. Récupérez votre carte ou boîtier à notre agence aéroport de Tahiti Faa'a : 7j/7 de 5h à 0h
- 3. Allumez votre boîtier, vous êtes connecté !

Retrouvez notre agence Tahiti Wifi à quelques mètres des arrivées internationales de l'aéroport de Tahiti (tournez à droite en sortant de l'espace bagages, nous sommes dans la zone de location de voitures).

Contact : +689 89 780 333 / booking@tahitiwifi.com

TELEPHONE

- Fixe : OPT : <http://www.opt.pf/telecom/ligne-fixe/>
- Mobile :
 - Vini : Opérateur télécom, propose différents forfaits de téléphonie mobile adaptés à tous les budgets. Retrouvez toutes les offres sur www.vini.pf ou par téléphone au 39 50 ou en boutique Vini, Tahiti Phone et en bureau de poste présents sur toute la Polynésie.
 - Vodafone : depuis Juin 2013, le nouvel opérateur Vodafone est présent en téléphonie : Boutique à côté de Pacifique des Jeux, 98713 - Papeete
Tél 89 89 89 89 Site internet : www.vodafone.pf
 - Fournisseurs internet :
 - Opérateur télécom, propose différents abonnements Internet ADSL et Fibre adaptés à tous les budgets. Retrouvez toutes les offres sur www.vini.pf ou par téléphone au 39 50 ou en boutique Vini, Tahiti Phone et en bureau de poste présents sur toute la Polynésie.
 - OU chez VITI (fournisseur d'accès internet sans fil/ligne téléphonique à Tahiti, activable immédiatement) boutique VITI au centre Vaima - Papeete - Tél 88 88 88 88 - www.ora.pf

COMMENT TÉLÉPHONER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- à l'intérieur de la Polynésie Française : composer uniquement le N° à 8 chiffres
- à l'étranger : composer 00 + indice international du pays + Numéro
- en métropole : 00 + 33 + N° à 9 chiffres (ne pas faire le 0 de l'indicatif régional)

COMMENT TÉLÉPHONER DE LA MÉTROPÔLE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Familles et amis de métropole peuvent vous contacter en composant :
00 + 689 + N° à 8 chiffres

Renseignements au
40 47 97 00
du lundi au vendredi
de 7h30 à 15h30



Votre partenaire Eau quotidien

Photo: pay.sau... Stéphanie Mailion photography - Photo livreur © Micka'm Tahiti



Livraison à domicile



Eau fraîche et chaude



Eau de source de Tahiti

Demande de devis sur www.premium-tahiti.pf

INFORMATIONS GÉNÉRALES

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

SITUATION ADMINISTRATIVE

Pour les personnels de l'éducation nationale, les séjours sont de 2 ans (Décret n°961026 du 26 novembre 1996) avec possibilité d'un seul renouvellement pour une période d'une durée identique. Les enseignants et les personnels administratifs sont mis à disposition du Gouvernement de la Polynésie française, sur sa demande. Le Ministre de l'Education procède à leur affectation, dans les différents établissements ou services, sur les postes à pourvoir.

Les personnels ont droit à un congé administratif de 2 mois à l'issue de leur séjour en Polynésie française (soit 2 ans ou 4ans).

Pour les personnels exerçant en établissement, le congé administratif débute dès le 1er jour des grandes vacances scolaires.

SITUATION FINANCIÈRE

I- Traitement, indemnité d'éloignement, imposition

A- Le traitement

Il est perçu en francs pacifiques (1 FCFP vaut 0,00838 euro) et bénéficie d'un coefficient de majoration (C.M.) actuellement égal à 1,84 (Iles du Vent et Iles Sous Le Vent) ; 2,08 (autres subdivisions) et il est payé pour sa contre valeur en monnaie locale, le FCFP (cours fixé par la loi).

Les heures supplémentaires et les diverses indemnités sont indexées.

a) Traitement de base :

Les retenues pour pension civile (9,94 %) et pour sécurité sociale (4,75 %) sont effectuées sur le traitement brut métropolitain. Le reliquat, appelé "traitement de service" est ensuite affecté du coefficient de majoration. Son calcul est donc le suivant (exprimé en FCFP) : Traitement de service = (Traitement brut métró - 12,60 %) C.M. x 0,00838 euro.

b) Indemnité de résidence :

Elle est payée au taux "zone de PARIS", soit actuellement 3 % du traitement brut mensuel indexé selon le coefficient de majoration en vigueur.

c) Supplément familial de traitement :

Il est indexé selon le coefficient de majoration.

d) Prestations familiales :

Elles sont en principe les mêmes qu'en métropole, mais indexées au taux du coefficient de majoration. Concernant les allocations familiales : avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014. Dès réception de l'avis d'imposition 2016 (sur revenus 2015) transmettre au Vice-Rectorat.

e) Retenue cotisation sécurité sociale

La retenue est égale à 4,75% du traitement brut métropolitain (date d'effet : 1er janvier 1997). Cette cotisation ouvre droit aux prestations de la sécurité sociale métropolitaine gérées et servies par MGEN dont vous devrez vous rapprocher sans délai pour procéder à la mise à jour de votre dossier. MGEN

Espace Mutuel de Papeete

196 Rue Paul Bernière - 98716 PIRAE

bienvenue@mgen.fr

L'inscription à la CPS (gratuite et non obligatoire) pour bénéficier des prestations en Polynésie est à la charge du fonctionnaire, qui devra fournir les documents suivants :

* carte d'assuré social (MGEN ou Sécurité Sociale),

* pièce d'identité (soit fiche familiale d'Etat Civil, soit livret de famille, soit passeport ou carte d'identité pour ceux qui n'ont pas d'ayants droit),

* relevé d'identité bancaire ou postal.

CPS - Tél. : (689).40.41.68.68

B- Indemnité d'éloignement

Elle est équivalente à 10 mois de traitement brut métropolitain, par période de 2 ans. Chaque décompte se fait sur le montant du traitement perçu au moment du calcul augmenté de 5% par enfant à charge, de 10% pour le conjoint non fonctionnaire. Le conjoint fonctionnaire perçoit également l'indemnité d'éloignement à laquelle il peut prétendre. Pour la mise en paiement rapide de cette indemnité, se munir notamment du certificat de cessation de paiement établi par le dernier service payeur ou du dernier bulletin de salaire. Cette indemnité est versée à nouveau en cas de renouvellement de séjour.

C- Contribution de Solidarité Territoriale (CST)

Depuis le 1er janvier 1995, il est précompté sur l'ensemble des revenus salariés une contribution de solidarité spécifique à la Polynésie Française. La taxation des revenus exceptionnels (ex : prime d'éloignement) est soumise à un régime particulier (fractionnement de ces revenus sur les mois auxquels ils sont rattachés en tenant compte de la date butoir du 1er janvier 1995). La tranche d'imposition applicable tient compte des autres revenus des mois concernés.

C'est une dérogation au principe de taxation au cours du mois de paiement effectif.

D- Impôt sur le revenu

S'il n'existe pas actuellement d'impôt sur le revenu des personnes physiques, il convient de noter la mise en place en 1994 de la Contribution de Solidarité Territoriale (CST) à laquelle s'ajoute une fiscalité indirecte au travers des droits d'entrée qui frappent lourdement les importations (voir rubrique "importation des véhicules"). En revanche, il est indispensable avant votre départ de vous mettre en règle avec

l'Administration des Contributions en vue de la déclaration ultérieure des revenus que vous avez perçus en métropole au titre de l'année civile en cours.

E- Avance sur traitement

L'avance sur traitement qu'il est possible d'obtenir auprès de votre Académie d'origine correspond à deux mois de traitement. Elle est remboursable en 4 versements selon la réglementation en vigueur en Polynésie française. A l'issue des prélèvements, vous pouvez demander auprès du service des Traitements du Vice-rectorat une attestation de remboursement pour éviter de payer un impôt sur cette avance.

II- Remboursement des frais de voyages

Les conditions et les modalités sont fixées par le Décret n°98-844 du 22 septembre 1998 et les montants précisés par arrêté de la même date (JORF du 23 septembre 1998).

La prise en charge des frais de changement de résidence, sous condition d'une durée de service d'au moins cinq années, comporte :

A. La prise en charge des frais de transport des personnes, limitée à 80% à l'aller. La mise en route est effectuée par le Vice-rectorat de Polynésie française. Les billets d'avion doivent être conservés pour justifier de la date d'arrivée sur le territoire. A l'issue du séjour, la mise en route est effectuée par le Vice-rectorat.

B. L'attribution d'une indemnité forfaitaire de changement de résidence ou de transport de bagages. Cette indemnité, versée par le Vice-rectorat, est déterminée par une formule prenant en compte la situation de famille et la distance, avec un abattement de 20%.

RECETTE DU FENUA

Ingrédients pour 4 pers.

- 350 g de thon cru très frais
- 1 tomate
- 1/2 concombre
- 3 citrons verts
- 20 cl de lait de coco frais
- 1/2 oignon ciselé
- quelques tiges de ciboulette
- sel, poivre

Accompagnement

- Riz blanc
- Salade verte

Note gourmande

- Parsemez votre poisson cru bien frais, de quelques copeaux de noix de coco râpée.

LE POISSON CRU LAIT DE COCO

1. Coupez le thon (blanc ou rouge) en dés, et ajoutez le jus de 2 citrons verts ; salez et poivrez. Mélangez bien et laissez reposer au frais pendant 20 min.
2. Coupez la tomate et le concombre préalablement épluché, en dés. Détaillez l'oignon.
3. Égouttez le poisson, déposez-le dans un saladier et versez le lait de coco. Ajoutez les dés de légumes et mélangez le tout avec l'oignon ciselé. Rectifiez l'assaisonnement avec le jus du citron restant, du sel et du poivre, (ne pas hésiter à être généreux en ajoutant du lait de coco, cela ajoute de la gourmandise).
4. Servez le tout bien frais, parsemé quelque morceaux de ciboulette fraîche.

En entrée ou en plat, le poisson cru se déguste bien frais. Bonne dégustation !





Spécialiste en charcuterie, viande de boucherie et volaille
- frais et congelé -



**POUR PASSER
COMMANDE :**



A nos bureaux situés :
Z.A AMOE PK 11.5 c/MONTAGNE MAHINA



Par téléphone :
(+ 689) 40 50 99 50



Par e-mail :
contact@charcuteriedupacifique.pf



Par messenger :
Via notre page Facebook



Livraison dans les îles



Catalogue téléchargeable
en scannant le QR CODE

PLUS DE 200 PRODUITS FABRIQUÉS

(déclinés en plusieurs conditionnement) dans son usine à Mahina :
jambon, rôtis, saucisses, pâtés, terrines, rillettes,
produits salés et fumés, produits marinés, saucisses à griller, etc.

ET PLUS DE 400 PRODUITS DE NÉGOCES

pour compléter la gamme et répondre à tous vos besoins :
charcuterie sèche, viande de bœuf, agneau,
volaille, porc ibérique, etc.

SANTÉ - PROTECTION SOCIALE

Votre séjour merveilleux en Polynésie française ne doit pas occulter certaines précautions et une bonne hygiène de vie.

EAU POTABLE

Il faut savoir que la potabilité de l'eau sur les îles de Tahiti et Moorea n'est effective que pour 9 communes.

Pour cela, SDA Premium Tahiti propose un service complet en vous mettant à disposition une fontaine d'eau et en vous livrant le nombre de bonbonnes souhaité directement à domicile. L'eau est un élément vital, ayez l'esprit tranquille avec Premium Tahiti. Pour plus d'informations, appelez-nous au 40 47 97 00 ou écrivez-nous contact@sda.pf ou via notre site web www.sda.pf

QUATRE AFFECTIONS ENDÉMIQUES UTILES À CONNAÎTRE

LA DENGUE

Elle est transmise à l'homme par la femelle d'un moustique vecteur *Aedes aegypti*. Si l'on est piqué, cette maladie peut prendre essentiellement 2 formes cliniques :

- la « dengue classique », comme une simple grippe (fièvre importante, douleurs musculaires, courbatures, et céphalées)
- la forme « hémorragique », rare heureusement, qui ajoute au tableau de la dengue classique, une diminution du nombre des plaquettes sanguines avec éruption cutanée et démangeaisons entraînant un risque hémorragique majeur.

LE CHIKUNGUNYA

Le chikungunya est une maladie virale qui se transmet d'homme à homme par l'intermédiaire de moustiques du genre *Aedes* notamment. Lors d'une piqûre, le moustique prélève le virus sur une personne infectée, et à l'occasion d'une

autre piqûre, il le transmet à une personne saine. C'est pourquoi, le meilleur moyen de lutter contre la transmission du chikungunya est de se protéger individuellement contre les piqûres de moustique (vêtements longs, répulsifs cutanés, moustiquaires), et de ralentir leur reproduction en détruisant les gîtes larvaires les plus évidents (dessous de pots, déchets, gouttières).

La maladie se manifeste après une incubation de 4 à 7 jours en moyenne. Une fièvre élevée (supérieure à 38,5°C) apparaît brutalement, accompagnée de maux de tête, de courbatures ou de douleurs articulaires, qui peuvent être intenses, touchant principalement les extrémités des membres (poignets, chevilles, phalanges).

L'évolution peut être rapidement favorable, si le malade répond bien au traitement symptomatique. Cependant, la maladie peut aussi évoluer vers une phase chronique marquée par des douleurs articulaires persistantes et incapacitantes

Il n'y a pas de traitement curatif contre le virus. Aucun vaccin n'a été finalisé et chaque symptôme est traité spécifiquement. Il est par ailleurs fortement déconseillé d'utiliser des traitements à base de plantes ou des substances qui n'ont pas été prescrites par un médecin traitant.

LA FILARIOSE DE BANCROFT

Transmise à l'homme par la femelle du moustique vecteur *Aedes polynesiensis*.

Ce moustique a dans sa trompe des micro-filaires de 280 à 300 microns de long. Il y a quelques années, on pouvait constater chez de vieux polynésiens des manifestations majeures de cette maladie sous forme d'un œdème monstrueux d'un ou des deux membres inférieurs (appelé « éléphantiasis »). Elle reste aujourd'hui une affection peu fréquente, voire rare.



Tahiti, lac Vaihuria

LA CIGUATERA OU GRATTE

Il s'agit d'une affection endémique due à l'ingestion, par les poissons herbivores des lagons, d'une algue qui se développe sur le corail mort. Cette algue produit une «ciguatoxine». Les poissons carnivores, prédateurs des poissons herbivores, concentrent dans leurs tissus cette «ciguatoxine» responsable de la maladie.

Cette affection se traduit par :

- des douleurs abdominales avec diarrhée
- des troubles sensitifs au contact du froid, au niveau de la bouche, de la paume des mains, et de la plante des pieds
- des démangeaisons intenses (d'où l'appellation locale de «gratte») et parfois un choc anaphylactique.

LA LEPTOSPIROSE

Cette affection rare, mais parfois mortelle est due à l'élimination dans les urines du rat essentiellement, d'une bactérie appelée «leptospire» qui en fin d'été austral, à l'occasion de fortes pluies ayant une action de lessivage des sols, se retrouve dans les rivières, et peut pénétrer dans l'organisme humain occasionnant un ictere avec poussée de fièvre et signes hémorragiques.

PRÉVENTION ET HYGIÈNE DE VIE

LA CHALEUR

Une exposition prolongée ou un effort physique intense peut provoquer une insolation ou le coup de chaleur. Symptômes: maux de tête, soif, crampes musculaires. Buvez beaucoup d'eau.

LA PRÉVENTION VACCINALE

Le calendrier vaccinal en vigueur en Polynésie française est celui préconisé par la commission du Pacifique sud sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Les enfants de moins de 3 ans peuvent être suivis en PMI (protection maternelle et infantile) au centre de la mère et l'enfant (Pirae) ou auprès de votre médecin traitant.

Les vaccins pratiqués sont les suivants :

1. BCG à la naissance
2. Génévac (hépatite B) à la naissance, à 1 mois et 6 mois
3. Pentacoq (diphthérie, tétanos, poliomyélite, hémophilus et coqueluche) à 2, 3, 4 et 8 mois
4. ROR (rougeole, oreillons, rubéole) à 1 an.

HYGIÈNE SCOLAIRE

C'est le service d'hygiène scolaire installé dans le centre de la mère et de l'enfant (Pirae) qui suit médicalement tous les enfants scolarisés de la ville de Papeete, et dès l'âge de 3 ans un livret de santé est ouvert pour tous les nouveaux venus. Il est à noter que toutes les vaccinations effectuées dans ce centre sont gratuites. Ailleurs ce sont les dispensaires rattachés aux différents établissements scolaires qui suivront vos enfants.

Une vaccination à jour contre l'hépatite B est exigée pour être scolarisé en Polynésie française en raison d'une endémie importante.

Le service d'hygiène scolaire assure la prophylaxie de la filariose lymphatique en procédant, au mois d'avril, à la distribution de notézine-zentel dans les classes.

Si vous souhaitez faire vacciner vos enfants par votre médecin traitant, les vaccins seront à votre charge.

Adultes

La couverture vaccinale minimale est la suivante:

- diphthérie, tétanos, poliomyélite
- hépatite B
- fièvre jaune si on désire voyager en Amérique centrale et du sud

Autres vaccinations

Tous les vaccins protégeant de différentes maladies (hépatite A, typhoïde, méningite, fièvre jaune, grippe, ...) sont affaire d'opportunité et à discuter avec votre médecin traitant.

PRÉCAUTIONS SUPPLÉMENTAIRES À PRENDRE

FAMILLES ET PERSONNES ÂGÉES EN VISITE

Il leur est conseillé de consulter leur médecin traitant, en particulier les personnes âgées avant de se rendre en Polynésie française.

VIH et autres Infections

Sexuellement Transmissibles

Il existe des centres de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) :

- CHPF Taaone - Pirae
40 48 62 05 (consultation)
ou 40 48 62 62 (standard)
- Dispensaire de Papeete (Vaitavata)
Tél (689) 40 54 98 38
- Fare Tama Hau (jusqu'à l'âge de 20 ans)
Fare Ute, Papeete - Tél 40 48 80 50
- Centre de la Mère et de l'Enfant - Pirae
Tél 40 47 33 20
- Dispensaire de Faa'a - Tél 40 85 08 50
- Hôpital de Taravao - Tél 40 54 77 77
- Hôpital de Afareaitu - Moorea
Tél (689) 40 55 22 22
- Dispensaire de Uturoa - Raiatea
Tél 40 60 02 01
- Hôpital de Taiohae - Marquises
Tél 40 91 02 21
- Dispensaire de Tubuai - Tél 40 93 22 50
- Dispensaire de Rurutu - Tél 40 93 04 40

CANNABIS

En Polynésie française pousse une variété de cannabis connu localement sous le nom de «pikalolo». S'en procurer est relativement facile, même dans les établissements scolaires. La plus grande vigilance s'impose. C'est une drogue, pouvant entraîner une accoutumance, de plus en plus consommée par les jeunes. L'association alcool + pakalolo entraîne un risque d'agressivité conduisant parfois, dans un état second, à commettre des actes graves entraînant des sanctions pénales (rixes, accidents de circulation...).

TATOUAGE

Il y a un risque de contamination par les virus des Hépatites B et C lors de tatouages traditionnels. Ce virus conduit aux complications que sont l'inflammation hépatique grave (cirrhose hépatique) et le cancer primitif du foie (hépatome). Si l'on désire cependant se faire tatouer, se renseigner sur les «maisons sérieuses» et exiger des aiguilles à usage unique.

Site du Ministère de la Santé :
www.sante.gov.pf

RISQUES LIÉS À LA FLORE

Fleurs et fruits, arbres et plantes sont nombreux, surtout sur les îles hautes, et ont contribué au mythe de la Nouvelle Cythère. Cependant quelques fruits, qui poussent à l'état sauvage dans les vallées sont toxiques : la fausse mangue ou reva «Cerbera manghas» a une forte toxicité cardiaque, le fruit du bancoulier peut entraîner des diarrhées, le piment de Tahiti a un violent goût de poivre, on l'appelle piment enragé.

La sève de certains arbres est caustique, il s'agit essentiellement du manguier et de l'anacardier (noix d'acajou). A titre anecdotique, la sève violette des bananiers fei laisse des tâches indélébiles.

L'ACCIDENT DE PLONGÉE

La plongée sous-marine peut se pratiquer sous 2 formes :

1. La plongée en apnée (palmes, masque et tuba)
2. La plongée avec bouteilles

Il s'agit d'un sport très technique. On ne peut le pratiquer qu'avec un minimum de formation. Paraplégies, douleurs articulaires, vertiges avec bourdonnements d'oreilles ou sensation d'épuisement peuvent être occasionnés par un accident de décompression. Un certificat médical d'aptitude est obligatoire. La plongée avec bouteilles est contre indiquée en cas d'antécédents d'asthme.

Le centre hospitalier de Polynésie française sis à Taaone, Pirae est le seul établissement de Polynésie française disposant d'un caisson hyperbare multiplaces et de médecins diplômés en médecine hyperbare.

LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ, UN ÉCLAIRAGE NÉCESSAIRE

Le réflexe des personnes arrivant en Polynésie est souvent de comparer les prix avec ceux de la métropole, ce qui est compréhensible, mais il faut comparer ce qui est comparable et connaître le contexte économique de la Polynésie pour se faire une idée juste.

Des prix liés aux contraintes géographiques

Outre les taxes d'importation applicables sur une grande majorité de produits, tous les prix de biens de consommation importés en Polynésie sont impactés par le coût du fret, car aucune île des DOM TOM n'est plus éloignée des pays exportateurs (France, Chine, USA, Australie, Chili...) que Tahiti.

Le prix de l'électricité ne peut faire exception à cette règle puisqu'elle est produite à hauteur de 60% par du carburant importé, et que la majeure partie des biens d'équipements qu'elle requiert (poteaux, câbles, transformateurs, groupes électrogènes...) est elle aussi soumise à des coûts de transport et à la fiscalité sur l'importation.

Des prix liés à la dispersion géographique et au devoir de solidarité

Le prix de détail de l'électricité en France métropolitaine est un des plus bas d'Europe. Ceci est notamment le fait d'un parc nucléaire très développé réparti sur l'ensemble du territoire, assurant 72,3 % des besoins énergétiques de l'hexagone (chiffre 2016). La Polynésie présente une toute autre « morphologie » de son système énergétique, avec 20 îles bénéficiant chacune d'une concession électrique autonome. Le surcoût des îles est causé par leur petite taille (pas d'économies d'échelle), par leur isolement (obligation d'assumer chacune leur pic de consommation, d'avoir chacune leur personnel, chacune leur stock, sans possibilité de synergies avec des systèmes voisins), et par des coûts de transport sur le

matériel ou le personnel, mais les consommateurs de ces îles bénéficient des mêmes tarifs qu'à Tahiti.

Un développement des énergies renouvelables remarquable

Le prix de l'électricité est beaucoup plus cher en Allemagne et au Danemark qu'en France métropolitaine, car le développement des énergies renouvelables y est plus avancé. En effet les sources de production d'électricité par les énergies renouvelables (hydraulique, éolien et photovoltaïque) ont un impact indéniable sur le coût de l'énergie au final.

En matière d'énergies renouvelables, Tahiti est en avance sur la métropole. Quinze centrales hydroélectriques réparties sur cinq vallées produisent environ 35% de la production électrique totale de l'île et 5% sont produits par l'énergie solaire.

Un prix de l'électricité alourdi par les taxes

Par ailleurs, il convient de souligner qu'EDT ENGIE est collecteur de taxes pour le compte du Pays, des communes et de la société de transport (TEP). 19 % du montant facturé correspond aux impôts, taxes et redevances.

Électricité : la Polynésie très bien placée parmi ses voisins du Pacifique

Un benchmark des performances et prestations de 26 opérateurs publics et privés d'électricité du Pacifique réalisé en 2015 a montré que :

- La Polynésie propose le 2ème tarif le moins cher pour les clients particuliers consommant 200 kWh/mois, et le 3ème moins cher pour ceux consommant 100 kWh/mois.
- La Polynésie est 1ère en performance technique globale (un indice qui mesure notamment le temps moyen de panne subi par les clients et l'efficacité des outils de production électrique).
- La Polynésie présente le 3ème plus fort taux d'énergies renouvelables (EnR).



EDT.PF

Payez vos factures et gérez vos contrats EDT simplement.

BORNE DE PAIEMENT

Réglez rapidement et facilement votre facture en espèces ou par carte bancaire avec la borne de paiement.



CAISSE DRIVE-IN

Payez votre facture sans descendre de votre voiture à la Caisse Drive-in à Purai.



AGENCE MOBILE TE HONO

Facilitez vos démarches EDT avec le bus TE HONO qui se déplace à proximité de vous.



NOS CANAUX DE CONTACT

✉ clientele@edt.engie.com

EDT infos conseils

☎ 40 86 77 86 📧 Messenger



LE RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE

L'accord de coordination entre les régimes métropolitains et polynésiens de sécurité sociale permet, aux assurés résidant en Polynésie Française, de demander le service des prestations par la C.P.S, selon sa propre réglementation.

Pour autant, en tant que fonctionnaire d'Etat M.A.D., vous conservez votre sécurité sociale française auprès de MGEN. Pour bénéficier des prestations de sécurité sociale, vous devrez vous rapprocher sans délai de MGEN pour procéder à la mise à jour de votre dossier.

Remarque : Il est prudent de conserver une complémentaire santé Prévoyance en Polynésie Française. MGEN propose une complémentaire santé prévoyance facultative adaptée. Vous bénéficiez ainsi du « guichet unique ». (Une seule démarche pour vos remboursements en sécurité sociale et en complémentaire santé)

La CPS est la caisse de sécurité sociale polynésienne. L'inscription à la CPS n'est pas obligatoire pour les remboursements de frais de santé des fonctionnaires d'état mais indispensable pour :

- Bénéficier de l'évacuation sanitaire (EVASAN)
- Inscrire vos enfants à l'école.

Les formalités d'inscription à la CPS

Rendez-vous à son siège social ou dans l'une de ses antennes polynésiennes, muni des documents suivants :

- un certificat d'affiliation (formulaire 980-02) délivré par votre employeur : Vice-Rectorat de Polynésie Française
- une attestation de droits Sécurité Sociale, en cours de validité, délivrée par la MGEN

- une copie du livret de famille ou à défaut, pour les assurés sans ayants droit, une copie de l'acte de naissance, de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- un relevé d'identité bancaire ou postal

CAISSE DE PRÉVOYANCE SOCIALE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Standard CPS

Tél (689) 40 41 68 68-Fax (689) 40 42 46 06

E-mail : info@cps.pf

Site web : www.cps.pf

BP 1 - 98713 Papeete-Polynésie française

CPS Info Conseil : 40 41 68 00

Email : infoconseil@cps.pf

Horaires : Du lundi au jeudi de 07h00 à 15h30 – Le vendredi de 07h00 à 14h30.

- Service Social de la CPS

Tél (689) 40 41 68 27

- Service de l'Assurance Maladie de la CPS

Remboursement des soins

Tél (689) 40 41 68 05-Fax (689) 40 54 57 39

E-mail : secretariat.sante@cps.pf

L'espace mutuel MGEN section extra-métropolitaine est présent à Papeete pour vous accompagner.

MGEN

Espace Mutuel de Papeete

196 Rue Paul Bernière - 98716 PIRAE

bienvenue@mgen.fr

Horaires d'ouverture et de Permanence téléphonique

www.mgen.fr rubrique : nous trouver »

- Tél Espace mutuel Papeete : 40 54 89 99

- Tél France : 00 33 2 49 79 00 05

ARGENT - SYSTEME BANCAIRE

Monnaie :

La monnaie est le franc CFP, sa parité avec l'Euro est fixe :

1 FCFP = 0,00838 euros

100 FCFP = 0,838 euros

1 euro = 119,3317 FCFP

Pour élaborer un calcul rapide :

1000 FCFP \cong 8 euros

RÉSEAU BANCAIRE :

Les banques sont fermées les samedis et dimanches, les cartes de crédit sont acceptées partout sur Tahiti et dans les îles. Il existe de nombreux distributeurs automatique de billets.

Il vous est possible d'ouvrir, avant même votre arrivée sur le Territoire un compte courant postal selon la même procédure qu'en métropole. Pour cela adressez-vous à votre bureau de poste.

A votre arrivée vous aurez également la possibilité d'ouvrir un compte bancaire dans l'une des 3 banques locales :

- SOCREDO,
 - BANQUE DE POLYNESIE,
 - BANQUE DE TAHITI,
- propriété de la Caisse d'Épargne.

Certaines d'entre elles sont associées aux grandes banques françaises. Ces banques ont des agences dans toutes les îles et de nombreuses succursales sur Tahiti.

Vous pouvez également ouvrir un CCP. Les virements ordinaires effectués à partir de votre compte CCP de Polynésie sur un autre compte CCP ouvert en France métropolitaine sont gratuits.

Si vous désirez déposer rapidement des chèques CCP polynésiens sur un CCP métropolitain :

- date de valeur J + 3 : frais de fax pour demander l'autorisation \approx 7,62 euros.
- date de valeur J + 20 : aucun frais.

Les virements à partir d'un compte bancaire de Polynésie sur la métropole sont nettement plus onéreux.

SE DÉPLACER : VEHICULES AVION - BATEAU

Si à Tahiti les routes sont bonnes, dans les îles on trouve peu ou pas de routes goudronnées. Il est donc conseillé d'acquérir une voiture rustique et robuste 4x4 ou motos. Les occasions sont pratiquement introuvables dans les îles. Aux îles Marquises, beaucoup de vallées ne sont accessibles que par la mer, à cheval, ou à pied.

Achat de voitures sur place :

Toutes les marques françaises et étrangères sont représentées à TAHITI. Les prix des voitures neuves varient entre 40 et 50 % plus chers qu'en métropole en raison de l'éloignement et de la fiscalité indirecte qui existe sur le Territoire (voir rubrique sur la réglementation douanière). Le marché des voitures d'occasion est assez riche.

Voitures importées par vos soins :

Il faut savoir que le coût des droits d'entrée peut être important, et qu'il vaut mieux acheter localement (voir rubrique sur la réglementation douanière). Dans tous les cas, pour éviter toute surprise désagréable, il est préférable de prendre contact avec le

Service des Douanes

BP 9006 MOTU UTA - PAPEETE

Il évaluera le montant des droits et taxes applicables aux véhicules d'occasion que vous souhaitez importer.

ASSURANCE

La MAIF n'est pas représentée en Polynésie française. Cependant, n'oubliez pas avant votre départ de suspendre éventuellement votre contrat en métropole et de vous procurer auprès de votre assureur un relevé d'informations sur 3 ans qui est pris en compte par les assurances locales.

LIAISONS AÉRIENNE - MARITIME

SERVICES AÉRIENS VERS LA MÉTROPOLE

Il existe plusieurs vols hebdomadaires à destination de PARIS via LOS ANGELES, ou SAN FRANCISCO. Les tarifs sont variables en fonction de la saison et de la compagnie.

Vols internationaux :

La Nouvelle Zélande, l'Australie, la Nouvelle Calédonie, Hawaii, le Japon, le Chili et l'île de Pâques sont actuellement accessibles depuis l'aéroport de Tahiti-Faa'a avec les compagnies :

- * Air Tahiti Nui Tél 40 46 03 03
- * Air New Zeland, Tél 40 54 07 47
- * Air France, Tél 40 47 47 47
- * Air Calin, Tél 40 85 09 04
- * French bee Tél 40 42 90 90
- * Hawaiian Airline, Tél 40 86 60 00

NB : des modifications sont susceptibles d'intervenir. Des voyages de groupe sont régulièrement organisés sur ces pays par les Agences de voyage ou différentes associations.

DÉPLACEMENTS À L'INTÉRIEUR DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

A) LIAISON AÉRIENNE :

Air Tahiti dessert 46 îles en Polynésie française au départ de Tahiti, réparties dans tous les archipels :

- * ILES DU VENT,
 - * ILES SOUS LE VENT,
 - * TUAMOTU-GAMBIER,
 - * AUSTRALES,
 - * ET ILES MARQUISES.
-) ILES DE LA SOCIÉTÉ

* Air Tahiti réservations : 40 86 42 42 ou reservation@airtahiti.pf - Site web : www.airtahiti.pf

Air Tahiti édite 2 fois l'an un horaire de poche, lequel vous est indispensable pour tous vos déplacements. Ce livret horaire comporte des informations d'ordre pratique et tarifaire. Il est disponible dans tous les points de ventes Air Tahiti et les agences de voyages de la place.

Des tarifs spéciaux existent :

- * Carte Jeune (moins de 25 ans)
- * Carte Marama (60 ans et plus)
- * Carte Famille (familles)
- * Carte Vistah (résidents des îles autres que Tahiti et Moorea)

Ces quatre cartes offrent jusqu'à 50% de réduction.

Autres tarifs particuliers :

- * Excursion bleue : donne droit à 30% de réduction sur les Îles Sous le Vent et certains atolls des Tuamotu.
- * Air Pass Tarifs Air Tahiti : tarifs forfaitaires permettant de visiter plusieurs îles.
- * Séjours dans les îles Air Tahiti : forfaits avion + hébergement à destination de tous les archipels.

Renseignements : 40 86 43 43 - Site web : www.sejoursdanslesiles.pf

Les bagages - quelques précisions :

La franchise bagage d'Air Tahiti est de 10Kg. Les passagers en correspondance avec un vol international peuvent bénéficier d'une franchise de 20 kg sous certaines conditions. Les bagages d'un poids unitaire supérieur à 32kg ne sont pas acceptés à l'enregistrement et doivent être acheminés par fret

* Tahiti Nui Helicopters : Tél : +(689) 87 777 256 - commercial@tnh.pf - www.tahitinihelicopters.com - 7j/7 de 7h00 à 19h00

* Air Moana - Voyagez dans les îles avec Air Moana. Vols directs et réguliers pour Tahiti, Bora-Bora, Raiatea, Rangiroa, Moorea, Nuku Hiva, Hiva Oa.

Depuis la Polynésie française : Tél : 40 48 4000 - Depuis l'étranger : Tél : +(689) 40 48 4000 www.airmoana.fr

B) LIAISON MARITIME :

La liaison avec Moorea se fait plusieurs fois par jour. La traversée dure de 20 à 45 minutes suivant les bateaux (Aremiti 5 - Aremiti Ferry PPT 40 50 57 57-MOZ 40 56 31 10 / TEREVAU PPT 40 50 03 56-MOZ 40 50 03 59 / APETAHI EXPRESS - 40 50 54 59).

De petits cargos mixtes assurent les liaisons maritimes inter-îles et transportent des passagers.

Située au milieu du Pacifique, la Polynésie reste néanmoins connectée au reste du monde grâce à un groupe de médias bien approvisionné. En voici un aperçu.

INTERNET

La Polynésie Française dispose de deux fournisseurs au réseau internet : www.vini.pf, www.viti.pf

Il existe de nombreux cybercafés à Papeete, Moorea, et dans la plupart des îles polynésiennes.

TÉLÉVISION

Toutes les îles polynésiennes reçoivent les programmes.

Deux chaînes publiques et gratuites couvrent toute la Polynésie :

Polynésie 1ère 40 86 16 16

Cette chaîne propose des productions locales, des informations en reo ma'ohi et en français, et une sélection de France télévision. Site internet : la1ere.francetvinfo.fr

TNTV - Tahiti Nui Télévision

Chaîne de télévision territoriale. Possibilité de regarder les émissions diffuser sur le site internet en mode replay. www.tntv.pf

Chaîne de la TNT

France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, Arte et France 24.

www.outremertousaunumerique.fr

TV Satellite-VINI

Bouquet de chaînes satellite de l'OPT payant (37 chaînes et 10 radios en qualité numérique).

www.vini.pf/television/tv-satellite

Canal+

Chaîne privée, payante et diffusé par TNS.

www.vini.pf/television/tv-satellite/pack-canal

PRINCIPALES STATIONS RADIO

Polynésie 1ère 40 43 16 00

89 FM pour l'ensemble de la Polynésie française. la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/radio diffuse 24h/24 des émissions locales, les journaux de France Inter.

La plus ancienne station généraliste (1934).

Mail : polynesie1ere@francetv.fr

Radio 1 40 43 41 00

98.7 FM Papeete, 100 et 103.8 pour Tahiti et Moorea, 100.9 îles sous le vent.

Elle diffuse des informations locales, des programmes de variétés et les informations d'Europe 1.

Tiare FM 40 43 41 00

89.9 FM Papeete, 104.2 et 105.9 Tahiti et Moorea.- www.tiarefm.pf

La radio des îles. Diffuse de la musique polynésienne qui invite au voyage

NRJ - Tahiti 40 42 10 42

103 FM et 886 Tahiti et Moorea.
Chaîne musicale pour jeunes auditeurs.

Rire & Chansons - Polynésie

40 42 14 14
102.6 FM Faa'a

Radio Te Reo O tefana - Polynésie

40 81 97 97
92.8 FM Papeete

PRESSE ÉCRITE

Les quotidiens

Quotidien gratuit :

Tahiti-Infos www.tahiti-infos.com

Hebdomadaire gratuit :

Paruvenu + Coco Mag TV : le magazine des petites annonces et de votre programme TV
www.paruvenu-tahiti.net

CULTURE

La Maison de la Culture :

TE FARE TAUHITI NUI offre deux bibliothèques, une médiathèque, et deux salles de spectacles. Des spectacles de qualité y sont régulièrement proposés. Pour tous renseignements : Tél.40 54 45 44

Papeete dispose de quatre salles de cinéma, de plusieurs librairies et vidéo-clubs.

Autres adresses utiles :

- Musée de Tahiti et des Îles : Tél. 40 54 84 35

- Conservatoire Artistique de la Polynésie française : Tél 40 50 14 14

Les sports nautiques sont évidemment les plus développés en Polynésie mais il existe également un grand éventail d'activités qui répondra parfaitement à vos exigences.

Les amateurs de "green" pourront se décompresser sur l'un des plus beaux parcours, au golf d'Atimaono à Pajara.

Moto-cross, course automobile et karting sont également au programme pour tous ceux qui aiment la vitesse. Les clubs sont ouverts aux nouveaux venus.

Pour ceux qui préfèrent les sports plus tranquilles, vous trouverez à Tahiti des clubs d'échecs, de bridge, mais aussi des tables de billard et des fervents amateurs de pétanque.

Ne vous y trompez pas, ici la pétanque est prise au sérieux. De nombreuses compétitions sont organisées et les doublettes polynésiennes participent aux championnats du monde.

Osez découvrir les sports dits "traditionnels", comme la danse (le fameux tamure), la pirogue de compétition (va'a) qui compte près de 10000 licenciés sur le territoire et quelques autres disciplines que vous prendrez plaisir à découvrir lors des fêtes du Heiva, au mois de juillet.



Pour toutes les activités sportives, il appartient à chacun de s'assurer des conditions de sécurité auprès des responsables des clubs et associations.

CARNETS D'ADRESSES

PLONGÉE SOUS-MARINE

Les clubs sont nombreux et proposent tous le même type de prestations, aux tarifs sensiblement identiques.

Nous en exposons quelques-uns, sachant qu'on en recense une soixantaine à travers la Polynésie.

Fluid Plongée

Tél. 40 85 41 46 - 87 70 83 75 à Punaauia
info@fluidtahiti.com - www.fluidtahiti.com

Centre de plongée Scuba Tek

Tél. 40 42 23 55 - 89 40 04 99, à Arue au
Yacht-Club - scubatek@mail.pf
www.scubatektahiti.com

Top Dive

Tél 40 53 34 96 à Faa'a - www.topdive.fr

Le Yacht-Club d'Arue est un important centre nautique où l'on pourra pratiquer un grand nombre d'activités plongée, dériveurs, hobie-cat Optimist (pour les enfants), jet-ski, et éventuellement louer un voilier. Tél 40 42 78 03.

PÊCHE AU GROS

Tahiti Trip Fishing

Tél 87 32 16 31 à Punaauia, Marina Taina.

Tahiti Fishing Center Pro

@ : contact@tahiti-fishing-center.com

SURF

Tura'i Mataare Ecole de Surf Tahiti

Tél. 87 77 27 69

Taie fa'ah'e surf school

Tél. 87 35 20 64 à Punaauia

Mo'o Surf School

Tél. 87 36 94 28

Moana Surf School Tahiti

Tél. 87 78 10 90 Punaauia

SKINAUTIQUE

Presque tous les hôtels offrent la possibilité de pratiquer le ski nautique (notamment sur l'île de Moorea).

VOILE

Ecole de voile d'Arue Tél.40 42 23 54

Yacht Service Tél 40 43 72 81

Ecole de voile de Moorea 87 799 213

ACTIVITÉS NAUTIQUE DIVERSES

Vous obtiendrez des renseignements sur les différents clubs et les conditions relatives à la pratique des disciplines auprès des fédérations suivantes :

Fédération tahitienne de surf

Tél.40 43 86 93

Fédération tahitienne de va'a [pirogue]

Tél.40 45 05 44

Fédération tahitienne de voile

Tél. 40 43 51 37- 87 77 78 87

Fédération des sports subaquatiques

Tél. 40 82 94 64

ACTIVITÉS SPORTIVES CLASSIQUES

Fédération d'athlétisme de Tahiti

Tél. 40 48 20 97

Fédération tahitienne de cyclisme

Tél. 40 45 10 91

Fédération tahitienne de football

Tél. 40 54 09 54

Fédération tahitienne de golf

Tél. 40 80 05 80

Fédération tahitienne de handball

Tél. 40 82 55 01

Fédération tahitienne de judo

Tél. 87 71 19 85

Fédération tahitienne de rugby

Tél. 87 72 94 69

Fédération tahitienne de tennis

Tél. 40 42 38 66

Fédération tahitienne de triathlon

Tél. 40 53 38 48

Fédération tahitienne de volley-ball

Tél. 40 48 25 21

Fédération tahitienne des sports équestres

Tél. 89 79 96 64

Judo -Dojo tahitien

Tél. 87 70 48 88

Karate -Budokan Arue

87 72 75 72

Yoga -Association Hatha Yoga

Tél. 87 21 86 75

Athlétisme -AS "Courir en Polynésie"

Tél. 87 78 64 26

Golf Olivier Bréaud à Atimaono

Tél. 87 74 39 08

Natation -Piscinéolympique de Tipaerui

Tél. 40 42 89 24 et 40 50 95 26

Sports équestres -L'Eperon de Pirae

Tél. 40 42 79 87

Tennis -AS Phénix

Tél. 40 83 15 57

Fei Pi Tennis

Tél. 87 31 95 42

Avion -Aéroclub de Tahiti

Tél. 87 21 51 40

Deltaplane, parapente -Airevasion

Tél. 89 77 90 17

RANDONNÉES

Sociétés de guides professionnels, titulaires d'un brevet territorial d'amateur, option guide de randonnée pédestre :

Polynesian Adventure

Vincent Dubousquet

Tél. 40 43 25 95 - 87 77 24 37

polynesianadv@mailpf

Hiro Damide [Moorea]

Tél. 40 43 25 95 - 87 77 24 37

Ferme Mou'aroa

Bernard Genton [Moorea]

Tél. 40 56 58 62 - fax : 40 56 40 47

ferme.mouaroa@mail.pf

Association de randonneurs

Te Fetia o te mau mato

Pierre LEYRAL, Tél du club : 87 70 60 45

te-fetia@bigfootcoma

Aito Rando

Tél. +689 87 76 20 25

Jimmy Leyral

aitorando987@gmail.com

aitorando.com/le-catalogue-des-randonnees

RÉGLEMENTATION DE TRANSPORTS

de produits d'origine végétale ou animale en Polynésie française

La direction de la biosécurité (DBS) a pour mission de **protéger l'ensemble des îles de Polynésie française contre les organismes nuisibles** aux végétaux et aux animaux. Notre territoire est indemne de nombreuses zoonoses (rage, grippe aviaire, leishmaniose) et organismes nuisibles aux végétaux.

Ainsi tous les produits d'origine végétale ou animale doivent être **déclarés à l'arrivée** en Polynésie française, qu'il s'agisse d'un produit voyageant en soute ou bagages à main, par colis postal ou par conteneur.

Déclaration OBLIGATOIRE

de tous les produits d'origine végétale ou animale à l'arrivée en Polynésie française et entre les îles.

Selon les cas, un permis d'importation ainsi qu'un certificat vétérinaire ou phytosanitaire vous sera demandé.

Assurez-vous au préalable que le produit est autorisé à l'importation en Polynésie française.



VÉGÉTAUX ET PRODUITS VÉGÉTAUX



Type de produit	Obligation documentaire
Plants et semences	Permis d'importation préalable ET certificat phytosanitaire
Fruits et légumes	Certificat phytosanitaire
Objets en bois	Permis d'importation préalable ET certificat phytosanitaire (selon les cas)
Fleurs et feuilles (frais et sec)	Certificat phytosanitaire
Nourriture pour animaux à base de graines	Permis d'importation ET certificat phytosanitaire
Produits transformés (confiture, jus, huile, etc.)	Aucun document, inspection à l'arrivée.

Etape 1 : obtenir un permis d'importation préalable

Télécharger le formulaire de demande de permis sur notre site internet (lien en fin d'article). Une fois complété, envoyer le document par mail à regie@biosecurite.gov.pf. Votre permis vous sera délivré sous deux semaines après réception du paiement. Le paiement peut être effectué par virement (RIB et tarifs disponibles sur notre site internet, onglet régie).

Etape 2 : obtenir un certificat phytosanitaire

Le produit végétal doit être apporté au service phytosanitaire de métropole (SRAL, service régional de l'alimentation) accompagné du permis d'importation délivré par la DBS. Les agents phytosanitaires de métropole inspecteront les produits et délivreront un certificat phytosanitaire si la marchandise est conforme.



ANIMAUX VIVANTS



Pour importer un animal vivant, **une demande d'import préalable** doit être adressée à la DBS. Renseignez-vous pour la marche à suivre ensuite.

Assurez-vous que l'animal est éligible à l'importation en Polynésie française (chien de catégorie 1 interdit) et renseignez-vous pour les démarches à réaliser au moins 8 mois avant le départ.

Les chiens et chats voyagent obligatoirement **par fret** en Polynésie française.



PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE



Type de produit	Obligation documentaire
Produit d'origine animale ⁽¹⁾ < 10 kg par passager (ex : charcuterie, fromage, viande, produit de la pêche)	Pas de document, inspection à l'arrivée. Produits emballés sous vide ou en bocaux/conserves, dans leur emballage d'origine précisant l'origine des animaux et le numéro d'agrément du fabricant
Produit d'origine animale ⁽¹⁾ > 10 kg par passager	Certificat vétérinaire ⁽²⁾
Sous-produits d'origine animale (ex : croquettes pour animaux, peaux, etc.)	Certificat vétérinaire ⁽²⁾ OU attestation de traitement thermique
Crustacés	Etêté, décortiqué, transformé et conditionné en emballage commercial
Miel et produits en contenant	Interdit

(1) ex : viande, charcuterie, fromage, produit de la pêche, etc.
(2) sous réserve que le produit soit autorisé à l'importation

ATTENTION : vous devez pouvoir justifier de l'origine de vos produits.

Contact :

Cellule phytosanitaire : phyto.dbs@biosecurite.gov.pf

Cellule zoosanitaire : animal.impex@biosecurite.gov.pf

Site internet : <https://www.service-public.pf/biosecurite>.



BIOSÉCURITÉ

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Pū Fa'aterera'a o te Vaipārurura'a Ihiora

Protégeons le fenua !

LANGUES - RELIGION - PETIT LEXIQUE

LANGUES

Le "tahitien" appartient à la grande famille des langues polynésiennes "le Reo ma'ohi" de même que le marquisien, le paumotu, le mangarévien et le rurutu. Il est au même titre que le français, la langue maternelle et d'échange de la population polynésienne.

Cette langue se distingue par une profusion de voyelles et par un nombre limité de consonnes.

La structure grammaticale est fondamentalement différente de celle des langues occidentales.

En tahitien le "e" se prononce "é", le "u" se prononce "ou" et le "h" est toujours aspiré.

RELIGION EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Toute une mosaïque de religions monothéistes est représentée en Polynésie française, due à l'histoire de l'évangélisation : la religion protestante est prépondérante; l'église catholique arrive en seconde place; puis on trouve les religions : mormone, adventiste, sanito, etc.

PETIT LEXIQUE

Bienvenue : Maeva - Bonjour : Ia Ora na
Merci : Maururu - Au revoir : Nana
Non : Aita - Oui : E
Homme : Tane - Femme : Vahine
Fleur : Tiare
Comment vas-tu ? E aha to 'oe huru ?
Bien : Maita'i

MEMO

La direction générale de l'éducation et des enseignements met à votre disposition un site internet, que vous pouvez consulter pour tous renseignements complémentaires
Site Internet : <http://www.education.pf>

Vous trouverez de nombreuses informations complémentaires à ce Guide Maeva sur le «Guide d'accueil des services de l'Etat et des institutions de la Polynésie-Française» réalisé par le Haut-commissariat sur leur site internet à l'adresse suivante :
<http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/PUBLICATION>

LA LÉGENDAIRE PERLE NOIRE

La perle de culture de Tahiti, rare et mystérieuse, est aussi synonyme d'élégance et de perfection. De nombreuses fermes perlières cultivent aujourd'hui l'huître pinctada margaritifera, la seule variété au monde à produire une perle de couleur noire.

Ces précieuses perles sont mondialement connues et appréciées pour leur grande valeur, elles font la fierté des polynésiennes qui en font de délicats bijoux.

L'appellation " perle de culture de Tahiti " est reconnue par la Confédération internationale de la bijouterie - joaillerie ainsi que par le Gemological Institute of America.

Avant d'acheter, n'hésitez pas à admirer et demander conseils aux producteurs ou aux joailliers locaux .

LES CRITÈRES DE QUALITÉS À RESPECTER SONT :

- **La taille** : les perles de Tahiti ont un diamètre moyen de 8,5 à 10,5 mm. Le prix de la perle augmentera en fonction de sa taille.

- **La peau** : Sa surface doit être parfaite c'est-à-dire extrêmement lisse , sans défaut.

- **La forme** : elles doivent être ronde (ce sont les plus recherchées) mais vous en rencontrerez aussi des oblongues, piriformes, cerclées , en forme de poire ou communément appelée baroque.

- **Le lustre** : examinez le reflet de la perle. Celui-ci doit réfléchir la lumière d'un éclat éblouissant.

- **La couleur** : Une palette étonnante offre les couleurs les plus variées : noir aux reflets vert, aubergine, bleu métallisé, brun cuivré, jaune souffre, ...entièrement naturelle.

- **L'orient** : la perle de Tahiti est la seule à pouvoir diffracter la lumière blanche en arc-en-ciel, comme le ferait un prisme.

Pour bien choisir une perle il faut l'examiner à la lumière du jour et demander l'avis d'un professionnel.

Tout ce qu'il faut savoir sur le site de la Direction des Ressources Marines de Polynésie française :
<https://perledeculturedetahiti.com/drm/>

URGENCES :

SAMU Service d'Aide Médicale Urgente	15
Pompiers	18
Police-Secours	40 47 01 47 - 17
Secours en mer	16 (gratuit H24) ou 40 54 16 16
Médecins & Pharmacie de garde	40 47 01 44 ou 40 47 01 47

Hôpital CHPF - Urgence	40 48 59 06 ou 08
Hôpital Taravao	40 57 77 77
Hôpital Uturoa	40 60 08 00
Hôpital Taiohae	40 91 02 21
Clinique Cardella - Urgence	40 46 04 01
Polyclinique Paofai - Urgence	40 46 18 18

Gendarmerie Papeete	40 46 73 02
Gendarmerie Arue	40 50 73 05
Gendarmerie Faa'a	40 46 72 00
Gendarmerie Punaauia	40 50 76 05
Gendarmerie Paea	40 50 75 05
Gendarmerie Pajara	40 54 80 05
Gendarmerie Taravao	40 54 73 05
Gendarmerie Tiarei	40 54 79 25
Direction de la Sécurité Publique	
DSP	40 47 01 47

SERVICE D'AIDE :

Service de protection infantile	40 47 33 10
Handicap Service	40 42 37 48
Handicap Infos	40 81 98 19
SOS Suicide	87 20 25 23 ou 89 20 25 23
Affaires Sociales (signalement)	40 46 59 15
Affaires Sociales (direction)	40 46 58 46
CPS (Service prestations aux familles)	40 41 68 15
Alcooliques Anonymes	40 43 21 63

AIDE JURIDIQUE :

Aide aux victimes	40 43 20 41
CDIFF (droits des femmes)	40 45 01 20
Ordre des avocats	40 43 34 28

TAXIS :

Station du Vaima (24/24)	40 43 72 47
Station de l'Aéroport	40 86 60 66

BUREAUX DE POSTE :

OPT - tous services	40 48 93 50
Arue	40 43 20 85
Faa'a	40 48 94 30
Faa'a Aéroport	40 48 90 59
Mahina	40 48 93 30
Paea	40 48 94 10
Pajara	40 48 94 00
Papeete (Hôtel des Postes)	40 41 43 43
Pirae	40 41 42 56
Punaauia - Punavai	40 48 94 20
Taravao	40 48 93 50
Assistance des Services Télécom	4455
Renseignements annuaire	4499

DIVERS :

Electricité de Tahiti :	
EDT ENGIE Siège	40 86 77 86
EDT Dépannage	40 54 32 10
La Polynésienne des Eaux	40 50 34 34
Aéroport Tahiti Faa'a	40 86 60 61
Caisse de Prévoyance Sociale - CPS	40 41 68 68
Services du Travail et l'Inspection	
du Travail	40 50 80 00
Douanes	40 50 55 50
Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion :	
SEFI Papeete	40.46.12.12
Formation professionnelle	40.46.12.70
SEFI Faa'a	40.83.82.61
SEFI Punaauia/Paea	40.45.57.94
SEFI Pirae/Arue	40.83.83.45
SEFI Mahina	40.42.16.39

OÙ SOMMES-NOUS ?



DGEE (site taaone et turerai tane - PIRAE)
www.education.pf

Ministère de l'éducation
www.education.pf

Vice-rectorat
monvr.pf

Vini
www.vini.pf

Banque de Polynésie (siège)
www.sg-bdp.pf

CPS
www.cps.pf

Air tahiti
www.airtahiti.pf

Banque Socredo (siège)
www.socredo.pf/particuliers

Air tahiti nui
www.airtahitiniui.com/fr-fr

Vodafone
www.vodafone.pf

Viti
www.ora.pf

Présidence
www.presidence.pf

Banque de Tahiti (siège)
www.banque-tahiti.pf/fr

Air france
www.airfrance.pf

EDT agence Vaima
www.edt.pf

OPT site général
www.opt.pf

Université UPF
www.punaauia.pf/université-de-polynésie-française

Lycée Hôtelier
www.lh2t.com

CONCESSIONNAIRE TOYOTA / SUZUKI / VOLKSWAGEN
Avenue Georges Clemenceau - MAMAŌ • Papeete

«Nouveaux Arrivants»

Partez avec votre véhicule dès aujourd'hui
Et payez le à réception de votre prime



248 000 P

TOYOTA YARIS HYBRID
BVA - 93 000 KM
1 390 000 F



268 000 P

TOYOTA RAV 4 HYBRID
BVA - TISSU
A SAISIR



WWW

SUZUKI SWIFT
ÉTAT NEUF - 700 KMS - ANNÉE 2023
2 200 000 F



265 000 P

BEST TURN FAW
BVA - ANNÉE 2020
1 990 000 F



230 000 P

FIAT 500 L
BVA - ANNÉE 2017
1 690 000 F



261 000 P

FORD FOCUS
BOITE MANUELLE - 39 000 KM
1 690 000 F



252 000 P

PEUGEOT 208
BOITE MANUELLE - 38 000 KM
1 190 000 F



OFFRE
SPÉCIALE

170 000 P

MITSUBISHI PAJERO
5 PORTES
A SAISIR



219 000 P

GOLF VOLKSWAGEN
BVA - DIESEL
1 290 000 F



253 000 P

FORD KUGA
BVA - ANNÉE 2018
1 990 000 F



272 000 P

MAZDA BT 50
BOITE MANUELLE - 7000 KM
3 990 000 F



252 000 P

MEGANE RS GT LINE
1,6 TURBO - 16 000 KM
2 690 000 F

2 premiers
mois **OFFERTS**⁽¹⁾

Vos avantages Vodafone



- ✓ Des forfaits téléphoniques avec ou sans engagement et à partir de 450 XPF !⁽²⁾
- ✓ Abonnement Internet sans ligne téléphonique OPT
- ✓ Pack famille : Appels gratuits et illimités entre membres de la famille

Ces offres sont valables pour le personnel d'Etat avec souscription en 2023, uniquement auprès du Service Vodafone Privilège.

Plus d'infos : **89 89 89 89** / seprivilege@vodafone.pf
Nous nous déplaçons sur RDV

(1) 2 premières factures téléphoniques offertes avec abonnement 24 mois | (2) Ce tarif est avec engagement 24 mois | (3) Pour toute souscription d'un abonnement téléphonique et d'un abonnement Internet fixe Vodasurf 100 Go à 210 Go. Offre valable sur le routeur Huawei B311

 **vodafone**
Privilège